



RAPPORT ANNUEL 2017



MICROBATI

allbatteries

SOMMAIRE

1. PANORAMA 2017	7
2. GOUVERNANCE	8
2.1 Le fonctionnement	8
2.1.1 Organigramme Juridique et périmètre de consolidation VDI GROUP.....	8
2.1.2 Relations mères - filiales	8
2.1.3 Code de Gouvernement d'Entreprise.....	8
2.1.4 Le Conseil d'Administration au 31/12/2017.....	11
2.1.5 Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration	13
2.1.6 Administrateurs indépendants	13
2.1.7 Accès à l'information des administrateurs.....	14
2.1.8 Règlement intérieur	14
2.1.9 Conseils d'Administration tenus en 2017	14
2.1.10 Conventions.....	14
2.1.11 Intérêts des dirigeants.....	14
2.2 Les comités mis en place par le Conseil d'Administration.....	15
2.2.1 Comité d'Audit, comité des rémunérations et comité de sélection et de nomination	15
2.2.2 Comité Exécutif.....	15
2.3 Rémunération des mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants.....	15
2.3.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées aux mandataires sociaux.....	15
2.3.2 Jetons de présence	15
2.3.3 Options de souscription & d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social	16
2.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social	16
2.3.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social.....	16
2.3.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social	16
2.3.7 Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux	16
3. LA DEMARCHE RSE CHEZ VDI GROUP	17
3.1 VDI adhère aux 10 principes du pacte mondial des nations unis et de l'organisation internationale du travail (OIT).....	17
3.2 Management de l'environnement	18
3.2.1 Pollution et gestion des déchets.....	18
3.2.2 Utilisation durable des ressources.....	19
3.3 Responsabilité Sociale.....	20
3.3.1 Evolution des ressources humaines	20
3.3.2 Organisation du travail	21
3.3.3 Relation sociales	22
3.3.4 Santé et Sécurité des hommes au travail.....	23
3.3.5 Formation	23

3.3.6	Egalité de traitement	23
3.4	Engagement Sociétaux en faveur du développement durable.....	23
3.4.1	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	23
3.4.2	Relation fournisseur.....	24
3.5	Qualité et satisfaction Client.....	24
3.5.1	Certification ISO 9001.....	24
3.5.2	Démarche Qualité.....	24
3.6	Gaïa-Index	25
4.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2017	26
4.1	Bilan consolidé	26
4.2	Compte de résultat consolidé.....	27
4.3	Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	28
4.4	Tableau des soldes intermédiaires de gestion	29
5.	PRINCIPES COMPTABLES ET NOTES ANNEXES.....	30
5.1	Périmètre de consolidation	30
5.2.	Faits caractéristiques.....	31
5.3.	Dividendes	31
5.4.	Actions propres.....	32
5.5.	Principes Comptables et méthodes d'évaluation	32
5.6.	Permanence des méthodes	32
5.7.	Ecarts d'acquisition	32
5.8.	Ecarts de conversion	33
5.9.	Immobilisations incorporelles	33
5.10.	Immobilisations corporelles.....	33
5.11.	Immobilisations financières.....	33
5.12.	Stocks	34
5.13.	Clients et autres Créances	34
5.14.	Disponibilités et valeurs mobilières de placement.....	34
5.15.	Imposition différée	34
5.16.	Engagement en matière de retraite.....	34
6.	PRINCIPAUX POSTES DU BILAN.....	36
6.1	Immobilisations incorporelles	36
6.2	Immobilisations corporelles.....	37
6.3	Immobilisations financières.....	38
6.4	Participation mise en équivalence	38
6.5	Détail de l'actif circulant	39
6.6	Provisions	39
6.7	Variation des capitaux propres consolidés.....	40
6.8	Passage du résultat social au résultat consolidé.....	40

6.9	Emprunts et dettes financières	41
6.10	Autres dettes et comptes de régularisation.....	41
7.	PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	42
7.1	Chiffre d'affaires	42
7.2	Ventilation des effectifs et charges de personnel.....	43
7.3	Dotations aux amortissements et aux provisions	43
7.4	Résultat d'exploitation.....	44
7.5	Résultat financier	44
7.6	Résultat exceptionnel.....	44
7.7	Impôts sur les sociétés	45
7.8	Rémunérations des dirigeants	45
7.9	Evénements postérieur à la clôture	45
7.10	Engagements hors bilan.....	46
7.11	Transactions entre les parties liées	46
7.12	Honoraires des contrôleurs légaux.....	47
8.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2017	48
9.	COMPTES ANNUELS SOCIAUX VDI GROUP RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017	51
9.1	Actif.....	51
9.2	Passif	52
9.3	Compte de résultat	53
9.4	Annexes aux comptes sociaux	54
9.4.1	Règles et méthodes comptables	54
9.5	Informations relatives au bilan	58
9.5.1	Immobilisations	58
9.5.2	Amortissements	59
9.5.3	Provisions	60
9.5.4	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	61
9.5.5	Fonds commercial.....	62
9.5.6	Produits à recevoir	62
9.5.7	Charges à payer	63
9.5.8	Charges et produits constatés d'avance	63
9.5.9	Charges et produits exceptionnels	64
9.5.10	Composition du capital social	64
9.6	Informations relatives au compte de résultat	65
9.6.1	Ventilation du chiffre d'affaires	65
9.7	Autres informations	66
9.7.1	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	66

9.7.2	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt.....	67
9.7.3	Engagements financiers.....	67
9.7.4	Effectif moyen.....	69
9.7.5	Rémunération des dirigeants.....	69
9.7.6	Projet d'affectation du résultat.....	69
9.7.7	Liste des filiales et participations	70
9.7.8	Tableau des variations des capitaux propres.....	70

10. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS VDI GROUP 71

11. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES..... 74

12. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 75

13. PROJET DE RESOLUTIONS..... 98

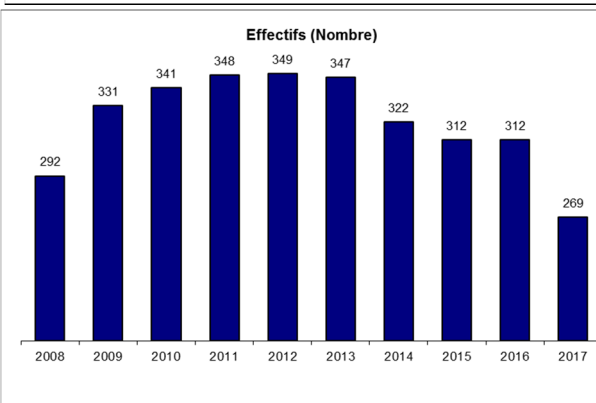
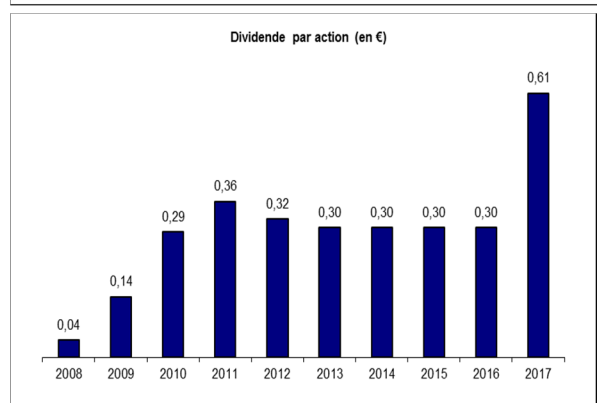
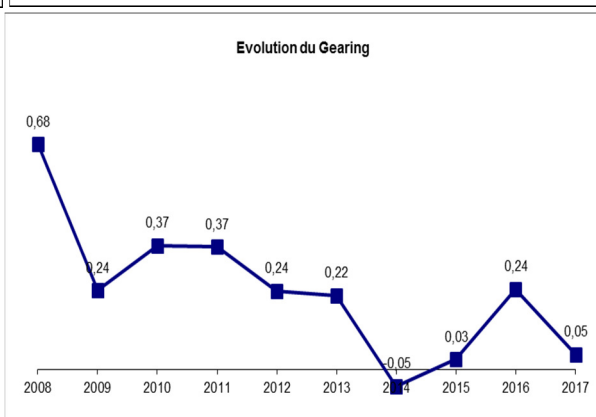
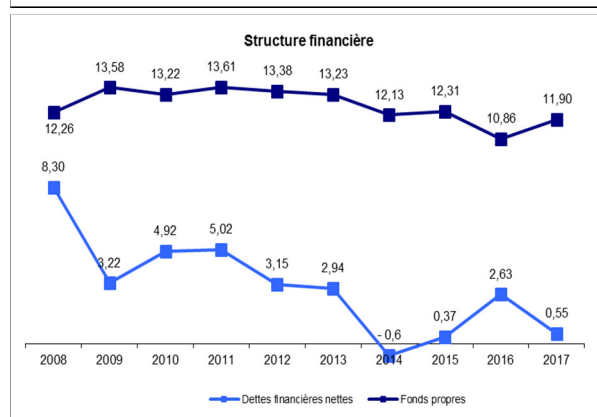
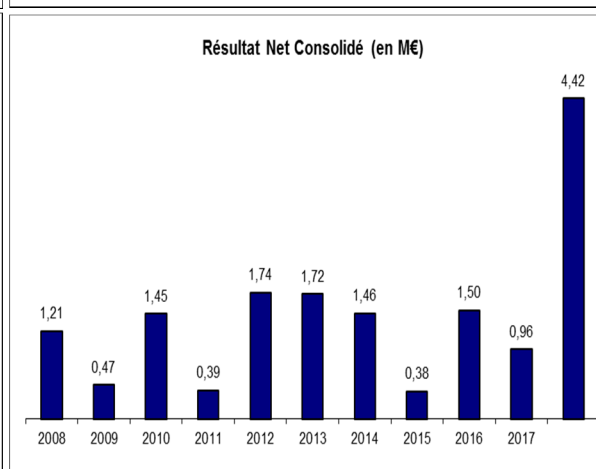
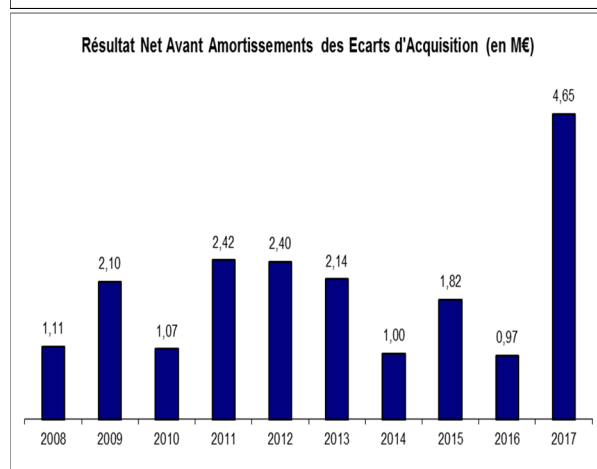
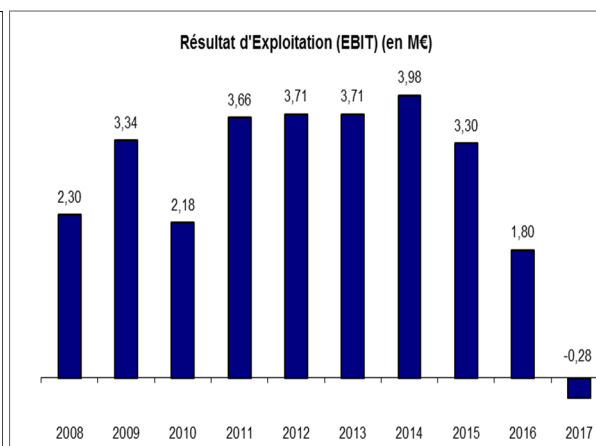
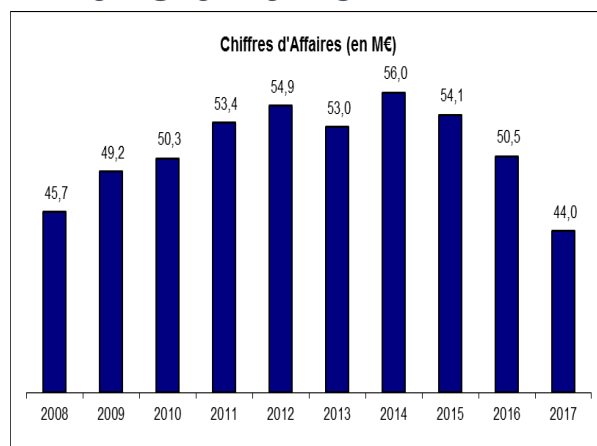
14. RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 MAI 2018 SUR LES RESOLUTIONS 6 A 12104

15. COMPTES ANNUELS SOCIAUX BDR RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017108

15.1	Actif.....	108
15.2	Passif	109
15.3	Compte de résultat	110
15.4	Annexes aux comptes sociaux	111
15.4.1	Règles et méthodes comptables.....	111
15.5	Informations relatives au bilan	113
15.5.1	Immobilisations.....	113
15.5.2	Amortissements.....	114
15.5.3	Provisions	115
15.5.4	Etat des créances et des dettes	116
15.5.5	Charges à payer	117
15.5.6	Produits à recevoir.....	117
15.5.7	Composition du capital social	118
15.5.8	Engagements financiers.....	118
15.5.9	Tableau des filiales et des participations	119
15.5.10	Tableau des variations des capitaux propres	119
15.5.11	Tableau d'affectation du résultat de l'exercice soumis à l'Assemblée Générale	119

16. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS BDR	120
17. RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA VALEUR DES APPORTS	123
18. RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA REMUNERATION DES APPORTS.....	130
19. INFORMATIONS BOURSIERES.....	137
20. RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL.....	138

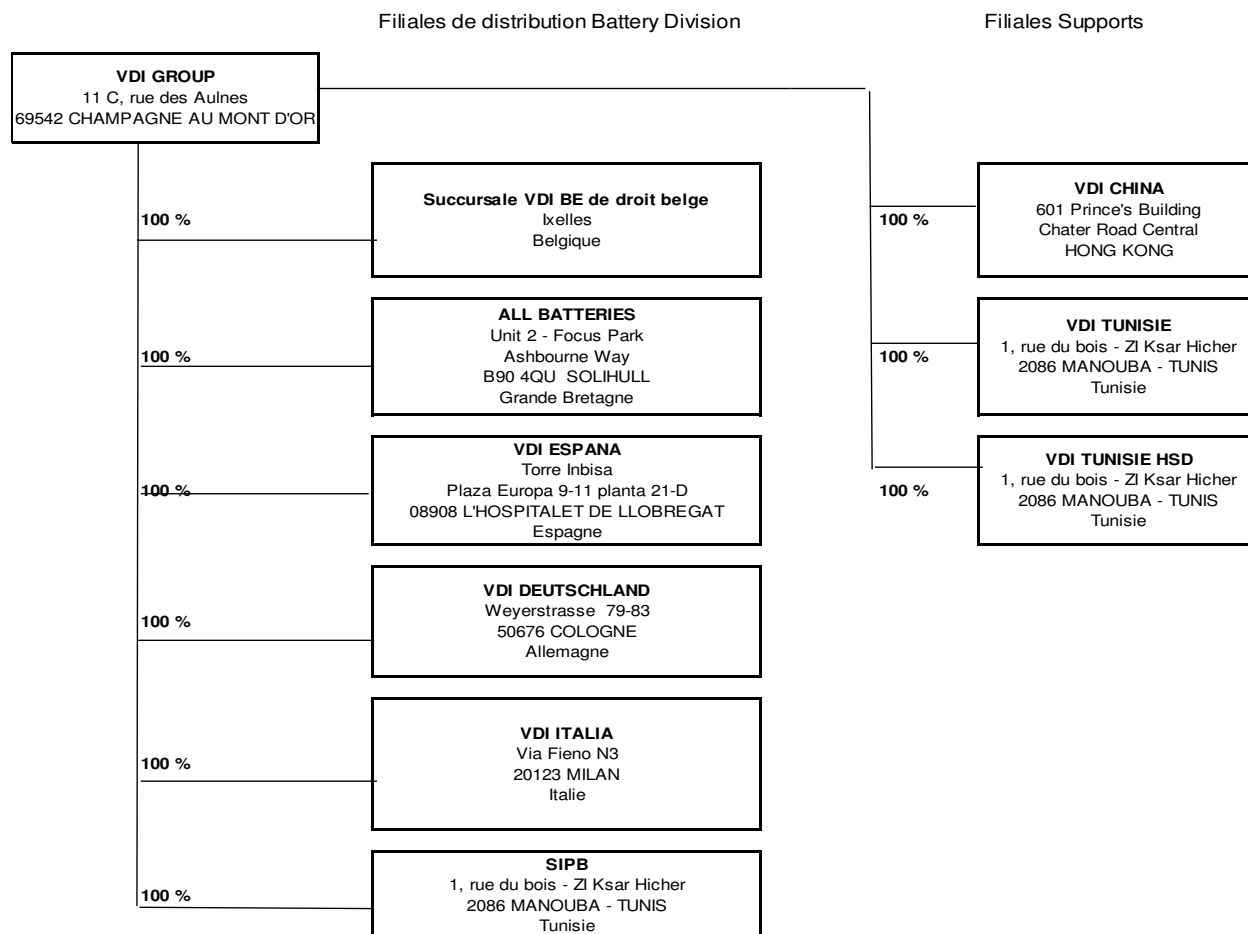
1. Panorama 2017



2. Gouvernance

2.1 Le fonctionnement

2.1.1 Organigramme Juridique et périmètre de consolidation VDI GROUP



2.1.2 Relations mères - filiales

VDI GROUP SA est la holding du Groupe VDI GROUP. VDI GROUP SA facture des prestations d'animation et des prestations techniques à ses filiales. Elle perçoit des dividendes de ses filiales Allbatteries UK et VDI Tunisie.

VDI GROUP SA gère la trésorerie du Groupe. A ce titre, VDI GROUP SA est amenée à facturer à ses filiales des charges financières et de même, ses filiales sont amenées à lui en facturer.

VDI GROUP SA était société-tête du Groupe dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale (régime prévu aux articles 223A et suivants du CGI) avec les filiales situées en France (PRORISK et GM EQUIPEMENT) ; cette intégration fiscale a pris fin lors de la cession de ces 2 filiales le 31 janvier 2017.

2.1.3 Code de Gouvernement d'Entreprise

Les sociétés cotées sur Euronext Growth n'ont pas l'obligation de fixer des règles complémentaires à celles prévues par la loi en matière de gouvernement d'entreprise. Cependant les sociétés cotées sur Euronext Growth peuvent se référer à un code élaboré par des organisations représentatives de manière volontaire. C'est le cas de VDI GROUP SA qui a choisi de se référer volontairement au Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de Middledenext disponible sur le site middlenext.com.

Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de Middenext

OBJET	Contenu de la recommandation	Position VDI GROUP
R1 : cumul contrat de travail et mandat social	Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, PDG, DG, président du directoire et gérant. Le rapport à l'assemblée en expose les raisons de façon circonstanciée.	Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2017. Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.
R2 : définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Il est recommandé que le conseil d'administration, détermine le niveau de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information communiquée à ce propos, conformément aux exigences légales et réglementaires en se fondant sur les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.	Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2017. Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.
R3 : indemnités de départ	Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, n'excède pas deux ans de rémunération.	Cette recommandation n'est pas applicable à VDI Group (pas d'indemnité de départ).
R4 : régimes de retraite supplémentaires	Il est recommandé que la société rende compte, dans son rapport aux actionnaires, des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.	Cette recommandation n'est pas applicable à VDI Group (pas de régime de retraite supplémentaire).
R5 : stock-options et attribution gratuite d'actions	Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performances pertinentes traduisant l'intérêt à moyen ou long terme de l'entreprise.	Cette recommandation n'est pas applicable à VDI Group (pas de régime de stock option ni attribution d'action gratuite).
R6 : mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Il est recommandé de se doter d'un règlement intérieur du conseil comportant au moins les cinq rubriques décrites dans le Code MiddleNext. Il est également recommandé que le règlement intérieur soit rendu public.	Le Conseil a mis en place un règlement intérieur le 30/06/2017 conforme au modèle proposé par MiddleNext. Ce règlement est consultable par le public via le site internet du groupe.
R7 : déontologie des membres du conseil	- Il est recommandé d'observer les règles de déontologie suivantes : - au moment de la prise de mandat, chaque membre doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat et notamment celles relatives au cumul des mandats,	Les membres du conseil respectent l'ensemble des règles liées à la déontologie.

	- le nombre d'actions de la société que doit posséder chaque membre du conseil est à la discrétion du conseil - en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, un administrateur doit informer le conseil, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et le cas échéant démissionner, - chaque membre du conseil doit être assidu et participer aux réunions du conseil - chaque membre doit s'assurer qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions - chaque membre du conseil doit respecter un véritable secret professionnel - chaque membre du conseil doit assister aux réunions de l'assemblée générale.	
R8 : composition du conseil – membre indépendant	Il est recommandé que le conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le conseil est composé de 5 membres ou moins.	Le conseil qui totalise 6 membres accueille pour l'instant un seul membre indépendant.
R9 : choix des administrateurs	Il est recommandé que des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur soient communiquées à l'assemblée générale et que la nomination de chaque administrateur fasse l'objet d'une résolution distincte.	Les mandats des administrateurs ont été renouvelés en 2015 lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2014, avec une résolution distincte pour chaque renouvellement.
R10 : durée des mandats des membres du conseil	Il est recommandé que le conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites prévues par la loi.	La durée statutaire des fonctions des administrateurs est de 6 ans, durée est en adéquation avec les besoins de VDI Group.
R11 : information des membres du conseil	Il est recommandé que le règlement intérieur prévoie les modalités pratiques de délivrance de l'information, tout en fixant des délais raisonnables.	Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission suffisamment à l'avance pour leur permettre une préparation effective des réunions.
R12 : mise en place de comités	Il est recommandé que chaque société décide en fonction de sa situation de créer ou non un ou plusieurs comités ad hoc. En ce qui concerne la mise en place d'un comité d'audit, la société décide, conformément à la réglementation applicable, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission.	Compte tenu de la taille de la société, de son actionnariat majoritaire et familial et de l'organisation propre au Conseil d'Administration, il n'a pas été mis en place de comité ad hoc. Le Conseil traite directement les missions de ces comités.
R13 : réunions du conseil et des comités	Il est recommandé que la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. La fréquence est à la discrétion de l'entreprise mais un minimum de 4 réunions annuelles est recommandé.	Compte tenu de la taille de la société, le conseil se réunit 4 fois par an. Exceptionnellement, il y a eu 5 réunions sur 2017. Les réunions durent en moyenne une demi-journée ce qui permet de consacrer le temps nécessaire aux échanges.

R14 : rémunération des administrateurs	Il est recommandé que la répartition des jetons de présence, dont le montant global est décidé par l'Assemblée Générale, soit arrêtée par le conseil en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.	Cette recommandation n'est pas applicable à VDI Group (pas de jetons de présence).
R15 : mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Il est recommandé qu'une fois par an le président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.	Le Conseil d'Administration s'est autoévalué lors de sa séance du 30/06/2017. En complément, des échanges de points de vue ont lieu à ce sujet entre les membres du Conseil à chaque réunion.

2.1.4 Le Conseil d'Administration au 31/12/2017

Le Conseil d'Administration contribue à définir la stratégie de l'entreprise, suit sa mise en œuvre, évalue les projets, nomme à l'Assemblée Générale les mandataires sociaux, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche du Groupe et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

David Buffelard

48 ans, Français, détient directement et indirectement 1 110 667 actions à travers la société HELER.

Biographie

Diplôme de Sup de Co Chambéry en 1992, il démarre sa carrière en tant que commercial pour la société Chronopost puis crée la société PRORISK en 1996 qui deviendra VDI GROUP SA par la suite.

Directeur Général de VDI Group de 2006 à 2009 ; il devient Président Directeur Général de VDI GROUP SA le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Président, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2017

Sociétés du Groupe

Président du Conseil d'administration et Directeur Général de VDI Group S.A. ;

Director d'ALL BATTERIES UK Limited ;

Administrateur de BRD FINANCE ;

Directeur Général de BDR ;

Gérant (Sole Director) de VDI CHINA LTD ;

Co-Gérant de VDI DEUTSCHLAND ;

Co-Gérant de VDI Italia ;

Co-Gérant de VDI Espana ;

Autres

Président de l'Association LYON POLE BOURSE ;

Administrateur de l'Association MIDDLENEXT.

Thierry Bouvat

56 ans, Français, détient directement et indirectement 189 397 actions.

Biographie

De formation en électronique et informatique industrielle, Thierry Bouvat intègre VDI Group en 1998, il prend en 1999 la direction de 1001 Piles Batteries. Il devient Directeur Général Délégué et Administrateur de VDI GROUP SA le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2017

Sociétés du Groupe

Administrateur et Directeur Général Délégué de VDI Group S.A. ;
Salarié de VDI Group en qualité de Directeur de la Division Energie Autonome ;
Directeur Général de BDR S.A.S ;
Director d'ALL BATTERIES UK Limited ;
Co-gérant de VDI ESPANA ;
Co-gérant de VDI Italia ;
Gérant de VDI Tunisie SARL ;
Gérant de VDI TUNISIE HSD SARL ;
Gérant de SIPB TUNISIE SARL ;
Co-Gérant de VDI DEUTSCHLAND.

Autres

Administrateur de SCRELEC SA.

Helène Buffelard

74 ans, Française, détient directement et indirectement 193 484 actions à travers la société HELER.

Biographie

Formée aux Beaux Arts de Lyon et de Grenoble, elle est actuellement retraitée après avoir effectué une carrière d'artiste peintre et avoir été administrateur de la société Delta Protection aux cotés de son mari fondateur.

Membre du Conseil de Surveillance de VDI Group de 2006 à 2009 ; elle devient Administrateur de VDI GROUP SA le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2017

Sociétés du Groupe

Administrateur de VDI Group S.A.

Damien Buffelard

46 ans, Français, détient directement et indirectement 1 110 667 actions à travers la société HELER.

Biographie

Diplômé en 1993 d'une maîtrise de droit des affaires et d'un DESS en Administration d'Entreprises en 1996, il démarre sa carrière chez Bown International, leader mondial de l'édition financière, en tant que chargé d'affaire. Il rejoint VDI-Group en 2000 et se consacre principalement au développement international du groupe, aux opérations ainsi qu'à l'intégration des croissances externes ; il devient Administrateur de VDI GROUP SA le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2017

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société VDI Group S.A. ;
Director d'ALL BATTERIES UK Limited ;

Autres

Administrateur de HELER SA.

Christian Dutel

66 ans, Français, détient directement et indirectement 1 013 276 actions à travers la société DUPARFI.

Biographie

Diplôme de l'EM Lyon en 1974, directeur commercial puis directeur général de DELTA PROTECTION de 1975 à 1998. Président de VDI Group de 1998 à 2009, il est Administrateur de VDI Group SA depuis le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2017

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société VDI Group S.A ;

Président de la société BDR S.A.S ;

Autres

Administrateur de la société DUPARFI S.A. ;

PDG de la société BRD FINANCE S.A. ;

Gérant de SCI ROND POINT D'ECULLY ;

Gérant de SCI DECINES 1 ;

Gérant de SCI CORBAS 2 ;

Président de l'association LES ECHAPPEES DE SEBASTIEN ;

Gérant de L'EURL FAGUIDELAN ;

Gérant de SCI VINGT SE ;

Administrateur de l'Association RESEAU ENTREPRENDRE RHONE ;

Président de DUCOFI SAS.

Roland Tchenio

74 ans, Français, détient 1 action de VDI GROUP

Biographie

HEC, MBA Harvard, carrière de 10 ans, de 1972 à 1982, chez Schlumberger et Chargeurs, Président Directeur Général de Toupargel Groupe de 1982 à juillet 2013, puis Président de Toupargel Groupe.

Fonction au sein du Conseil - 1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2017

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société VDI Group S.A ;

Sociétés Cotées

Administrateur de TOUPARGEL GROUPE ;

Autres

Président de SPSM SAS ;

Président de Gones et Sports SAS ;

Administrateur d'ASVEL BASKET ;

Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;

Président de la SAS TT Investissements ;

Président de la SAS RT Investissements ;

Gérant de SCI MAURYLAND ;

Gérant de SARL MAURYLAND ;

Gérant de SCI Boulevard Lannes ;

Vice Président et Administrateur de l'association Coup de Pouce

2.1.5 Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique. La fonction de Président cesse de plein droit au plus tard à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration suivant son quatre-vingt dixième anniversaire. Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2.1.6 Administrateurs indépendants

VDI GROUP SA dispose d'un administrateur indépendant, Monsieur Roland Tchenio.

L'administrateur indépendant a été choisi pour sa connaissance, sa capacité de jugement et son expérience. Celui-ci n'entretient avec la société, le Groupe ou la Direction aucune relation de quelque nature que ce soit, d'affaires, familiales ou autres, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Il est rappelé que les critères d'indépendance que le code Middledenx énumère et que VDI GROUP SA respecte sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou du groupe ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil ne dispose pas d'Administrateurs élus par les salariés. Les membres désignés du Comité d'Entreprise assistent aux réunions du Conseil d'Administration.

2.1.7 Accès à l'information des administrateurs

Chaque Conseil d'Administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres de données sur l'évolution du Groupe ainsi que sur les sujets à aborder. Les Administrateurs reçoivent périodiquement des études notamment sur le secteur et le Groupe. Par ailleurs, les Administrateurs reçoivent régulièrement des documentations leur permettant de parfaire leur connaissance de la fonction d'administrateur et ses missions, sur la gouvernance, sur l'évolution des législations et réglementations.

2.1.8 Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a mis en place un règlement intérieur lors de sa réunion du 30 juin 2017 ; ce règlement expose les missions et compétences du conseil, sa composition et son fonctionnement, les devoirs et la déontologie des administrateurs, la création de comités spécifiques ou encore les règles de détermination de la rémunération des membres du conseil.

2.1.9 Conseils d'Administration tenus en 2017

Le nombre de séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2017 s'est élevé à cinq, 24 mars, 30 juin, 22 septembre, 31 octobre et 15 décembre.

Le taux de présence aux Conseils d'Administration tenus en 2017 est de 90 %.

Les réunions ont été consacrées d'une part, systématiquement à l'examen de l'activité de la période, des comptes consolidés et sociaux (semestriels et annuels) et au suivi du plan stratégique.

La séance du 24 mars 2017 a été particulièrement consacrée à la préparation de l'Assemblée Générale (affectation du résultat, nomination et renouvellement d'administrateur, point sur les conventions, programme de rachat d'actions, rapports, texte des résolutions, etc...).

2.1.10 Conventions

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2017 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport.

2.1.11 Intérêts des dirigeants

VDI GROUP n'entretient aucune relation d'exploitation, n'a conclu aucun arrangement ni accord avec des sociétés extérieures dont les membres du Conseil d'Administration sont mandataire social ou dirigeant à l'exception de celles faisant l'objet de conventions réglementées et faisant l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport. VDI GROUP SA et ses filiales n'ont accordé aucun prêt et n'ont garanti aucune dette à des membres des organes d'administration ou à des sociétés extérieures au Groupe ayant des administrateurs communs. Au 31 décembre 2017, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux représentent directement ou indirectement 74,21 % du capital et 87,02 % des droits de vote.

2.2 Les comités mis en place par le Conseil d'Administration

2.2.1 Comité d'Audit, comité des rémunérations et comité de sélection et de nomination

Compte tenu de la taille de la société VDI GROUP SA, de son actionnariat majoritaire et familiale et compte tenu de l'organisation propre au Conseil d'Administration, il n'a pas été mis en place de comité d'Audit, de comité des rémunérations ni de comité de sélection et de nomination au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil traite directement les missions généralement dévolues à ces comités.

2.2.2 Comité Exécutif

Au cœur du dispositif de gouvernance de VDI GROUP SA, il met en œuvre la stratégie, gère les projets et assure le bon fonctionnement des activités du Groupe. Il se réunit tous les mois.

Le comité exécutif réunit :

- la Direction Commerciale Battery Division avec M. Thierry Bouvat qui supervise les managers commerciaux de chaque pays ainsi que les managers des différentes marques du groupe, M. Bouvat supervise également les fonctions achat et marketing du groupe,
- la Direction des Opérations avec M. Christophe Grassiot qui recherche des améliorations constantes sur les différents processus,
- la Direction Financière avec Mme. Corinne Escot-Pionin qui supervise le processus finance et contrôle interne du Groupe,
- M. David Buffelard assure la présidence du comité exécutif, il supervise également la direction des ressources humaines, de la communication et prend en charge la croissance externe du groupe.

Ce comité se réunit chaque mois avec pour objectif l'analyse des résultats commerciaux, le suivi et la mise en place d'axe d'amélioration dans l'organisation quotidienne des services supports et des services commerciaux.

Le comité exécutif est épaulé depuis septembre 2016 par un comité de direction intégrant en plus des membres du comité exécutif, le responsable du développement international, le responsable contrôle de gestion, la directrice commerciale Europe, le directeur marketing et vente web, le responsable achat et le directeur des services informatiques.

Ce comité se réunit tous les mois.

2.3 Rémunération des mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants

2.3.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées aux mandataires sociaux

Dirigeants	Fonctions	Rémunération au titre du mandat social	Rémunération au titre du contrat de travail
David BUFFELARD	Président Directeur Général	182 000	Néant
Thierry BOUVAT	Directeur Général et membre du Conseil d'Administration	15 450	155 550

2.3.2 Jetons de présence

Néant

2.3.3 Options de souscription & d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

2.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Néant

2.3.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

2.3.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Néant

2.3.7 Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux

Il n'existe pas d'indemnités de départ.

Il n'existe pas d'indemnités d'arrivée.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

3. La démarche RSE chez VDI GROUP

3.1 VDI adhère aux 10 principes du pacte mondial des nations unies et de l'organisation internationale du travail (OIT).

Ces principes directeurs internes reposent sur le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations unies contre la subornation.

Droits de l'homme

VDI Group soutient les droits de l'homme par sa **contribution financière sous forme de dons à l'association Coup de pouce** : 5000€ ont ainsi été versés en 2017. Par ailleurs un don a été effectué à l'association Terre Citoyenne.

Depuis 20 ans, l'association Coup de Pouce agit en partenariat avec les villes et l'Education Nationale pour permettre à chaque enfant, quel que soit son environnement social ou son contexte familial, d'accéder à un parcours de réussite scolaire et de devenir un citoyen responsable.

L'association Terre Citoyenne, créée en 2012, s'investit dans 3 domaines d'actions tout à fait complémentaires : la solidarité internationale, la solidarité locale et l'éducation à la citoyenneté.

Travail

VDI Group respecte les principes l'organisation internationale du travail (OIT) et promeut la diversité via son **partenariat avec le Réseau APF Entreprises** (Association des Paralysés de France). 20 000€ de montage de pack batteries ont ainsi été confiés à l'APF d'Echirolles en 2017.

APF Entreprises est le 1^{er} réseau nation du secteur adapté et protégé qui est composé d'établissements et service d'aide par le travail et d'entreprises adaptées, ce réseau comprend plus de 4000 salariés et usagers dont 90% en situation de handicap.

Par ailleurs **un CHSCT a été mis en place courant 2017** ; il est composé de 6 membres : 1 directeur, 2 membres permanents et 3 élus du personnel.

Enfin, **VDI Group a engagé les démarches pour un changement de mutuelle santé et prévoyance** pour ses employés. Ceci afin de souscrire à une mutuelle responsable et afin de faire bénéficier ses employés d'une meilleure protection à un meilleur cout. Cette mutuelle est entrée en vigueur au 01/01/2018.

Environnement

VDI GROUP prend des initiatives et met en place des plans d'actions afin de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.

VDI Group a pris une participation dans l'organisme SCRELEC en 2017 et Thierry Bouvat, directeur général de VDI Group est devenu un des administrateurs de SCRELEC.

SCRELEC est un éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics dont la double mission est de prendre en charge les piles et les petites batteries usagées, et de sensibiliser les citoyens à la collecte sélective de ces déchets.

VDI Group a continué son programme de dématérialisation des factures clients en 2017 :

- Dématérialisation des factures en EDI vers la SNCF et en PDF Signé
- Dématérialisation des factures à destinations de l'Etat et des collectivités locales grâce au déploiement d'un flux EDI vers la plateforme Chorus Pro.
- D'autres projets EDI sont prévus sur 2018 sur d'importants clients

Le nombre de factures émises en version dématérialisée (PDF signé et EDI) en 2017 a été de 9 745 sur un total d'environ 98 000 factures annuelles adressées aux clients BtoB, le nombre de facture en PDF non signé représentant 59% des 98 000 factures soit 58 222 factures.

Par ailleurs, plus de 115 000 factures sont envoyées chaque années aux clients web BtoC, ces factures étant systématiquement envoyées en PDF non signé.

Le programme de dématérialisation en EDI et PDF signé a permis de convertir 9745 factures en version dématérialisées, alors qu'elles étaient précédemment principalement envoyées par courrier.

Basée sur l'estimation du cabinet Carbone 4, selon lequel une facture papier consomme 74g eqCO₂ et selon lequel une facture électronique consomme 20g eqCO₂, c'est une économie de plus de 526 kg de Carbone qui a été réalisée sur 2017 grâce à la dématérialisation partielle des factures clients (PDF signé et EDI).

VDI Group a également mis en place une nouvelle filière de traitement des déchets Lithium en 2017 ; ces déchets n'étant pas pris en charge précédemment par les partenaires de recyclage de VDI Group.

Un suivi des transporteurs en termes de bilan Carbone a aussi été initié en 2017, ceci afin de connaître quantité moyenne de CO₂ émise par colis et par palette en fonction des destinations et du type de flux.

Enfin, comme chaque année VDI Group a participé au Challenge mobilité : le site de St Egrève a fait 784 km en mode de transport « doux (vélos, covoiturage, transport en commun, ...) » sur cette journée.

Lutte contre la corruption

VDI GROUP veille à s'opposer à la corruption sous toutes ses formes.

La société a mis en place courant 2017, le code de conduite défini par la loi SAPIN 2.

3.2 Management de l'environnement

Le respect de l'environnement constitue un enjeu essentiel pour VDI GROUP qui est certifié ISO 14001 selon le tableau ci-dessous :

5 Sites certifiés ISO 14001	Date de 1^{ère} certification
VDI Group – Siège Social – Champagne au Mont d'Or - France	2011
VDI Group – Logistique – Corbas - France	2011
VDI Group – Battery Division – St Egrève - France	2011
Allbatteries UK – Angleterre	2011
VDI Espana	2017

Afin de mettre en œuvre cette politique, le groupe a nommé une responsable QSE, chargée, entre autre, de contrôler et de minimiser l'impact environnemental de ses activités et produits tout au long de leur cycle de vie et de sensibiliser et informer les salariés aux problématiques environnementales (gestion des déchets et particulièrement le tri ou le recyclage, économie d'énergie, etc.).

3.2.1 Pollution et gestion des déchets

Pollution et gestion des déchets

Les activités directes de VDI GROUP ne représentent pas de risques environnementaux forts, ni de pollutions majeures (rejets dans l'eau, l'air, le sol, nuisances sonores, utilisation des sols, etc.). Seuls les produits qui sont distribués par VDI Group peuvent avoir un impact environnemental lors de leur fin de vie pour cette raison VDI GROUP a mis en place une politique de gestion des déchets formalisées par des points de collecte et des partenariats avec les éco-organismes.

Eco-organismes et points de collecte

Dans le cadre de ses activités et via ses clients, VDI Group contribue à la production de déchets dangereux pour l'environnement, tels que les piles, les batteries et divers types de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Conscient de cet aspect environnemental, VDI Group propose à ses clients des solutions de collecte adaptées.

VDI Group a choisi d'adhérer à des Eco-organismes agréés afin d'assurer une gestion optimale des déchets produits par ses clients, tout en répondant aux exigences légales en matière de collecte et de recyclage.

Ces éco-organismes sont les suivants :

- Srelec pour la récupération des piles et accumulateurs
- Recylex pour la récupération des batteries au plomb
- Eco Emballages pour les emballages
- Et pour les autres pays : Ecosurety (Royaume-Uni), Ocorecell IFA (Allemagne), Ecor'It (Italie), Unibat (Espagne), Corepile et ATBR (Réunion), Bebat (Belgique)

Plus de 92 tonnes de déchets de nos clients ont été collectés par nos partenaires en 2016 et 64 tonnes en 2017 sur plus de 500 sites.

Focus sur les filières de déchets (en place au niveau de l'entrepôt logistique)

Afin d'assurer des conditions de stockage sécuritaires et adaptées pour chaque typologie de déchets, les filières de tri ont été revisitées et réorganisées en 2014.

	Année 2017
Déchets piles et batteries	5 tonnes
Déchets batteries plomb	12 tonnes
Déchets chimiques	0,22 tonnes
DEEE	3,06 tonne
Papiers / Cartons	41,81 tonnes
Plastiques	3,12 tonnes

De plus, les consignes de sécurité en termes de manipulation et d'entreposage des déchets ont été renforcées et le personnel sensibilisé.

3.2.2 Utilisation durable des ressources

VDI GROUP n'exerce pas d'activité de production industrielle. Son utilisation de ressources se limite donc aux consommables de bureau et aux ressources utilisées de manière mutualisée pour faire fonctionner les bâtiments qu'occupent ses bureaux.

Consommation de matières premières

Les principales matières premières que la société consomme sont les calages de conditionnement et le papier (imprimantes, photocopieurs, supports de marketing).

Calage et conditionnement

Nos équipes recherchent continuellement des solutions afin de réduire l'impact environnemental des dispositifs d'emballage et de calage, tout en assurant une protection optimale des produits lors de leur transport.

Dans ce cadre, des techniques d'emballage respectueuses de l'environnement ont été expérimentées depuis 2013 et notamment le système de calage en papier froissé 100% recyclé et labellisé « Blaue Angel ».

Cette méthode d'emballage éco-responsable assure un maintien et une protection satisfaisante des produits, et le papier est facilement recyclable par le client.

Papier

Depuis 2013, la consommation de ramettes papier est suivie à l'aide d'indicateurs pour les quatre sites entrant dans le périmètre de la certification environnementale.

Depuis plusieurs années nos catalogues produits sont édités exclusivement sous format dématérialisé et non plus sous format papier.

Le nombre de ramettes de papier utilisées en 2017 s'est élevé à 2190 (périmètre 4 sites ISO 14 001) et 2319 en 2016.

Des actions de réduction de ces consommations sont en place : telles que la limitation des impressions avec un nombre réduit d'imprimantes sur les différents sites, l'impression en recto-verso ou l'utilisation des papiers en brouillon.
Le personnel est également sensibilisé sur le sujet et par la politique « 0 papier » vers laquelle le groupe souhaite tendre.

Consommation d'énergie

La consommation directe d'énergie de VDI GROUP est celle de ses bâtiments pour les différents besoins que sont le chauffage, la climatisation, la ventilation, l'éclairage et les équipements de bureautique.

En 2017, la consommation d'électricité sur nos 3 principaux sites français s'est élevée à 381 841 kWh contre 362 254 kWh en 2016.

Changement climatique : rejets de gaz à effet de serre

L'impact de VDI GROUP concerne les 4 principaux postes d'émissions suivants :

- consommation énergétique du bâtiment
- fuites de gaz frigorigènes de la climatisation
- achat de papiers
- déplacements professionnels et déplacements domicile-travail

VDI GROUP n'a pas mesuré l'impact de ces postes sur les émissions de gaz à effet de serre.

Néanmoins, depuis sa création, VDI GROUP a organisé son activité commerciale autour de la télévente ce qui lui permet de limiter les déplacements professionnels de ses salariés.

Conscient que les ressources s'épuiseront un jour, VDI Group apporte aussi une réflexion particulière concernant ses projets d'aménagement ou de réaménagement des locaux et d'implication du personnel à être plus respectueux de l'environnement.

Protection de la biodiversité

VDI GROUP ne possède pas de sites situés dans les aires protégées ou en zones riches en biodiversité.

3.3 Responsabilité Sociale

3.3.1 Evolution des ressources humaines

Effectif

L'effectif total du Groupe est de 266 salariés.

Répartition des salariés par zones géographiques au 31/12/2017 :

	Effectif
France	162
Europe	47
Monde	57
Total	266

Répartition des salariés par sexe au 31/12/2017 :

	Hommes	Femmes
France	95	67
Europe	29	18
Monde	7	50
Total	131	135

Répartition des salariés par tranches d'âges au 31/12/2017 :

Tranche d'âge	Effectif
Moins de 25 ans	15
26-35 ans	104
36-45 ans	80
46-55 ans	53
Plus de 55 ans	14
Total	266

Répartition des salariés par ancienneté au 31/12/2017 :

Tranche d'ancienneté	Effectif
Moins de 3 ans	77
3-6 ans	69
7-10 ans	61
11-15 ans	31
Plus de 15 ans	28
Total	266

Taux de rotation du personnel

La population, jeune, dynamique de la société entraîne un turnover classique qui amène à rechercher des candidats de façon permanente, essentiellement pour des remplacements de départs ou d'absence de type congés maternités.

Turnover (Périmètre Monde)	
France	28%
Angleterre	52%
Espagne	23%
Allemagne	N/A
Tunisie	11%
Italie	25%
Chine	0%
Belgique	0%
Taux global	26%

Le taux de rotation du personnel est calculé de la manière suivante : (entrées + sorties)/2 rapporté à l'effectif à la fin de l'exercice précédent.

Rémunération

VDI GROUP a la conviction qu'une politique de rémunération cohérente et attractive pour l'ensemble des collaborateurs renforce l'engagement et l'implication de ses équipes.

Les dispositifs de rémunérations et d'avantages, qui tiennent compte des contextes locaux, sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité. Ils s'appuient notamment sur la réalisation d'études des rémunérations par fonction et par zone géographique et se font dans une logique de maîtrise de la masse salariale.

Le positionnement en terme de rémunération est analysé afin de contrôler sa cohérence avec chaque paramètre local, tel que le droit social, la situation économique, le marché du travail et la concurrence.

Le détail des charges salariales et sociales de personnel est le suivant pour l'année 2017 :

Charges de personnel	31/12/2017
Rémunération du personnel	6 656 204
Charges sociales	2 208 422
Total	8 864 626

Un cycle de revue de la rémunération est mené chaque année au travers des entretiens individuels. Des entretiens annuels de progression sont aussi réalisés dans les filiales étrangères. Cette revue est individualisée pour la catégorie des cadres, en fonction de critères de performance. Pour les autres catégories de salariés, elle le sera sur une base de grille de salaire.

VDI GROUP participe également, selon les lois et les usages de chaque pays, à la prise en charge des frais de santé et des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires aux salariés.

3.3.2 Organisation du travail

Organisation du temps de travail pour l'année écoulée

En France, le travail de la société est essentiellement organisé sur des plannings lissés sur 35 heures hebdomadaires (avec ou sans cycle). Toutes les nouvelles embauches se font systématiquement sur des plannings de 35 heures hebdomadaires maximum.

Sur le site de Corbas, les équipes fonctionnent en 2x8 ou en journée, avec une adaptation des rythmes horaires en fonction des impératifs de l'activité, mais également des souhaits des salariés.

Sur les sites de Champagne au Mont d'Or et de St Egrève, le rythme du travail est réparti en journée ou au forfait pour les cadres, des horaires décalés en cycle sont instaurés pour le service de la relation client ; le personnel des boutiques en France est également soumis à ce type d'horaires. Au sein des filiales étrangères de VDI GROUP aucun collaborateur ne travaille en équipe, ni en horaires alternés.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre d'heures d'absence et le nombre d'heures théoriques de présence.

Le taux moyen d'absentéisme sur l'année 2017 pour l'ensemble des salariés du périmètre France s'est élevé à 8.11% (8.58% en 2016).

3.3.3 Relation sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les réunions avec les instances représentatives du personnel sont tenues régulièrement et dans les délais légaux qui s'imposent. Les élus sont informés et consultés sur les thématiques légales et dans les délais légaux.

Des réunions avec le Comité d'Entreprises de VDI Group, ainsi que des réunions avec les délégués du personnel sont tenues chaque mois dans le cadre de la négociation collective et du dialogue social. Leur objectif vise à améliorer les conditions de travail du personnel, afin que chaque collaborateur se sente représenté et que les besoins du personnel nécessaires à l'efficacité et au bien-être soient respectés.

Ces représentants du personnel sont aussi invités à participer aux Conseils d'Administration du Groupe qui se tiennent chaque trimestre.

Les filiales étrangères ne disposent pas de représentant du personnel néanmoins la politique de management participatif qui s'applique à l'ensemble du groupe permet aux salariés de ces filiales de faire entendre leur point de vue.

Communication interne de proximité

Pour favoriser les échanges, la bonne compréhension des enjeux et de la stratégie du Groupe, VDI GROUP déploie un dispositif de communication interne proche des équipes.

Premier outil de communication à l'arrivée d'un collaborateur : **le livret de bienvenue**. Conçu pour accompagner chaque nouvel arrivant dans son parcours au sein de l'entreprise, il contient toutes les informations sociales utiles au quotidien, explique l'organisation de l'entreprise, présente ses métiers, sa culture et ses valeurs.

Le VDI Group News, **journal interne** édité tous les 2 mois, est distribué à l'ensemble des collaborateurs. Il est également traduit en plusieurs langues et envoyé aux salariés des filiales étrangères. Il véhicule la stratégie du Groupe, se veut le reflet du terrain avec des interviews de collaborateurs. Il permet de fédérer les équipes autour des projets du groupe.

Plusieurs supports de communication interne complémentaires participent à une communication de proximité avec les collaborateurs (repas partagés, soirée annuelle, rencontres sportives, ...).

Enfin, pour aller à la rencontre de ses collaborateurs répartis sur une trentaine de sites et favoriser les échanges avec le Comité de Direction, VDI GROUP les réunit chaque année avec trois objectifs essentiels : faire le point sur l'année écoulée et présenter les perspectives de celle à venir, fédérer les équipes autour du projet d'entreprise, et valoriser le travail de chacun. En 2017, le séminaire annuel a réuni une quarantaine de responsables du Groupe sur l'île des Embiez.

3.3.4 Santé et Sécurité des hommes au travail

Les conditions de santé et de sécurité au travail

La Direction souhaite continuer à améliorer les conditions de travail et maintenir ses actions pour diminuer la pénibilité au travail. Des formations, actions et groupes de travail sont en place afin d'améliorer les conditions de travail.

Le responsable Qualité-Sécurité-Environnement suit un plan d'actions couvrant les principaux sites du Groupe et visant les principaux enjeux en matière de sécurité : pénibilité, formation à la sécurité, prévention des expositions et des risques, etc.

Conformément au code du travail, des sauveteurs secouristes du travail ont été nommés et formés pour pouvoir assurer la sécurité des collaborateurs. Ils sont 6 sur le site de Corbas et 3 sur le site de St Egrève. Ces collaborateurs suivent régulièrement des formations pour le maintien et l'actualisation de leurs compétences.

Accidents du travail

Il y a eu 9 accidents de travail avec arrêt, dénombrés sur l'année 2017 sur le périmètre France, contre 12 en 2016.

3.3.5 Formation

VDI Group porte une attention particulière à la formation de ses collaborateurs. Ceux-ci ont donc bénéficié en 2017 de formation leur permettant d'accroître leurs compétences dans leur travail au quotidien. Ces formations portaient sur des thèmes comme la sécurité, les techniques de ventes, le management ou encore le développement de compétences spécifiques (logiciels informatiques, ...etc).

3.3.6 Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le groupe applique une politique stricte d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès leur recrutement et tout au long de leur carrière professionnelle.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le groupe porte une attention particulière à l'emploi des personnes handicapées aussi bien dans les sociétés françaises que dans les filiales étrangères.

En France, le taux d'atteinte des seuils réglementés pour les travailleurs présentant un handicap est ainsi de 100%.

La société entretient par ailleurs des relations avec les AGEFIPH, dans le cadre de plans de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Politique de lutte contre les discriminations

La société applique un principe de non-discrimination dans le cadre des recrutements, des évolutions professionnelles, et dans notre politique de rémunération.

Ces mêmes dispositions s'appliquent au sein des filiales étrangères.

3.4 Engagement sociétal en faveur du développement durable

3.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le Groupe emploie au total 266 personnes, réparties en France entre le siège (Champagne au Mont d'Or, 69), le service commercial (St Egrève, 38), la plateforme logistique (Corbas, 69) et les boutiques (Paris, région lyonnaise, sud de la France) et à l'étranger en Angleterre, Belgique, Chine, Espagne, Italie et Tunisie.

Ces emplois constituent notre contribution directe à l'emploi local, à laquelle s'ajoutent les retombées indirectes en matière d'emplois et d'activité économique chez nos prestataires et fournisseurs.

3.4.2 Relation fournisseur

VDI GROUP veille à mettre en œuvre une politique d'achats responsable et à collaborer avec des fournisseurs dont les pratiques commerciales et industrielles respectent ce principe. En 2017, une politique Achat formalisée ainsi qu'une politique cadeau ont été mises en place au sein du groupe. Par ailleurs, le processus de choix des fournisseurs repose sur un support d'évaluation qui intègre des critères environnementaux comme la localisation géographique du fournisseur ou encore le mode de transport utilisé avec ce fournisseur.

3.5 Qualité et satisfaction Client

3.5.1 Certification ISO 9001

Depuis 2005, le Groupe poursuit une politique de certification de management de la qualité avec une forte orientation client et une volonté d'amélioration continue.
Les sites suivants sont certifiés ISO 9001 :

7 Sites certifiés ISO 9001	Date de certification
VDI Group – Siège Social – Champagne au Mont d'Or - France	2005
VDI Group – Logistique – Corbas - France	2005
VDI Group – Battery Division – St Egrève - France	2005
VDI Group – Battery Division – Croix - France	2014
GM Equipement – Health and Safety Division – Vannes – France	2005
Allbatteries UK – Battery Division – Solihull - Angleterre	2005
VDI Tunisie – Battery Division – La Manouba – Tunisie	2005
VDI Espana– Battery Division – Barcelone - Espagne	2017

3.5.2 Démarche Qualité

Parallèlement à la certification ISO 9001, VDI GROUP s'attache à offrir un service de qualité à ses clients : la réactivité et le respect des délais d'envoi des commandes clients sont essentiels pour notre activité. VDI GROUP a également défini et déployé une démarche qualité applicable à l'ensemble de ses clients dont l'objectif est de garantir la satisfaction des clients. La démarche qualité de VDI GROUP repose, sur les composants suivants :

Une organisation

Un responsable qualité anime le déploiement de la démarche, les processus associés et assiste les collaborateurs ; il est responsable de la démarche qualité du groupe, de son évaluation permanente et de son amélioration.

Un réseau de correspondants qualité pour l'identification et le suivi des risques/alertes client.

Le responsable qualité rapporte directement au Comité de direction du groupe.

Des actions de formation et de sensibilisation

Dès leur arrivée au sein de VDI GROUP, les collaborateurs sont sensibilisés à la démarche qualité du groupe. Cette première sensibilisation est complétée par des sessions de formation au fur et à mesure de leur progression dans l'entreprise et des besoins identifiés.

Des ressources

Les collaborateurs disposent d'outils, de recueils de procédures, de documents-types, qui favorisent la maîtrise de la qualité des prestations dont ils ont la charge et leur apportent des réponses opérationnelles lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés.

Un processus de détection et de gestion des risques qualité

Ce processus implique l'ensemble du management et est intégré au sein même du dispositif de pilotage du groupe.

Des indicateurs mensuels des non qualités clients permettent de mesurer l'efficacité de la démarche.

3.6 Gaïa-Index

L'investissement socialement responsable est aujourd'hui un enjeu économique et financier qui a un impact de plus en plus fort sur la stratégie des sociétés et des investisseurs.

Avec le Gaia Index, les émetteurs, les investisseurs peuvent apprécier concrètement l'engagement de VDI GROUP dans le développement durable.



N°9 parmi les sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 150 M€
Classé 89^{ème} parmi 230 sociétés au classement général

L'indice Gaia index, mis en place par IDMidcaps et Ethifinance, avec le soutien de la Société Française des Analystes Financiers et Middlenext, mesure l'engagement des valeurs moyennes en termes de gouvernance, de risques environnementaux et sociétaux.

4. Etats financiers consolidés au 31/12/2017

4.1 Bilan consolidé

Actif en EUR	Réf. Note	31/12/2017	31/12/2016
Ecart d'acquisition	5.7	1 443 647	1 822 396
Immobilisations incorporelles	5.9 – 6.1	1 228 488	1 319 847
Immobilisations corporelles	5.10 -6.2	1 108 482	1 276 270
Immobilisations financières	5.11 – 6.3	204 239	221 835
Participations par mise en équivalence	5.12 -6.4	15 211	24 152
Actif immobilisé		2 556 420	2 842 104
Stocks et en-cours	5.12 – 6.5 – 6.6	8 377 884	9 577 310
Avances et acomptes versés		242 594	455 738
Créances clients et comptes rattachés	5.13 – 6.5 – 6.6	5 953 600	6 862 947
Actifs d'impôts différés	5.15– 6.5	196 732	205 307
Autres créances et comptes de régularisation	5.13 – 6.65	1 566 716	1 322 076
Disponibilités	5.14	2 884 049	2 346 550
Actif circulant		19 221 575	20 769 928
Total Actif		23 221 642	25 434 428

Passif	Réf. Note	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel		2 973 750	2 973 750
Primes d'émission, de fusion, d'apport		7 769 299	7 769 299
Ecart de conversion	5.8	-586 118	-339 557
Réserves	5.3	-2 675 264	-510 614
Résultat Groupe	6.8	4 417 193	962 345
Capitaux propres - Part du groupe	6.7	11 898 860	10 855 223
Intérêts minoritaires			
Provisions pour risques et charges	5.16 -6.76	134 606	119 472
Emprunts et dettes financières	6.9	3 429 711	4 973 415
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 802 466	6 280 818
Dettes fiscales et sociales	6.10	2 193 253	2 592 293
Autres dettes et comptes de régularisation	6.10	762 746	613 207
Dettes		11 188 176	14 459 733
Total Passif		23 221 642	25 434 428

4.2 Compte de résultat consolidé

En EUR	Réf. Note	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	7.1	43 984 155	50 481 672
Autres produits d'exploitation		397 342	295 723
Achats et variations de stocks		25 074 422	27 703 318
Autres achats et charges externes		8 796 394	10 112 902
Impôts et taxes		763 676	925 154
Charges de personnel	7.2	8 864 626	9 595 944
Dotations aux amortissements des immobilisations	7.3	430 165	383 448
Dotations aux provisions	7.3	726 490	235 609
Autres charges d'exploitation		8 574	17 273
Charges d'exploitation		44 664 347	48 973 648
Résultat d'exploitation	7.4	-282 850	1 803 747
Produits financiers		807 697	347 774
Charges financières		580 920	518 968
Résultat financier	7.5	226 777	-171 194
Résultat courant avant impôt		-56 073	1 632 553
Produits exceptionnels		8 633 501	320 915
Charges exceptionnelles		3 740 224	310 024
Résultat exceptionnel	7.6	4 893 277	10 891
Participation des salariés		0	36 445
Impôt sur le résultat	7.7	183 685	640 250
Résultat des sociétés intégrées		4 653 519	966 749
Résultat des sociétés mises en équivalence	6.4	-8 941	-4 404
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	5.7	-227 385	
Résultat d'ensemble consolidé		4 417 193	962 345
Résultat groupe		4 417 193	962 345

4.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

En EUR	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net consolidé	4 417 193	962 345
Résultat des sociétés mise en équivalence	8 941	4 404
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	718 143	355 151
Variation des impôts différés	6 359	-153 690
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-4 859 556	23 898
Autres charges et produit, retraitement différences de change		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	291 080	1 192 108
Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité	-1 580 325	-464 653
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 289 245	727 455
Acquisition d'immobilisations	-426 529	-585 631
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	33 128	41 622
Variation des actions propres	4 744	-632 214
Incidence des variations de périmètres	6 921 983	-202 606
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	6 533 326	-1 378 829
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-2 902 841	-1 442 297
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	2 500 000	
Remboursements d'emprunts	-606 729	-249 874
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 009 570	-1 692 171
Incidence des variations de cours des devises	-273 918	-159 126
Variations de trésorerie	3 960 593	-2 502 671
Trésorerie d'ouverture	-2 081 632	421 039
Trésorerie de clôture	1 878 961	-2 081 632

4.4 Tableau des soldes intermédiaires de gestion

En EUR	31/12/2017	En % du CA	31/12/2016	En % du CA
CHIFFRE D'AFFAIRES	43 984 155	100,0%	50 481 672	100,0%
Consommations	25 074 422	57,0%	27 703 321	54,9%
MARGE BRUTE	18 909 733	43,0%	22 778 351	45,1%
+ Autres produits d'exploitation	241 882	0,5%	223 121	0,4%
- Autres achats et charges externes	8 804 968	20,0%	10 130 173	20,1%
VALEUR AJOUTEE	10 346 647	23,5%	12 871 299	25,5%
- Impôts et taxes	763 676	1,7%	925 154	1,8%
- Salaires, traitements, charges	8 864 626	20,2%	9 595 943	19,0%
+ Subventions	5 741	0,0%	60	0,0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)	724 086	1,6%	2 350 262	4,7%
- Dotations aux amortissements et provisions	1 156 655	2,6%	619 057	1,2%
+ Reprises sur amortissements et provisions	149 719	0,3%	72 542	0,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	-282 850	-0,6%	1 803 747	3,6%
+/- Charges et produits financiers	226 777	0,5%	-171 194	-0,3%
RESULTAT COURANT	-56 073	-0,1%	1 632 553	3,2%
+/- Résultat exceptionnel	4 893 277	11,1%	10 891	0,0%
- Participation des salariés	0	0,0%	-36 445	-0,1%
- Impôts sur les sociétés	-177 327	-0,4%	-793 940	-1,6%
+/- Impôts différés	-6 358	0,0%	153 690	0,3%
RESULTAT NET	4 653 519	10,6%	966 749	1,9%
+/- Résultat des sociétés mises en équivalence	-8 941	0,0%	-4 404	0,0%
+/- Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	-227 385	-0,5%		
RESULTAT NET CONSOLIDE	4 417 193	10,0%	962 345	1,9%

5. Principes comptables et notes annexes

5.1 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIETE	NATIONALITE	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
VDI GROUP 11 C, rue des Aulnes 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Française	Lyon 409 101 706	100,00	Globale
ALL BATTERIES Unit 5 – Focus Park B90 4QU SOLIHULL	Anglaise	2045875 England and Wales	100,00	Globale
VDI CHINA Unit 4405, 44 th Floor, COSCO Tower 183, Queen's Road Central HONG KONG	Hongkongaise	1029137	100,00	Globale
VDI ESPANA Torre Inbiza, Plaza Europa 9-11 08909 L'Hospitalet de Llobregat	Espagnole	B 65279432	100,00	Globale
VDI DEUTSCHLAND Weyerstrasse 79 - 83 50676 COLOGNE	Allemande	HRB 70266	100,00	Globale
VDI TUNISIE 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24159072010	100,00	Globale
VDI TUNISIE HSD 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24215412011	100,00	Globale
SIPB TUNISIE 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 26212702015	100,00	Globale
VDI ITALIA Via Feno N3 20123 MILAN	Italienne	CF 08252380962	100,00	Globale
ENERSTONE SAS 1130 rue de la Piscine 38402 ST MARTIN D'HERES	Française	Grenoble 789 316 163	20,31	Mise en équivalence

Les sociétés PRORISK et GM EQUIPEMENT ont été cédées au 31/01/2017.

Toutes les filiales contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de :

- la société 1000 Y UNA PILAS, de nationalité espagnole, créée en juillet 1998 et filiale à 50 % de VDI GROUP, non consolidée (plus d'activité depuis le 31/03/2000) ;
- la société SPTL, non consolidée (participation non significative) ;
- la société POWERPACKS UK, de nationalité anglaises, filiale à 100% d'ALL BATTERIES UK, non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;
- la société ENERSTONE, dans laquelle VDI Group SA a pris une participation de 20,31% en avril 2016, cette société est consolidée par mise en équivalence.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les soldes réciproques dans les comptes de bilan ainsi que les montants résultant d'opérations entre les sociétés du groupe et affectant le compte de résultat ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2017, sur une durée de 12 mois.

A l'exception d'Enerstone, et toutes les filiales de la société VDI GROUP étant détenues à 100%, les états financiers consolidés ne font apparaître aucun autre intérêt minoritaire à la clôture des comptes annuels au 31/12/2017.

5.2.Faits caractéristiques

Les sociétés PRORISK et GM EQUIPEMENT ont été cédées le 31 janvier 2017 dans le but d'un recentrage du groupe sur la seule division Battery.

L'intégration fiscale, incluant dans son périmètre VDI GROUP et ses filiales PRORISK et GM EQUIPEMENT et a donc pris fin au 31 décembre 2016.

Afin de donner une vision comparable entre 2016 et 2017, un compte de résultat proforma, sans Prorisk et GM Equipement a été établi pour les années 2016 et 2017.

Il est à noter que du fait de la volonté du groupe de se développer rapidement sur l'activité Piles & Batteries, une partie des frais fixes de structure a été conservée dans l'objectif d'absorber rapidement la croissance à venir. Le chiffre d'affaires généré jusqu'alors par les activités Health & Safety n'a pas encore été compensé, ce qui pénalise la rentabilité d'exploitation 2017.

	31/12/2017 proforma sans Prorisk et GME	en % du C.A.	31/12/2016 proforma sans Prorisk et GME	en % du C.A.
Vente de marchandises	42 014 105	98,2%	41 986 103	98,1%
Consommation	24 726 488	57,8%	23 779 733	55,5%
Marge Commerciale	17 287 617	41,1%	18 206 370	43,4%
Production vendue	776 616	1,8%	833 418	1,9%
Chiffre d'affaires Total	42 790 721	100,0%	42 819 521	100,0%
+ Autres produits d'exploitation	240 864	0,6%	220 618	0,5%
- Autres achats et charges externes	8 389 406	19,6%	8 442 777	19,7%
VALEUR AJOUTEE	9 915 691	23,2%	10 817 629	25,3%
- Impôts et taxes	760 000	1,8%	865 700	2,0%
- Salaires, traitements, charges...	8 790 499	20,5%	8 702 616	20,3%
+ Subventions	5 741	0,0%	60	0,0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)	370 933	0,9%	1 249 373	2,9%
- Dotation aux amortissements et provisions	1 155 542	2,7%	597 901	1,4%
+ Reprises sur amortissements et provisions	148 621	0,3%	71 850	0,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	-635 988	-1,5%	723 322	1,7%
+/- Charges et produits financiers	221 986	0,5%	-229 962	-0,5%
RESULTAT COURANT	-414 002	-1,0%	493 360	1,2%
+/- Résultat exceptionnel	-42 700	-0,1%	-11 662	0,0%
- Participation des salariés			36 445	0,1%
- Impôt sur les sociétés	-91 881	-0,2%	393 393	0,9%
+/- Impôt différés sociaux	-6 358	0,0%	151 805	0,4%
RESULTAT NET	-371 179	-0,9%	203 665	0,5%
+/- QP Rslt Sté Mises en équivalence (Enerstone)	-8 941	0,0%	-4 404	0,0%
+/- Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	-227 385	-0,5%		
RESULTAT NET CONSOLIDE	-607 505	-1,4%	199 261	0,5%

5.3.Dividendes

Le 26 mai 2017, la société VDI GROUP a procédé au versement de dividendes à ses actionnaires pour un montant de 1 462 500 €, diminué de 55 031 € au titre du remboursement des dividendes sur actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et du contrat de rachat d'actions, soit un montant net de 1 407 469 €.

Le 20 décembre 2017, la société VDI GROUP a procédé au versement de dividendes complémentaires à ses actionnaires pour un montant de 1 511 250 €, diminué de 56 613 € au titre du remboursement des dividendes sur actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et du contrat de rachat d'actions, soit un montant net de 1 454 637 €.

5.4.Actions propres

Depuis le 07 juin 2010, les titres de VDI GROUP ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth Paris.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place pour assurer la régularité de cotation du titre, souscrit auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont, VDI GROUP a mis 50 000 € et 13 387 titres à la disposition de ce prestataire de services d'investissement afin de lui permettre d'exercer son activité.

Dans le cadre du contrat de rachat d'actions également mis en place auprès du même prestataire de services, VDI GROUP lui a fait apport de 866 872 € pour financer ce programme.

		31/12/2016	Mouvements 2017		31/12/2017
			Achats	Ventes	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	11 670	80 946	82 758	9 858
	Montant	61 158	464 639	469 383	56 413
Contrat de rachat	Nombre de titres	172 487			172 487
	Montant	837 653			837 653
Total	Nombre de titres	184 157	80 946	82 758	182 345
	Montant	898 811	464 639	469 383	894 066

5.5.Principes Comptables et méthodes d'évaluation

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02, au règlement n° 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et au règlement ANC n° 2014-03.

VDI GROUP étant cotée sur le marché régulé EURONEXT GROWTH, le groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS ; le référentiel français a été retenu par VDI GROUP.

5.6.Permanence des méthodes

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

5.7. Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote-part correspondante des capitaux propres retraités de la société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition.

Les sociétés 1000 et une Piles et GM Equipement acquises respectivement sur 1999 et 2000 ont fait l'objet de fusion absorption par VDI GROUP sur 2000 et 2001. Les traités de fusion portant sur ces 2 opérations ont fait ressortir la valorisation de fonds de commerce ; les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

Les différentes acquisitions ont fait ressortir les écarts suivants:

- ALL BATTERIES:	1 808 264 €
- VDI CHINA:	2 831 €
- MICROBATT:	173 370 €

En 2016, suite au nouveau règlement ANC sur les actifs incorporels (règlement 2015-06 du 23 novembre 2015), des reclassements ont été opérés entre les lignes écarts d'acquisition et amortissements cumulés

des écarts d'acquisition et les lignes actifs incorporels et amortissements cumulés des actifs incorporels. Cela avait conduit à majorer la ligne écart d'acquisition de 468 593€.

Montant net au 31/12/2015	Variation de périmètre 2016	Reclassement	Montant net au 31/12/2016	Mouvements 2017	Variation de périmètre 2017	Montant net au 31/12/2017
1 126 416	227 385	468 593	1 822 394	-227 385	-151 362	1 443 647

Les variations de périmètre 2017 sont liées à la cession de Prorisk et GM Equipment et notamment la sortie de l'écart d'acquisition, partiellement amorti, sur GM Equipment.

Le groupe n'amortit plus les écarts d'acquisitions depuis le 01/01/2016 conformément à la nouvelle réglementation sur les actifs incorporels, le montant de 227 385€ constaté en 2017 correspond à la perte de valeur identifiée sur l'écart d'acquisition lié à Enerstone, cet écart d'acquisition a donc été déprécié à 100%. Aucune autre perte de valeur sur les écarts d'acquisition n'a été identifiée au 31/12/2017.

5.8. Ecarts de conversion

Les comptes des filiales anglaises, tunisiennes et chinoises ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2017	Taux moyen 2016	Taux de clôture au 31/12/2017	Taux de clôture au 31/12/2016
GBP	0,87595	0,82270	0,8872	0,8562
TND	2,76465	2,38485	2,9780	2,4256
HKD	8,86177	8,56263	9,3720	8,1751
CNY	7,65341	7,34151	7,8044	7,3202

L'écart de conversion qui apparaît au passif du bilan est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

5.9. Immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie.

Logiciels: Linéaire 5 ans

Les logiciels métiers développés spécifiquement pour l'activité du groupe sont amortis sur 8 ans.

5.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

Matériels et installations techniques:	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements:	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique:	Linéaire	3 ans
Matériels de transport:	Linéaire	3 ans
Mobilier:	Linéaire	4 à 10 ans

5.11. Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

5.12. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

5.13. Clients et autres Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5.14. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le solde du poste disponibilités correspond aux soldes créditeurs en banque.

5.15. Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les mettre en harmonie avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2017 pour les engagements de retraite est de 25% et de 28% pour l'activation du déficit fiscal reportable de VDI Group. Aucun retraitement n'a été appliqué aux comptes pour les sociétés de nationalité étrangère.

Au titre de l'exercice 2017, les retraitements effectués ont donné lieu à la reprise d'un impôt différé actif de 6 358 € et le total des impôts différés figure à l'actif du bilan pour un montant de 196 732 €.

5.16. Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives applicables aux sociétés françaises.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel au sein du groupe VDI.

Depuis l'exercice 2014, la provision en matière d'engagement de retraite est calculée à partir des paramètres taux de turn over et taux d'augmentation salariale réels du groupe VDI, alors qu'elle était précédemment calculée à partir de paramètres standard français.

Depuis 2015 ; la provision en matière d'engagement de retraite a été affinée afin de prendre en compte les droits acquis en fonction du nombre d'année de présence pour chaque salarié alors que précédemment le maximum légal était appliqué dans tous les cas.

Depuis 2017, un taux de turnover nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (version INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11).

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation: 1,30% (1,57% en 2016)

- taux de rotation du personnel:

Turn over par tranche d'âge	Cadres	Non cadres
18 à 30 ans	11,1%	22,1%
31 à 40 ans	11,2%	13,6%
41 à 50 ans	9,7%	10,9%
51 à 63 ans	9,3%	15,0%
64 à 67 ans	0,0%	0,0%

- âge conventionnel de départ: 67 ans

- droits acquis:

- cadres :

- 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence

- 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence

- 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.

- non cadres

- 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois, pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

- taux d'augmentation des salaires: cadres 3,02% - non cadres-2,79% contre 3,05% en 2016 pour les cadres et 2,09% en 2016 pour les non cadres.

Aucune obligation légale n'existant dans les pays où sont implantées les filiales étrangères, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel des sociétés domiciliées dans ces pays.

6. Principaux postes du bilan

6.1 Immobilisations incorporelles

En EUR

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	5 254 648			-672 732		4 581 916
Concessions, brevets et droits similaires	439 065			-230	-10 944	427 891
Fonds commercial	1 136 974		55 000			1 081 974
Autres immobilisations incorporelles	1 057 033	112 210		-32 301	-2 966	1 133 976
Immobilisations Incorporelles brutes	2 633 072	112 210	55 000	-32 531	-13 910	2 643 841

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	3 432 252	227 385		-521 366		3 138 271
Concessions, brevets et droits similaires	265 693	23 446			-4 572	284 567
Fonds commercial	413 100		17 646			395 454
Autres immobilisations incorporelles	634 432	134 274		-30 672	-2 702	735 332
Amortissements et provisions	1 313 225	157 720	17 646	-30 672	-7 274	1 415 353

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 822 396	-227 385		-151 366		1 443 645
Concessions, brevets et droits similaires	173 372	-23 446		-230	-6 372	143 324
Fonds commercial	723 874		-37 354			686 520
Autres immobilisations incorporelles	422 601	-22 064		-1 629	-264	398 644
Valeurs nettes	1 319 847	-45 510	-37 354	-1 859	-6 636	1 228 488

6.2 Immobilisations corporelles

En EUR

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	400 066	2 664			-8 326	394 404
Autres immobilisations corporelles	2 920 316	368 170	158 403	-10 593	-35 798	3 083 692
Immobilisations en cours	113 955		109 955			4 000
Valeurs brutes	3 434 337	370 834	268 358	-10 593	-44 124	3 482 096

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	307 079	13 569			-2 607	318 041
Autres immobilisations corporelles	1 850 988	258 877	24 156	-10 502	-19 634	2 055 573
Immobilisations en cours						
Amortissements et provisions	2 158 067	272 446	24 156	-10 502	-22 241	2 373 614

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	92 987	-10 905			-5 719	76 363
Autres immobilisations corporelles	1 069 328	109 293	134 247	-91	-16 164	1 028 119
Immobilisations en cours	113 955		109 955			4 000
Valeurs nettes	1 276 270	98 388	244 202	-91	-21 883	1 108 482

6.3 Immobilisations financières

En EUR

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	36 009	7 500				43 509
Participations par mises en équivalence	24 152				-8 941	15 211
Autres immobilisations financières	203 086	40 116	15 600	-8 852	-1 952	216 798
Créances rattachées à des participations	26 095					26 095
Valeurs brutes	289 342	47 616	15 600	-8 852	-10 893	301 613

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	17 260					17 260
Participations par mises en équivalence						
Autres immobilisations financières		38 808				38 808
Créances rattachées à des participations	26 095					26 095
Provisions	43 355	38 808				82 163

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	18 749	7 500				26 249
Participations par mises en équivalence	24 152				-8 941	15 211
Autres immobilisations financières	203 086	1 308	-15 600	-8 852	-1 952	177 990
Créances rattachées à des participations						
Valeurs nettes	245 987	8 808	-15 600	-8 852	-10 893	219 450

6.4 Participation mise en équivalence

Les mouvements des titres mis en équivalence sont présentés dans le tableau ci-après :

En EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	QP de résultat 2017	Clôture
Total	24 152				-8 941	15 211

La quote-part de résultat des titres mis en équivalence s'élève à -8 941 € au 31/12/2017.

Compte tenu du faible niveau de participation (20%) et les comptes de la filiale n'étant pas arrêté ; le résultat pris en compte est le résultat intermédiaire au 30/06/2017 qui sera revu au 30/06/2018.

6.5 Détail de l'actif circulant

En EUR	Valeur brute 31/12/2017	Provisions (cumul dotations)	Reprises (de la période)	Autres mouvements sur provision	Valeur nette 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2016
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières, approvisionnements	31 674				31 674	90 329
Marchandises	9 108 389	914 702	143 950	-8 573	8 346 210	9 486 981
Avances et acomptes versés sur commandes	242 594				242 594	455 738
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés	6 154 722	283 560	5 770	-76 668	5 953 600	6 862 947
Actifs d'impôts différés	196 732				196 732	205 307
Autres créances	1 471 790				1 471 790	1 148 925
Comptes de régularisations	94 926				94 926	173 151

6.6 Provisions

En EUR	Ouverture	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour risques		12 246				12 246
Provisions pour retraites	119 472	9 537		-6 649		122 360
Provisions sur titres non consolidés	17 260					17 260
Provisions sur autres immo. Financières	26 095	38 808				64 903
Provisions sur stocks	250 841	663 863	143 950	-7 436	-1 139	762 179
Provisions sur créances clients	230 470	53 090	5 770	-74 159	-2 509	201 122
Total	644 138	777 544	149 720	-88 244	-3 648	1 180 070
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		<i>726 490</i>	<i>149 720</i>			
<i>Dont dotations et reprises financières</i>						
<i>Dont dotations et reprises exceptionnelles</i>		<i>51 054</i>				

Détail des reprises de provisions

En EUR	Reprises	Dont utilisées	Dont non utilisées
Provisions sur stocks	143 950	143 950	
Provisions sur créances clients	5 770	5 770	
Total	149 720	149 720	

6.7 Variation des capitaux propres consolidés

En EUR	Capital	Primes de fusion	Réserves	Résultats	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
Capitaux propres 2015	2 973 750	7 769 299	99 630	1 497 897	-26 079	12 314 497
Distributions de dividendes			-1 442 297			-1 442 297
Résultat N-1			1 497 897	-1 497 897		0
Résultat de l'exercice				962 345		962 345
Variations des écarts de conversion					-313 478	-313 478
Variations liées aux actions propres			-632 216			-632 216
Autres variations			-33 628			-33 628
Capitaux propres 2016	2 973 750	7 769 299	-510 614	962 345	-339 557	10 855 223
Distributions de dividendes			-2 902 841			-2 902 841
Résultat N-1			962 345	-962 345		0
Résultat de l'exercice				4 417 193		4 417 193
Variations des écarts de conversion					-246 561	-246 561
Variations liées aux actions propres			4 744			4 744
Autres variations			-228 898			-228 898
Capitaux propres N	2 973 750	7 769 299	-2 675 264	4 417 193	-586 118	11 898 860

6.8 Passage du résultat social au résultat consolidé

En EUR	31/12/2017	31/12/2016
Cumul des résultats sociaux	4 830 083	1 215 301
Elimination dividendes	-332 025	-1 115 209
Elimination provisions internes	847 920	164 221
Dotations provisions pour charges	-9 537	-64 454
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-227 385	0
Variation des impôts différés	-6 356	153 687
Retraitement des différences de change latentes	-249 410	672 632
Harmonisation des amortissements	10 000	10 000
Retraitement dépréciation fonds de commerce sociaux	17 646	0
Retraitement boni de liquidation	-454 802	-69 429
Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence	-8 941	-4 404
Total	4 417 193	962 345

6.9 Emprunts et dettes financières

Ventilation par nature

En EUR	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 277 356	395 558
Concours bancaires courants	1 005 088	4 428 182
Intérêts courus non échus	14 548	16 265
Dettes financières diverses (participation, ...)	132 719	133 410
Total	3 429 711	4 973 415

Ventilation par échéance

En EUR	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts et dettes à moins d'un an	1 714 733	4 761 515
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	1 714 978	211 900
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	0	0
Total	3 429 711	4 973 415

6.10 Autres dettes et comptes de régularisation

En EUR	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fiscales	1 128 182	1 353 348
Dettes sociales	1 065 071	1 238 945
Autres dettes	762 746	613 207
Comptes de régularisations		
Total	2 955 999	3 205 500

7. Principaux postes du compte de résultat

7.1 Chiffre d'affaires

Ventilation par zones géographiques

En EUR	Chiffre d'affaires réalisé 2017	% de chiffre d'affaires réalisé 2017	Chiffre d'affaires réalisé 2016	% de chiffre d'affaires réalisé 2016
France	29 629 153	67,4%	35 901 277	71,1%
Hors France & export	14 355 002	32,6%	14 580 395	28,9%
Chiffre d'affaires total	43 984 155	100,0%	50 481 672	100,0%

Ventilation par nature

En EUR	Chiffre d'affaires réalisé 2017	% de chiffre d'affaires réalisé 2017	Chiffre d'affaires réalisé 2016	% de chiffre d'affaires réalisé 2016
Marchandises	42 689 666	97,1%	49 421 980	97,9%
Services	1 294 489	2,9%	1 059 692	2,1%
Chiffre d'affaires total	43 984 155	100,0%	50 481 672	100,0%

Contribution de chaque société

En EUR	Chiffre d'affaires réalisé 2017	% de chiffre d'affaires réalisé 2017	Chiffre d'affaires réalisé 2016	% de chiffre d'affaires réalisé 2016
VDI Group SA	29 745 004	67,6%	30 226 782	59,9%
Allbatteries UK	9 522 066	21,6%	8 874 620	17,6%
VDI Espana	2 319 986	5,3%	2 295 008	4,5%
VDI Deutschland	520 810	1,2%	545 194	1,1%
VDI Italia	664 584	1,5%	595 868	1,2%
SIPB	338 148	0,8%	277 339	0,5%
Succursale Belge	170 939	0,4%		
Prorisk	462 284	1,1%	5 295 795	10,5%
GM Equipement	240 334	0,5%	2 371 066	4,7%
Chiffre d'affaires total	43 984 155	100,0%	50 481 672	100,0%

7.2 Ventilation des effectifs et charges de personnel

Effectifs	31/12/2017	31/12/2016
Employés	193	214
Techniciens / AM	31	36
Cadres	42	46
Total	266	296

Charges de personnel, en EUR	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations du personnel	6 656 204	7 100 889
Charges sociales	2 208 422	2 495 055
Total	8 864 626	9 595 944

Le poste « Charges sociales » intègre le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) pour un montant de 253 916 €.

Les montants de CICE dont a bénéficié les sociétés du groupe ont été utilisés

- dans des actions de formation,
- pour recruter de nouveaux collaborateurs notamment dans l'objectif de structurer les activités support et des activités commerciales et web,
- et la poursuite des investissements pour le développement à l'international.

7.3 Dotations aux amortissements et aux provisions

Reprises, en EUR	31/12/2017	31/12/2016
Provisions sur créances clients	5 770	8 220
Provisions sur stocks	143 950	64 322
Provisions pour autres charges		0
Total	149 720	72 542

Dotations, en EUR	31/12/2017	31/12/2016
Amortissements	430 165	383 449
Provisions sur créances clients	53 090	38 653
Provisions sur stocks	663 863	132 501
Provisions pour autres charges	9 537	64 454
Total	1 156 655	619 057

La provision sur stock 2017 inclut une provision sur le stock de Détecteurs et Avertisseurs Autonomes de Fumées pour 504 K€.

7.4 Résultat d'exploitation

En EUR	31/12/2017	31/12/2016
Total des produits d'exploitation	44 381 497	50 777 395
Total des charges d'exploitation	44 664 347	48 973 648
Résultat d'exploitation	-282 850	1 803 747

7.5 Résultat financier

En EUR	31/12/2017	31/12/2016
Gains de change	802 779	328 801
Autres produits financiers	4 918	223
Reprise sur provisions	0	18 750
Total des produits financiers	807 697	347 774
Intérêts et charges financières	36 626	62 583
Pertes de change	544 294	456 385
Total des charges financières	580 920	518 968
Résultat financier	226 777	-171 194

7.6 Résultat exceptionnel

En EUR	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opération de gestion	234 653	195 239
Produits de cession des éléments d'actifs	8 385 528	41 683
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	74 000
Produits sur cessions d'actions propres	13 320	9 993
Total des produits exceptionnels	8 633 501	320 915
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	154 970	156 658
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	3 525 972	135 010
Dotation provisions pour risques	51 054	0
Charges sur cession d'actions propres	8 228	18 356
Total des charges exceptionnelles	3 740 224	310 024
Résultat exceptionnel	4 893 277	10 891

Détail des produits exceptionnels sur opération de gestion :	234 653
- Indemnités fiscales	172 124
- Régularisations clients	32 471
- Indemnités litiges salariés	24 529
- Divers	5 529
Détail des produits de cession des éléments d'actifs :	8 385 528
- Cession Prorisk / GM Equipement	8 368 000
- Cession véhicule	12 528
- Cession droit au bail	5 000

Détail des charges exceptionnelles sur opération de gestion :	154 970
- Honoraires exceptionnels cession Prorisk / GME	80 000

- Pénalités sur litiges salariés	16 723
- Versements pour dons associations	15 233
- Régularisations et indemnités litige fournisseur	14 933
- Régularisations et pénalités clients	12 492
- Pénalités fiscales	9 969
- Divers	5 620
Détail de la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :	3 525 972
- Cession Prorisk / GM Equipement	3 389 184
- Mise au rebut WMS Acteos	99 434
- Cession droit au bail	37 354
Détail des dotations aux provisions pour risques :	51 054
- Provision sinistre avarie commune	38 808
- Provision litige	12 246

7.7 Impôts sur les sociétés

Analyse de la charge d'impôt

En EUR	31/12/2017	31/12/2016
Charge d'impôt courante	177 327	793 940
Charge d'impôt différée	6 358	-153 690
Total	183 685	640 250

Preuve d'impôt

En EUR	31/12/2017	31/12/2016
Résultat avant IS	4 837 203	1 606 999
IS théorique	1 612 401	535 664
Rapprochement :		
Différences permanentes et temporaires	-1 724 150	119 704
Ecart de taux d'imposition	77 364	-64 602
Crédit d'impôt, régularisation d'impôts différés et autres impôts	218 070	49 484
IS comptabilisé	183 685	640 250

Les différences permanentes 2017 sont impactées en 2017 par l'abattement fiscal sur la plus-value long terme correspondant à la cession des titres de Prorisk et GM Equipement pour -1 604 073€.

7.8 Rémunérations des dirigeants

Dirigeants	Fonction	Rémunération au titre du mandat social	Rémunération au titre du contrat de travail
David BUFFELARD	Président Directeur Général	182 000	Néant
Thierry BOUVAT	Directeur Général et membre du Conseil d'Administration	15 450	155 550

7.9 Evénements postérieur à la clôture

La société VDI Group SA a entamé les démarches afin de changer de dénomination sociale, le futur nom de la société sera UPERGY SA, ce changement sera approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire du 31/05/2018.

Un projet de fusion des sociétés BDR (holding de VDI Group) et de VDI Group est en cours d'étude, ce projet sera approuvé ou non lors de l'assemblée générale du 31/05/2018. VDI Group absorberait BDR avec un effet rétroactif fiscal et comptable au 01/01/2018.
Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

7.10 Engagements hors bilan

Achat de dollars à terme

5 contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2016 ainsi que 7 en 2017, selon détail ci-dessous :

		Montant à la souscription	Solde au 31/12/2016	Montant utilisé en 2017	Solde au 31/12/2017	Taux nominal
HSBC	02/05/2016	2 000 000	800 000	800 000	0	1.1704
BRA	08/11/2016	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	1.1450
BRA	08/11/2016	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0	1.1215
Western Union	27/03/2017	1 200 000 – 2 400 000 (1)	0	1 100 000	600 000 – 1 200 000 (1)	1.1080
Western Union	24/04/2017	2 205 000 – 4 410 000 (1)	0	1 470 000	1 470 000 – 2 940 000 (1)	1.1050
BRA	24/04/2017	1 000 000	0	1 000 000	0	1.0876
BRA	01/06/2017	700 000	0	0	700 000	1.1427
BRA	30/06/2017	400 000	0	0	400 000	1.1640
BRA	28/07/2017	500 000	0	0	500 000	1.1981
BRA	28/08/2017	500 000	0	0	500 000	1.2150
Total		13 005 000 – 16 410 000	5 300 000	8 870 000	4 170 000 – 6 240 000	

A noter que 2 des contrats souscrit en 2016 étaient totalement utilisés au 31/12/2016, pour cette raison, ils ne figurent pas dans le tableau ci-avant.

(1) : contrats asymétriques : le montant obtenu dépend du cours spot à la date de levée de l'option.

Achat de GBP

Une couverture de change a été mise en place sur la société VDI Group en 2017 afin de couvrir le risque Euro Gbp dans le cadre des ventes intra group libellées en GBP à destination de sa filiale All Batteries Ltd.

	Montant à la souscription		Solde au 31/12/2016	Montant utilisé en 2017	Solde au 31/12/2017	Taux nominal
	mini	maxi				
Western Union - 01/2017	£600 000,00	£600 000,00	£0,00	£600 000,00	£0,00	0,855
Western Union - 01/2017	£2 160 000,00	£3 600 000,00	£0,00	£2 180 000,00	£0,00	0,8579
Western Union - 13/12/2017	£770 000,00	£770 000,00		£0,00	£770 000,00	0,893
Western Union - 31/10/2017	£200 000,00	£200 000,00		£0,00	£200 000,00	0,883
Total	£3 730 000,00	£5 170 000,00		£2 780 000,00	£970 000,00	

7.11 Transactions entre les parties liées

Sociétés concernées: VDI GROUP et SCI CORBAS 2

Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur de VDI GROUP et gérant associé de la SCI CORBAS 2

Nature de la transaction: bail commercial qui porte sur un immeuble à usage industriel

Charge de location comptabilisée au titre de l'exercice: 353 678 € HT

Solde fournisseur SCI CORBAS 2 au 31/12/2017 : 0 €

7.12 Honoraires des contrôleurs légaux

Conformément à l'article R123-198-9 du code de commerce, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est de :

- 36 860 euros pour VDI GROUP (dont 35 260 euros au titres du contrôle légal des comptes et 1600 euros au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

- 9 609 euros pour les filiales intégrées globalement

Soit un total de 46 469 euros (*honoraires figurant au compte de résultat*).

8. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2017

A l'Assemblée Générale de la société VDI GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VDI GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Le paragraphe 5.7 "Ecart d'acquisition" de l'annexe détaille les principaux écarts d'acquisition du Groupe. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur l'appréciation du montant net des écarts d'acquisition.
- Le paragraphe 5.12 "Stocks" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation des stocks.

Vérification des informations relative au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercices professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer son opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 13 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Olivier ARTHAUD

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

9. Comptes annuels sociaux VDI GROUP relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2017

9.1 Actif

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	376 478	254 779	121 700	134 792
Fonds commercial	3 322 040		3 322 040	3 377 040
Autres immobilisations incorporelles	1 019 228	516 107	503 121	509 785
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>4 717 746</i>	<i>770 885</i>	<i>3 946 860</i>	<i>4 021 617</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	316 694	270 244	46 450	52 616
Autres immobilisations corporelles	2 532 451	1 753 016	779 435	782 024
Immobilisations en cours	4 000		4 000	113 955
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>2 853 145</i>	<i>2 023 260</i>	<i>829 885</i>	<i>948 595</i>
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	4 952 992	1 111 257	3 841 735	7 226 273
Créances rattachées à des participations	359 973	61 267	298 706	200 578
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 059 944	38 808	1 021 136	1 040 308
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>6 372 909</i>	<i>1 211 332</i>	<i>5 161 577</i>	<i>8 467 159</i>
ACTIF IMMOBILISE	13 943 799	4 005 477	9 938 322	13 437 371
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	25 440		25 440	86 158
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 722 828	728 415	6 994 413	6 990 438
<i>Total des stocks</i>	<i>7 748 268</i>	<i>728 415</i>	<i>7 019 853</i>	<i>7 076 596</i>
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	191 398		191 398	380 705
Clients et comptes rattachés	5 032 918	131 282	4 901 636	6 665 457
Autres créances	4 516 319	1 470 279	3 046 040	2 685 121
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>9 740 636</i>	<i>1 601 561</i>	<i>8 139 075</i>	<i>9 731 283</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	1 406 672		1 406 672	822 899
Charges constatées d'avance	44 589		44 589	103 233
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>1 451 261</i>		<i>1 451 261</i>	<i>926 132</i>
ACTIF CIRCULANT	18 940 165	2 329 976	16 610 189	17 734 011
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	98 001		98 001	342
TOTAL GENERAL	32 981 965	6 335 453	26 646 513	31 171 724

9.2 Passif

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Situation nette</u>		
Capital social ou individuel Dont versé : 2 973 750	2 973 750	2 973 750
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 769 299	7 769 299
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	297 375	297 375
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	78 092	1 936 097
Report à nouveau	70 909	201 951
<u>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</u>	4 720 333	913 794
<i>Total situation nette</i>	<i>15 909 757</i>	<i>14 092 266</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	15 909 757	14 092 266
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	110248	342
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	110248	342
<u>Dettes financières</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 282 444	4 819 120
Emprunts et dettes financières divers	767 862	3 864 493
<i>Total dettes financières</i>	<i>4 050 305</i>	<i>8 683 612</i>
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5443,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 449 308	5 487 609
Dettes fiscales et sociales	1 402 282	1 749 156
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>5 851 590</i>	<i>7 242 208</i>
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	683 746	519 121
<i>Total dettes diverses</i>	<i>683 746</i>	<i>519 121</i>
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance		
	10 585 641	16 444 942
Ecart de conversion passif	40 867	634 174
	26 646 513	31 171 724

9.3 Compte de résultat

	31/12/2017			31/12/2016
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	29 313 544	7 877 340	37 190 885	41 394 775
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 244 179	1 521 124	2 765 303	3 263 532
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	30 557 724	9 398 464	39 956 188	44 658 307
Production stockée				
Production immobilisée			1 772	
Subventions d'exploitation			163 120	84 783
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			193 707	169 201
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			40 314 786	44 912 291
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			24 648 217	27 049 823
Variation de stock (marchandises)			-522 284	134 240
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			613 746	664 236
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			60 718	21250
Autres achats et charges externes			7 711 800	8 771 956
<i>Total charges externes</i>			<i>32 512 196</i>	<i>36 641 506</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			576 524	631 673
Charges de personnel				
Salaires et traitements			4 934 847	4 875 366
Charges sociales			1 942 544	2 015 402
<i>Total charges de personnel</i>			<i>6 877 392</i>	<i>6 890 768</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			349 934	292 914
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			667 946	126 494
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>1 017 879</i>	<i>419 408</i>
Autres charges			5391	8668
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			40 989 382	44 592 023
RESULTAT D'EXPLOITATION			-674 596	320 268
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations			443 136	1 211 011
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 664	77
Reprises sur provisions et transferts de charges				167 282
Différences positives de change			731 077	52 732
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			1 177 877	1 431 103
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			945 579	164 563
Intérêts et charges assimilées			57 606	138 326
Différences négatives de change			86 396	103 095
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			1 089 581	405 983
RESULTAT FINANCIER			88 296	1 025 119
RESULTAT COURANT			-586 301	1 345 387
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			222 709	142 374
Produits exceptionnels sur opérations en capital			8 386 348	134 224
Reprises sur provisions et transferts de charges				74 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			8 609 058	350 598
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			142 074	140 623
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			3 067 072	150 001
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			51054	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			3 260 200	290 625
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 348 857	59 973
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				36 445
Impôts sur les bénéfices			42 224	455 122
TOTAL DES PRODUITS			50 101 721	46 693 992
TOTAL DES CHARGES			45 381 388	45 780 198
BENEFICE ou PERTE			4 720 333	913 794

9.4 Annexes aux comptes sociaux

9.4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et au règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur des périodes de 5 ans au vue de la durée réelle d'utilisation de ces actifs au sein de la société.

Les logiciels métier développés spécifiquement pour l'activité du groupe sont amortis sur 8 ans.

B. Fonds de commerce

Suite à la transposition de la directive 2013/34 UE, des modifications ont été apportées au règlement ANC N°2014-03, celles-ci portant sur:

- La définition du fonds commercial
- L'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée
- Le mali technique de fusion

Suite à l'application de ce nouveau règlement, la société a affecté l'intégralité des malis techniques présents à l'actif de son bilan, au sein du poste "fonds commercial" pour un montant de 132 K€.

La société considère que les fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, à chaque clôture à compter de 2016, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

A cette même date, la valeur d'utilité du fonds commercial est supérieure à sa valeur comptable incluant les malis techniques qui lui sont rattachés.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels, outillages :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	3 ans
- Agencements, installations générales :	3 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique :	3 ans
- Mobilier de bureau :	4 à 10 ans

D. Participations

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat auquel se rajoute les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'inventaire est la valeur économique estimée par la direction de la société, qui tient notamment compte des capitaux propres mais aussi de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

E. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

F. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe.

G. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres de participations.

H. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Depuis le 1er janvier 2014, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/USD.

Depuis le 1er janvier 2017, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/GBP.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Achats de dollars à terme :

Cinq contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2016 ainsi que 7 en 2017, selon détail ci-dessous :

	Date du contrat	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2016	Montant utilisé en 2017	Solde au 31/12/2017	Taux nominal
HSBC	02/05/2016	2 000 000	800 000	800 000	-	1.1704
BRA	08/11/2016	1 500 000	1 500 000	1 500 000	-	1.1450
BRA	08/11/2016	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-	1.1215
WU (1)	27/03/2017	1 200 000 / 2 400 000	0	1 100 000	600 000 / 1 200 000	1.1080
WU (1)	24/04/2017	2 205 000/ 4 410 000	0	1 470 000	1 470 000 / 2 940 000	1.1050
BRA	24/04/2017	1 000 000	0	1 000 000	-	1.0876
BRA	01/06/2017	700 000	0	0	700 000	1.1427
BRA	30/06/2017	400 000	0	0	400 000	1.1640
BRA	28/07/2017	500 000	0	0	500 000	1.1981
BRA	28/08/2017	500 000	0	0	500 000	1.2150
		13 005 000/16 410 000	5 300 000	8 870 000	4 170 000/6 240 000	

(1) : contrats asymétriques : le montant obtenu dépend du cours sport à la date de levée de l'option.

Couverture de change EURO / GBP :

Une couverture de change a été mise en place sur la société VDI Group en 2017 afin de couvrir le risque EURO/GBP dans le cadre des ventes intra groupe libellées en GBP à destination de sa filiale All Batteries Ltd :

	date contrat	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2016	Montant utilisé en 2017	Solde au 31/12/2017	Taux nominal
WU	01/2017	£ 600 000	-	£ 600 000	-	0.8550
WU	01/2017	£ 2 160 000 /£ 3 600 000	-	£ 2 180 000	-	0.8579
WU	31/10/2017	£ 200 000	-	-	£ 200 000	0.8830
WU	13/12/2017	£ 770 000	-	-	£ 770 000	0.8930
		£ 3 730 000/ £ 5 170 000		£ 2 780 000	£ 970 000	

I. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à l'article R. 123-198-9 du Code du Commerce, ces informations figurant dans l'annexe des comptes consolidés, cette information n'est pas à fournir au niveau de l'annexe de VDI Group.

J. Transactions avec les parties liées

Sociétés concernées: VDI GROUP et SCI CORBAS 2

Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur de VDI GROUP et gérant associé de la SCI CORBAS 2

Nature de la transaction: bail commercial qui porte sur un immeuble à usage industriel

Charge de location comptabilisée au titre de l'exercice: 353 678 € HT

Solde fournisseur SCI CORBAS 2 au 31/12/2017 : 0 €

K. Produits constatés d'avance

Néant.

L. Faits caractéristiques de la société

Les sociétés PRORISK et GM EQUIPEMENT ont été cédées au 31 janvier 2017 dans le but d'un recentrage du groupe sur la seule division battery. La plus-value de cession a été comptabilisée en résultat exceptionnel pour un montant de 5.5m€.

L'intégration fiscale, incluant dans son périmètre VDI Group et ses filiales PRORISK et GM EQUIPEMENT, a donc pris fin au 31 décembre 2016.

Depuis le 07 juin 2010, les titres de VDI GROUP ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth Paris.

Un contrat de liquidité avec la société de bourse Gilbert Dupont a été conclu. Pour permettre de réaliser les interventions prévues par ce contrat, VDI GROUP a fait apport de la somme de 50 000€ et de l'intégralité des actions propres détenues en direct, soit 13 387 titres.

A la date du 31/12/2017, le nombre d'actions propres détenues au travers de ce contrat s'élève à 9.858 pour un prix de revient de 56.413€.

En date du 08/06/2012, un contrat de rachat d'actions a également été conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont. Pour financer ce programme de rachat, VDI Group a fait apport sur 2016 de la somme de 626.872€ en sus des 240 000€ apportés l'année précédente.

A la date du 31/12/2017, le nombre d'actions détenues au travers de ce contrat s'élève à 172.913 pour un prix de revient de 839.934€.

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sur ces 2 contrats représentent 80.946 actions à l'achat et 82.758 actions à la vente.

M. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

La 3^{ème} Loi de Finances Rectificative pour 2012 a instauré un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises en diminuant le coût du travail de certains salariés. En substance, le CICE correspond à une aide de l'Etat, en contrepartie de laquelle, l'entité engagera des dépenses lui permettant d'accroître sa compétitivité.

Dans ce cadre, VDI GROUP a choisi de comptabiliser le CICE en déduction des charges de personnel. Le montant du CICE comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2017 s'élève à 251.609 €.

Les montants de CICE dont a bénéficié les sociétés du groupe ont été utilisés

- dans des actions de formation,
- pour recruter de nouveaux collaborateurs notamment dans l'objectif de structurer les activités support et des activités commerciales et web,
- et la poursuite des investissements pour le développement à l'international.

N. Evénements post-clôture

VDI Group a entamé les démarches afin de changer de dénomination sociale. Le futur nom de la société sera UPERGY SA et fera l'objet d'une approbation lors de l'assemblée générale ordinaire le 31/05/2018.

Un projet de fusion par absorption des société BDR (holding de VDI Group) et VDI Group est en cours d'étude. Ce projet sera approuvé ou non lors de l'assemblée générale du 31/05/2018. VDI Group absorberait BDR avec effet rétroactif fiscal et comptable au 01/01/2018.

9.5 Informations relatives au bilan

9.5.1 Immobilisations

	Valeur brute début 2017 /S2	AUGMENTATIONS	
		Réévaluations courant 2017 /S2	Acquisitions courant 2017 /S2
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 661 756		110 990
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 661 756		110 990
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	314 030		2 664
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 621 213		5 812
Matériel de transport			72 437
Matériel de bureau et mobilier informatique	703 470		129 520
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	113 955		38 033
Avances et acomptes			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 752 668		248 465
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	8 071 734		140 800
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 040 308		504 618
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 112 042		645 418
TOTAL GENERAL	16 526 466		1 004 874

	DIMINUTIONS		Valeur brute fin 2017 /S2	Valeur d'origine
	Virements courant 2017 /S2	Cessions courant 2017 /S2		
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		55 000	4 717 746	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		55 000	4 717 746	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			316 694	
Installations générales, agencements, aménagements divers			1 627 025	
Matériel de transport			72 437	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			832 990	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	19 310	128 678	4 000	
Avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 310	128 678	2 853 145	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		2 899 569	5 312 965	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		484 983	1 059 944	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 384 552	6 372 909	
TOTAL GENERAL	19 310	3 568 230	13 943 799	

9.5.2 Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début 2017	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2017
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	640 139	130 746		770 885
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	640 139	130 746		770 885
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	261 413	8 830		270 244
Installations générales, agencements, aménagements	979 230	124 698		1 103 928
Matériel de transport		18 191		18 191
Matériel de bureau et informatique, mobilier	563 429	67 468		630 898
Emballages récupérables et divers				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 804 073	219 187		2 023 260
TOTAL GENERAL	2 444 212	349 934		2 794 145

9.5.3 Provisions

Nature des provisions	Montant au début 2017 /S2	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2017 /S2
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconst. des gisements (mines, pétrole)						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges		12 246				12 246
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	342	98 001			342	98 001
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL DES PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	342	110 248			342	110 248
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	618 788	482 469				1 111 257
Sur autres immobilisations financières	26 095	73 980				100 075
Sur stocks et en-cours	210 106	642 552			124 243	728 415
Sur comptes clients	109 712	25 394			3 824	131 282
Autres provisions dépréciations	1 150 000	320 279				1 470 279
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 114 700	1 664 874			128 067	3 641 307
TOTAL GENERAL	2 116 042	1 884 821			128 408	3 861 666
Dont dotations et reprises d'exploitation		667 946			128 067	
Dont dotations et reprises financières		946 579				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		51 054				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

9.5.4 Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	359 973		359 973
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 059 944		1 059 944
Total actif immobilisé	1 419 917		1 419 917
Clients douteux ou litigieux	145 848	145 848	
Autres créances clients	4 887 070	4 887 070	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	12 848	12 848	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	614	614	
Impôts sur les bénéfices	681 100	681 100	
Taxe sur la valeur ajoutée	223 823	223 823	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 448	4 448	
Divers	10 796	10 796	
Groupe et associés (2)	3 194 696		3 194 696
Débiteurs divers	387 994	387 994	
Total actif circulant	9 549 238	6 354 542	3 194 696
Charges constatées d'avance	44 589	44 589	
TOTAL DES CREANCES	11 013 743	6 399 131	4 614 613
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an max	3 282 444	1 585 124	1 697 320	
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	50 404	50 404		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 449 308	4 449 308		
Personnel et comptes rattachés	463 647	463 647		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	468 073	468 073		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	294 574	294 574		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	175 989	175 989		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	717 457	717 457		
Autres dettes	683 746	683 746		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 585 641	8 888 321	1 697 320	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		618 202		
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

9.5.5 Fonds commercial

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Droit au bail	648 591		55 000	593 591
Fonds acquis ayant fait l'objet d'une protection juridique				
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique	533 553			533 553
Fonds résultant d'une réévaluation légale				
Fonds résultant d'une réévaluation libre	2 094 895			2 094 895
Autres				
Droit d'entrée	100 000			100 000
Fonds résultant d'affectation technique TUP	132 021			132 021
TOTAL	3 509 061		55 000	3 454 061

9.5.6 Produits à recevoir

Produits à recevoir	2017 /S2	2016 /S2
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total Immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	258 804	185 103
Autres créances	382 436	275 604
<i>Total créances</i>	641 240	460 707
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
TOTAL	641 240	460 707

9.5.7 Charges à payer

Nature des charges	2017 /S2	2016 /S2
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 089	26 152
Emprunts et dettes financières divers	12 735	15 184
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		5 443
Total dettes financières	22 824	46 779
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	644 534	1 344 281
Dettes fiscales et sociales	349 649	471 774
Total dettes d'exploitation	994 183	1 816 055
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 000	5 000
Total dettes diverses	5 000	5 000
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	1 022 007	1 867 834

9.5.8 Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges	2017 /S2	2016 /S2
Charges d'exploitation :		
	44 589	103 233
Total	44 589	103 233
Charges financières :		
Total		
Charges exceptionnelles :		
Total		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	44 589	
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	44 589	103 233

Nature des produits	2017 /S2	2016 /S2
Produits d'exploitation :		
Total		
Produits financiers :		
Total		
Produits exceptionnels :		
Total		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	44 589	103 233

9.5.9 Charges et produits exceptionnels

Nature des charges et produits	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	12029	
Pénalités sur litige clients	7914	
Pénalités sur litige fournisseurs	45	
Pénalités sur litige salariés	13239	
Pénalités fiscales et sociales	4343	
Dons, libéralités, mécénat	15233	
Autres charges exceptionnelles	86180	
Autres charges exceptionnelles soumises à TVA	3092	
Valeur nette comptable immobilisations incorporelles	154434	
Valeur nette comptable immobilisations financières	2904266	
Charge nette sur cession VMP	8228	
Autres charges exceptionnelles	144	
dotation provision pour litige	51054	
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		2076
Indemnité sur litige clients		766
Indemnité sur litige fournisseurs		40
Indemnité sur litiges salariés		24529
Autres produits exceptionnels		185503
Autres produits exceptionnels soumis à TVA		9796
Produits cession immobilisations incorporelles		5000
Produit cession immobilisations corporelles		28
Produit cession immobilisations financières		8368000
Produit cession titres de placement		13320
TOTAL	3 260 200	8 609 058

9.5.10 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	4 875 000			4 875 000	0,61
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'Investissements					
Total	4 875 000			4 875 000	

9.7 Autres informations

9.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat global	Résultat courant avant impôt	Résultat exceptionnel	Participation	Impôt société
Résultat comptable avant IS	4 762 556	(586 301)	5 348 857		
Réintégrations					
Charges exceptionnelles	4 343		4 343		
Dons, mécénat	15 233		15 233		
Amortissements excédentaires	10 006	10 006			
TVTS	2 820	2 820			
Prov. pour risque financier	73 593	73 593			
C3S	33 969	33 969			
Amendes					
Ecart de conversion actif N-1	342	342			
Ecart de conversion passif N	40 867	40 867			
Prov. comptes courants et titres filiales	847 920	847 920			
Quote-part frais et charges sur cession titres	656 212		656 212		
Participation					
total des réintégrations	1 685 305	1 009 517	675 788		
Déductions					
C3S N-1	41 009	41 009			
Dividendes	315 423	315 423			
Reprise provision sur titres	0	0			
Ecart de conversion passif N-1	634 174	634 174			
Ecart de conversion actif N	73 593	73 593			
CICE N	251 609	251 609			
Participation des salariés N-1	36 445			36 445	
Plus value cession titres LT	5 468 431		5 468 431		
Suramortissement fiscal	7 622	7 622			
Contribution dividendes 3%	172 124	172 124			
total des déductions	7 000 430	1 495 554	5 468 431	36 445	
Résultat fiscal	(552 569)	(1 072 338)	556 214	(36 445)	
Impôt sociétés 33,33%	0	0	0	0	
Contribution dividendes 3%	42 224	42 224			

9.7.2 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

ACCROISSEMENTS	Montant
Ecart de conversion actif N	98 001
TOTAL	98 001

Accroissement de la dette future d'impôt	32 667
--	--------

ALLEGEMENTS	Montant
C3S	33 969
Provision pour risques financiers	98 001
Ecart de conversion passif N	40 867
Total	172 837

Allègement de la dette future d'impôt	57 612
---------------------------------------	--------

9.7.3 Engagements financiers

ENGAGEMENTS FINANCIERS	
Etabli en euros	31/12/2017
<i>Engagements donnés</i>	<i>Montant</i>
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
<i>Engagements en matière de pension :</i>	
Engagements retraite	122.360
<i>Autres engagements donnés :</i>	
Achat de dollars à terme - voir Règles et méthodes comptables page 2 note G	4 170 000 / 6 240 000
TOTAL	6 362 360
<i>Dont concernant :</i>	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de suretés réelles	

Le montant des engagements retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la Convention Collective des Commerce de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces droits ont été évalués à partir du salaire, de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié et en prenant en considération les coefficients de rotation par tranche d'âge de l'ensemble du personnel.

Depuis 2017, un taux de turnover nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11)

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation: 1,3% (1,57% en 2016)
- Taux de rotation du personnel:

	CADRES	NON CADRES
18 à 30 ans =	11.1%	22.1%
31 à 40 ans =	11.2%	13.6%
41 à 50 ans =	9.7%	10.9%
51 à 63 ans =	9.3%	15.0%
64 à 67 ans =	0.0%	0.0%
- Age conventionnel de départ: 67 ans
- Droits acquis :
 - cadres:
 - 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence
 - 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence
 - 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.
 - non cadres: 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.
- Taux d'augmentation des salaires : 3.02% pour les cadres (3.05% en 2016) ; 2.79% pour les non cadres (2.09% en 2016)

Suite aux cessions des sociétés Distributions de Produits d'Hygiène et D.O.M. Hygiène Industrie au 31 octobre 2014, une garantie de passif et d'actif a été signée en faveur du repreneur, en matières fiscales et sociales suivant les délais de prescription applicables légalement.

Suite aux cessions des sociétés GM EQUIPEMENT et PRORISK au 31 janvier 2017, une garantie de passif et d'actif a été signée en faveur du repreneur, en matières fiscales et sociales suivant les délais de prescription applicables légalement.

9.7.4 Effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à disposition		Total	
	2017 /S2	2016 /S2	2017 /S2	2016 /S2	2017 /S2	2016 /S2
Cadres	38	45			38	45
Agents de maîtrise	31	23			31	23
Employés et techniciens	93	106			93	106
Autres :						
Total	162	173			162	173

9.7.5 Rémunération des dirigeants

Catégories	Montants
Membres des organes d'administration	
Membres des organes de direction	353 000
Membres des organes de surveillance	
TOTAL	353 000

9.7.6 Projet d'affectation du résultat

<i>Répartition</i>	<i>Montant</i>
Bénéfice net	4 720 333
Report à nouveau antérieur	
Prélèvement sur réserves	
Bénéfice à répartir	4 720 333
<i>Répartition</i>	
Réserve légale	
Autres réserves	4 720 333
Dividendes à distribuer	
Report à nouveau	
TOTAL	4 720 333
Différence d'affectation	

9.7.7 Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ALLBATTERIES UK	112 715	1 070 774	100	3 019 189	3 019 189	327 970		10 715 850	364 332	
VDI ESPANA	850 000	(1 146 084)	100	850 000	510 000	731 083		2 332 725	(156 434)	
VDI ITALIA	144 033	80 277	100	473 056		339 410		664 584	(157 504)	
VDI DEUTSCHLAND	25 000	(1 498 729)	100	25 000		1 658 909		529 195	(164 128)	
VDI CHINA	1 067	325 949	100	2 052	2 052			277 433	157 425	
VDI TUNISIE	3 358	489 044	100	5 500	5 500			547 231	114 267	
VDI TUNISIE HSD	1 679	(20 636)	100	2 667	2 667				(180)	
SIPB	201 478	(58 355)	100	278 078	278 078	471 201		338 148	(75 539)	
ENERSTONE	180 000		20	255 941						

9.7.8 Tableau des variations des capitaux propres

	01/01/2017	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2017
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	2 973 750						2 973 750
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 769 299						7 769 299
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	297 375						297 375
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	1 936 097				(1 858 005)		78 092
Report à nouveau	201 951				(131 042)		70 909
Résultat de l'exercice	913 794			(913 794)		4 720 333	4 720 333
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	14 092 266			(913 794)	(1 989 047)	4 720 333	15 909 757

10. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels VDI GROUP

A l'Assemblée Générale de la société VDI GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VDI GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 4 181 735 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note D du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaires, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisations des objectifs et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune des activités sous le contrôle de la direction générale.
- La note E du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation des stocks.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprises, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercices professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 13 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Olivier ARTHAUD

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

11. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société VDI GROUP,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SCI CORBAS 2

Personnes concernées :

- Monsieur Christian DUTEL, administrateur de votre société et gérant-associé de la SCI CORBAS 2
- Monsieur Damien BUFFELARD, administrateur de votre société et associé de la SCI CORBAS 2
- Monsieur David BUFFELARD, Président du conseil d'administration et Directeur Général de votre société et associé de la SCI CORBAS 2
- Madame Hélène BUFFELARD, administrateur de votre société et associé de la SCI CORBAS 2

Nature et objet : Un bail commercial liant votre société à la SCI CORBAS 2 a été conclu le 2 juillet 2001. Ce bail, modifié par plusieurs avenants depuis, porte sur un immeuble à usage industriel avec bureaux d'accompagnement, d'une superficie de 5 370 m² pour la partie entrepôt et de 70 m² pour la partie bureaux, le tout sur un terrain d'une superficie de 12 962 m² sis à Corbas (69960), ZA des Taillis, Avenue des Taillis.

Le conseil de surveillance du 30 septembre 2009 a autorisé les conditions de ce bail qui s'est poursuivi sur l'exercice 2017.

Montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice écoulé : La charge comptabilisée sur l'exercice 2017 au titre de ce bail s'élève à **353 678** euros hors taxes.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 13 avril 2018
Les Commissaires aux Comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Olivier ARTHAUD

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

12. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

VDI Group

Société anonyme au capital de 2.868.830 €

Siège social : 11 C, rue des Aulnes, 69570 Champagne au Mont d'Or

409 101 706 R.C.S. Lyon

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2018

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre société, de ses filiales et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat,
- vous demander de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la société d'une partie de ses titres,
- vous demander de changer la dénomination sociale de la Société,
- vous demander d'approuver un projet de fusion avec la société BDR SAS.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports des Commissaires aux comptes,
- Des comptes annuels.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis, sauf celui relatif au résultat social de VDI Group.

Par ailleurs, en application de l'ordonnance du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2, les sociétés anonymes doivent présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le Conseil d'administration de la Société a opté, conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, pour l'inclusion de ce rapport dans une section distincte du présent rapport de gestion.

En outre nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices pour la société mère et pour le Groupe ;
- Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes.

Enfin, les résolutions à caractère extraordinaire font l'objet d'un rapport complémentaire du Conseil d'administration au présent rapport.

I - SITUATION DU GROUPE, DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

1) Activité du Groupe

LE MARCHE

VDI Group est une société spécialisée dans le négoce de produits consommables, non stratégiques mais indispensables et plus particulièrement dans le domaine des piles & batteries.

Les activités du Groupe s'organisaient en deux pôles d'activités :

- L'Activité Battery, concernant la conception et la distribution de produits d'énergie embarquée : piles, batteries, accumulateurs, chargeurs et produits d'éclairage portatifs,

- L'Activité Health & Safety, concernant la distribution d'articles liés à la santé, l'hygiène, la sécurité et la protection de l'homme au travail.

Depuis le 31 janvier 2017, suite à la cession des sociétés GM Equipement et Prorisk, la société n'opère plus dans le secteur Health & Safety, la société s'étant désormais recentrée sur son cœur de métiers à savoir l'activité Battery.

La commercialisation des produits est assurée essentiellement par le biais de la vente à distance (par correspondance et sur Internet) et au travers d'un réseau de magasins spécialisés détenus en propre ou par des franchisés.

Le CA consolidé pour l'exercice 2017, incluant l'activité Hygiène & Sécurité cédée en janvier 2017 pour 0,7 M€, s'élève à 43,98 M€ contre 50,48 M€ au titre de l'exercice précédent, dont 0,7M€ au titre du mois de janvier 2017 pour la division Hygiène et Sécurité.

Ce retrait s'explique par la cession au 31 janvier 2017 de l'activité Battery. Cette activité avait contribué pour 7,6 M€ au chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice 2016.

Le CA consolidé par nature de revenus se ventile entre ventes de marchandises, pour 42 689 666 € (97,1%) contre 49 421 980 € (97,9%) au titre de l'exercice précédent, et de services, pour 1 294 489 € (2,9%) contre 1 059 672 € (2,1 %) au titre de l'exercice précédent.

	31/12/2017		31/12/2016	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	42 689 666	97,1%	49 421 980	97,9%
Services	1 294 489	2,9%	1 059 692	2,1%
Chiffre d'affaires total	43 984 155	100,0%	50 481 672	100,0%

- La répartition du CA consolidé France/Export est la suivante :

	31/12/2017		31/12/2016	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	29 629 153	67,4 %	35 901 277	71,1%
Hors France et Export	14 355 002	32,6%	14 580 395	28,9%
Chiffre d'affaires total	43 984 155	100,0%	50 481 672	100,0%

Le résultat consolidé Groupe ressort en forte progression à 4 417 193 € contre 962 345 € du fait notamment de la cession des titres de participation PRORISK et GM EQUIPEMENT.

LES FAITS MARQUANTS

Les sociétés PRORISK et GM EQUIPEMENT ont été cédées le 31 janvier 2017 dans le but d'un recentrage du groupe sur la seule division Battery.

Le 26 mai 2017, la société VDI GROUP a procédé au versement de dividendes à ses actionnaires pour un montant de 1 462 500 €, diminué de 55 031 € au titre du remboursement des dividendes sur actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et du contrat de rachat d'actions, soit un montant net de 1 407 469 €.

Le 20 décembre 2017, la société VDI GROUP a procédé au versement de dividendes complémentaires à ses actionnaires pour un montant de 1 511 250 €, diminué de 56 613 € au titre du remboursement des dividendes sur actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et du contrat de rachat d'actions, soit un montant net de 1 454 637 €.

Enfin, en application des décisions de l'assemblée générale mixte et du conseil d'administration de VDI Group tenu le 15 décembre 2017, le Président-Directeur Général a constaté la réduction du capital social de VDI Group en date du 29 janvier 2018, celui-ci étant ramené à 2.868.830 euros, divisé en 4.703.000 actions (contre 4 875 0000 au préalable) d'une valeur nominale de soixante et un (0.61) centimes d'euros, entièrement libérées.

2) Activité de la société mère VDI Group S.A.

La société VDI Group S.A. exerce principalement une activité d'achat et de distribution ainsi qu'une activité de prestations de services supports (fournitures de prestations de services administratifs, informatiques et logistiques, centralisation de trésorerie).

En 2017, VDI Group S.A. a réalisé un chiffre d'affaires net de 39 956 188 € contre un CA de 44 658 307 € au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2017 un profit de 4 720 332,75 € contre un profit de 913 794 € au titre de l'exercice précédent.

En 2017 la Société n'a pas comptabilisé de participation des salariés au titre de l'exercice 2017 contre 36.445 € au titre de l'exercice précédent.

3) Activités et résultats des filiales

Nous vous exposons ci-après l'activité des filiales.

➤ **All Batteries UK Limited (société de droit anglais)**

En 2017, All Batteries UK Limited a réalisé un chiffre d'affaires de 10 715 850 € contre un CA de 9 978 318 € en 2016.

Elle a réalisé un profit s'élevant à 363 987 € contre une perte de (318 761) € au cours de l'exercice précédent.

All Batteries UK est filiale de VDI Group depuis le 14 mai 2004.

L'activité de cette société consiste dans l'assemblage et la distribution de produits en Grande-Bretagne dans le domaine de l'énergie portable et notamment des batteries. Elle s'est notamment spécialisée sur le lithium ion.

➤ **VDI China Ltd**

La société VDI China LTD a été immatriculée le 8 mars 2006. Cette société réalise des prestations de sourcing pour le Groupe.

Au cours de l'exercice 2017 son chiffre d'affaires s'est élevé à 277 433 € contre 269 721 € au cours de l'exercice précédent et son résultat 2017 s'est élevé à 157 425 € contre 119 016 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI Deutschland**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire allemand.

Cette société a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 529 195 € contre 560 046 € au titre de l'exercice 2016 et a dégagé une perte de (184 128) € au titre de l'exercice 2017 contre une perte de (217 077) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI Espana**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire espagnol.

Cette société a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 2 332 725 € contre 2 313 375 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de (156 434) € au titre de l'exercice 2017 contre une perte de (61 223) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI Italia**

Cette société, créée en mai 2013, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire italien.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 664 584 € contre 595 868 € au titre de l'exercice 2016 et son résultat ressort en perte à (157 504) € contre une perte de (153 023) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **SIPB Tunisie**

Cette société, créée en novembre 2015, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire tunisien.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 338 148 € au titre de l'exercice 2017 contre un chiffre d'affaires de 277 339 € au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort en perte à (75 539) € contre une perte de (67.812) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI Tunisie**

Cette société, créée fin 2010, a pour vocation d'assurer notamment des opérations de sous-traitance d'articles relevant du pôle d'activités Energie Autonome et vendus par les diverses entités du Groupe.

Elle a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 547 231 € au titre de l'exercice 2017 contre 627 483 € au titre de l'exercice 2016 et dégagé un profit de 114 267 € au titre de l'exercice 2017 contre un profit de 211 489 € au titre de l'exercice 2016.

➤ **VDI Tunisie HSD**

Cette société, créée fin 2011, a pour vocation d'assurer le conditionnement et l'emballage de produits parapharmaceutiques.

Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2017 contre 15 604 € au titre de l'exercice 2016 et son résultat ressort en perte à (180) € au titre de l'exercice 2017 contre une perte de (7 598) € au titre de l'exercice 2016.

➤ **VDI Succursale Belge**

VDI Group a en Belgique une succursale dont l'activité est un magasin sous la marque 1001 Piles Batteries, cette succursale a été créée en mai 2015.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2017 de 258 902 € contre 202 561 € au titre de l'exercice 2016 et son résultat ressort en perte à (69 998) € au titre de l'exercice 2017 contre une perte de (40 736) € au titre de l'exercice 2016.

II – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En 2017, la société VDI Group SA n'a pas comptabilisé spécifiquement des coûts de recherche et de développement.

III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés. Il est souligné qu'il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

Il est précisé que la société n'étant pas légalement tenue par les normes IFRS n'a pas adopté ce référentiel.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice par rapport à celle appliquées au titre de l'exercice précédent.

2. Comptes consolidés

a) Périmètre de consolidation :

Les Sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe dont VDI Group S.A. assure la tête sont les suivantes :

Désignation	Activité	Date d'acquisition ou de création
VDI Group	Commercialisation et Distribution et prestations de services aux filiales	NA
All Batteries UK	Assemblage et distribution dans le domaine de l'énergie portable en Grande-Bretagne	14-05-2004
VDI China	Sourcing	26-04-2007
VDI Deutschland	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Allemagne	04-12-2009
VDI Espana	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Espagne	20-12-2009
VDI Tunisie	Sous-traitance et assemblage	16-09-2010
VDI Tunisie HSD	Sous-traitance et assemblage	15-12-2011
VDI ITALIA	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Italie	22-05-2013
SIPB Tunisie	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Tunisie	06-11-2015
ENERSTONE	Conception et distribution de circuits électroniques de gestion de batterie	29.04.2016

Toutes les filiales contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de :

- la société 1000 Y UNA PILAS, de nationalité espagnole, créée en juillet 1998 et filiale à 50 % de VDI GROUP, non consolidée (plus d'activité depuis le 31/03/2000) ;
- la société SPTL, non consolidée (participation non significative) ;
- la société POWERPACKS UK, de nationalité anglaises, filiale à 100% d'ALL BATTERIES UK, non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;
- la société ENERSTONE ; dans laquelle VDI GROUP a pris une participation de 20,31% au cours de l'exercice 2016 est consolidée par mise en équivalence.

b) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les principaux chiffres ont été les suivants :

Comptes consolidés	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
	En Euros	En Euros
Chiffre d'affaires net	43 984 155	50 481 672
Résultat d'exploitation	(282 850)	1 803 747
Résultat financier	226 777	(171 194)
Résultat courant	(56 073)	1 632 553
Résultat exceptionnel	4 893 277	10 891
Participation	0	36 445
Impôt sur le résultat	183 685	640 250
Résultat des sociétés intégrées	4 653 519	966 749
Résultats des sociétés mises en équivalences	(8 941)	(4 404)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions	(227 385)	
Résultat groupe	4 417 193	962 345

3. Comptes sociaux de VDI GROUP SA

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les chiffres suivants ont été atteints :

Comptes sociaux	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
	En Euros	En Euros
Chiffre d'affaires net	39 956 188	44 658 307
Produits d'exploitation	40 314 786	44 912 291
Charges d'exploitation	40 989 382	44 592 023
Résultat d'exploitation	(674 596)	320 268
Produits financiers	1 177 877	1 431 103
Charges financières	1 089 581	405 983
Résultat financier	88 296	1 025 119
Résultat courant avant impôt	(586 301)	1 345 387
Produits exceptionnels	8 609 058	350 598
Charges exceptionnelles	3 260 200	290 625
Résultat exceptionnel	5 348 857	59 973
Participation des salariés	0	36445
Impôt sur les bénéfices	42 224	455 122
Résultat net de l'exercice	4 720 333	913 794

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 15 909 757 € contre 14 092 266 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élève à 26 646 513 € contre 31 171 724 € au titre de l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard.

	Article D.441 I.1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échu	1-30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)	Non échu	1-30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	844					848	7 801					3 704
Montant total des factures HT	1 610 514	1 112 862	21 930	11 743	43 403	1 189 938	3 503 948	116 362	37 717	48 303	53 642	256 024
Pourcentage des achats HT de l'exercice	4%	3%	0%	0%	0%	3%						
Pourcentage du CA HT de l'exercice							9%	0%	0%	0%	0%	1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes ou créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	259						58					
Montant HT total des factures exclues	437 155						26 303					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société aux cours des cinq derniers exercices.

4. Analyse de la situation financière du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Au 31 décembre 2017, l'endettement du Groupe s'est fortement réduit par rapport à celui au 31 décembre 2016. En effet, il ressort au 31 décembre 2017 un endettement net de 545 663 € contre un endettement net de 2 626 865 € au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 11 898 860 € contre 10 855 223 € au titre de l'exercice précédent.

➤ Disponibilités, flux de trésorerie et endettement consolidés

Les disponibilités se sont élevées à 2 884 049 € au 31/12/2017 contre 2 346 550 € au 31/12/2016. Le poste disponibilités correspond essentiellement aux soldes créditeurs en banques.

L'endettement financier est réparti ainsi :

Ventilation par nature

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 277 356	395 558
Concours bancaires courants	1 005 088	4 428 182
Intérêts courus non échus	14 548	16 265
Participation des salariés + intérêts	132 719	133 410
Total des emprunts et dettes financières	3 429 711	4 973 415

Ventilation par échéance

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts et dettes à moins d'un an	1 714 733	4 761 515
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	1 714 978	211 900
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	0	0
Total des emprunts et dettes financières	3 429 711	4 973 415

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidée pour les exercices 2017 et 2016 :

	31/12/16	31/12/17
Résultat net consolidé	962 345	4 417 193
Résultat net des sociétés mises en équivalences	4 404	8 941
- Amortissements et provisions	355 151	718 143
- Variation des impôts différés	-153 690	6 359
- Plus ou moins-values de cession, nettes d'impôts	23 898	-4 859 556
- Autres charges et produits		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 192 108	291 080
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-464 653	-1 580 325
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<i>727 455</i>	<i>-1 289 245</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-585 631	-426 529
Cessions d'immobilisations, nettes IS	41 622	33 128
Variation des actions propres	-632 214	4 744
Variation du périmètre	-202 606	6 921 983
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>-1 378 829</i>	<i>6 533 326</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	-1 442 297	-2 902 841
Emissions d'emprunts		2 500 000
Remboursement d'emprunts et dettes diverses	-249 874	-606 729
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>-1 692 171</i>	<i>-1 009 570</i>
Incidence des variations des cours de devises	-159 126	-273 918
Variation de trésorerie	- 2 502 671	3 960 593
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	<i>421 039</i>	<i>-2 081 632</i>
<i>Trésorerie de clôture</i>	<i>-2 081 632</i>	<i>1 878 961</i>

5. Gestion des risques financiers

Risques de change :

La Société a identifié deux types de risque de change auxquels elle peut se trouver exposée.

Le premier résulte de la conversion en euros dans ses états financiers, des comptes de sa filiale britannique tenus en livres sterling. Les risques de conversion du dinar tunisien et de la monnaie Hongkongaise sont considérés comme non-significatifs.

Le second est relatif à l'activité opérationnelle de la Société et de sa filiale All Batteries UK.

L'essentiel des ventes de VDI GROUP (environ 97% du chiffre d'affaires au 31/12/2017) est facturé en Euros, les 3% restant étant facturés en USD.

Les achats sont effectués à hauteur de 52 % en Euros, de 44% en USD et 4% en livres sterling.

Les ventes d'ALL BATTERIES UK ont été réalisées pour 100 % en livres sterling. Les achats de cette filiale sont effectués respectivement pour 86% en livres sterling, 10% en Euros et 4% en USD.

En matière de couverture de change, cinq contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2016 ainsi que 7 en 2017, selon détail ci-dessous :

		Montant à la souscription	Solde au 31/12/2016	Montant utilisé en 2017	Solde au 31/12/2017	Taux nominal
HSBC	02/05/2016	2 000 000	800 000	800 000	0	1.1704
BRA	08/11/2016	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	1.1450
BRA	08/11/2016	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0	1.1215
Western Union	27/03/2017	1 200 000 – 2 400 000 (1)	0	1 100 000	600 000 – 1 200 000 (1)	1.1080
Western Union	24/04/2017	2 205 000 – 4 410 000 (1)	0	1 470 000	1 470 000 – 2 940 000 (1)	1.1050
BRA	24/04/2017	1 000 000	0	1 000 000	0	1.0876
BRA	01/06/2017	700 000	0	0	700 000	1.1427
BRA	30/06/2017	400 000	0	0	400 000	1.1640
BRA	28/07/2017	500 000	0	0	500 000	1.1981
BRA	28/08/2017	500 000	0	0	500 000	1.2150
Total		13 005 000 – 16 410 000	5 300 000	8 870 000	4 170 000 – 6 240 000	

NB : 2 des contrats souscrits en 2016 étaient totalement utilisés au 31/12/2017, pour cette raison ils ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

Risques de taux :

A ce jour la nature et les conditions d'endettement de la Société ne nécessitent pas la mise en place d'outils de couverture des variations de taux.

Risques clients :

En matière de risque clients le Groupe n'a pas recours à une assurance-crédit, compte tenu d'une faible sinistralité historique.

6. Progrès réalisées et difficultés rencontrées

Des augmentations régulières de tarifs ont dû être effectuées au cours de l'année 2017 pour compenser la hausse des prix d'achat des produits causée par la hausse du dollar et l'augmentation du prix des matières premières et notamment le plomb.

IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société VDI Group SA a entamé les démarches afin de changer de dénomination sociale, le futur nom de la société sera UPERGY SA, ce changement sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Un projet de fusion des sociétés BDR (holding de VDI Group) et de VDI Group est en cours, ce projet sera soumis à diverses conditions suspensives dont l'approbation par l'assemblée générale qui se réunira le 31/05/2018. VDI Group absorberait BDR avec un effet rétroactif fiscal et comptable au 01/01/2018.

Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

V- PERSPECTIVES POUR 2018

Conformément à sa décision de recentrer ses moyens humains et financiers sur le développement de la division Battery, marché de niche qui connaît une croissance régulière grâce à la multiplication des appareils portatifs, VDI Group a poursuivi en 2017 les actions en vue de céder sa division Hygiène & Sécurité, ce qui a conduit le 31 janvier 2017 à la cession des sociétés Prorisk et GM Equipement. Le produit de cette cession permettra notamment à VDI Group de ré-initier des opérations de croissances externes venant compléter et renforcer le périmètre de la division Battery. Dans ce contexte, un certain nombre de contacts en vue d'acquisitions sont en cours.

Par ailleurs, l'année 2018 sera particulièrement consacrée à la montée en puissance et l'atteinte de la rentabilité des filiales Allemande, Espagnole, et Italienne ; ainsi qu'à la réorganisation de certains services afin qu'ils soient pleinement opérationnels en vue d'un développement sur toute l'Europe dans les 5 années à venir.

VI - AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE VDI GROUP S.A. ET PROPOSITION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit un profit de 4 720 332,75 € au poste « Autres Réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Exercice 31/12/2014	Exercice 31/12/2015	Exercice 31/12/2016
Nombre d'actions	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Dividende net unitaire	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Dividende total (a)	1.462.500 €	1.462.500 €	1.462.500 €

(a) Montant éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article L 158-3-2 du CGI

Par ailleurs, la Société a procédé à une mise en distribution exceptionnelle de réserves le 15 décembre 2017 d'un montant de 1 511 250 € représentant un dividende de 0,31 € par action ouvrant droit à l'abattement fixé par l'art. 158.3.2 du Code Général des Impôts.

VII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT DE VDI GROUP

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges ainsi visées non déductibles fiscalement, pour un montant de 10.006 € et que l'impôt estimé en raison desdites dépenses et charges s'est élevé à 3.335 €.

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS DE VDI GROUP

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations figure en annexe des comptes sociaux.

Nous vous informons avoir pris une participation de 2% au capital de la société SCRELEC : Société de Collecte et de Recyclage des Equipements Electriques et Electroniques.

Nous vous informons n'avoir pris aucune autre participation au cours de l'exercice 2017.

IX - SOCIETES CONTROLEES AU 31/12/2017 PAR VDI GROUP

Directement :

- Allbatteries UK Limited (pourcentage de détention 100%),
- VDI China Ltd (pourcentage de détention 100%),
- VDI Deutschland (pourcentage de détention 100%),
- VDI Espana (pourcentage de détention 100%),
- VDI Italia (pourcentage de détention 100%),
- VDI Tunisie (pourcentage de détention 100%),
- VDI Tunisie HSD (pourcentage de détention 100%),
- SIPB Tunisie (pourcentage de détention 100%).

Nb 1 : Votre société détient 50% de la société de droit espagnol 1000 Y UNA PILAS, n'ayant plus d'activité depuis le 31/03/2000 et n'étant pas consolidée, de même que la participation minoritaire de 3% dans SPTL. Il est en de même pour la société POWERPACKS UK, filiale à 100% d'ALL BATTERIES UK, non consolidée (plus d'activité depuis 2004).

Nb 2 : Votre société détient 20,31% de la société ENERSTONE depuis fin avril 2016, cette société est consolidée par mise en équivalence.

X – ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion du capital que représentent, au dernier jour de l'exercice 2017, les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise, et/ou directement.

Ainsi, nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions réservées au personnel salarié de la société n'a été ouverte au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

De plus, au 31 décembre 2017, il n'existe pas d'actions composant le capital social de la Société qui soient détenues par ses salariés ou des salariés des autres sociétés du Groupe dont la Société fait partie, faisant l'objet d'une gestion collective où dont lesdits salariés n'auraient pas la libre disposition.

De même, il n'a pas été décidé d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux au cours de l'exercice qui vient de s'achever.

Enfin nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte réunie le 20 mai 2016 a rejeté la résolution relative à l'augmentation de capital réservée au personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. L'assemblée sera à nouveau consultée sur un tel projet de résolution à l'occasion de l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2019.

XI – COMMISSARIAT AUX COMPTES DE VDI GROUP S.A.

Commissaires aux comptes titulaires : - la Société ARTHAUD & Associés Audit,
- la Société DELOITTE & Associés.

Commissaires aux comptes suppléants : - Monsieur Pascal GENEVRIER,
- la Société BEAS.

Ils ont été nommés par l'assemblée générale réunie le 17 mai 2013 et leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les honoraires des Commissaires aux comptes (hors frais) sont rappelés dans le tableau à cet effet en annexe au présent rapport.

XII – L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité du Groupe est une activité de distribution (achat, stockage, vente, livraison).

Les activités françaises de la division Battery sont soumises au Décret 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination (à cet égard, la Société VDI Group avait anticipé la législation en s'impliquant dans le recyclage des piles, en signant un accord avec un partenaire spécialisé dans ce domaine (société RECUPYL).

VDI Group est engagé contractuellement avec les éco organismes suivants :

- BEBAT depuis 2006 (Belgique)
- ATBR depuis 2016 (La Réunion)
- ECOSURETY depuis 2016 (Angleterre)
- ÖCORECELL depuis 2011 (Allemagne)
- SCRELEC depuis 2012 (France)
- UNIBAT depuis 2016 (Espagne)
- ECOR'IT depuis 2013 (Italie)
- PAPREC depuis 2009
- RECYLEX depuis 2010

XIII – EFFECTIF

L'effectif à la clôture des deux derniers exercices est le suivant :

	31 décembre 2016	31 décembre 2017
VDI Group S.A.	165	162
Total Effectif du Groupe	296	266

XIV – CAPITAL SOCIAL

Il est rappelé que la Société VDI Group S.A. a fait admettre ses titres sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris. Cette introduction en bourse a été précédée d'un placement privé réservé à des Investisseurs Qualifiés tels qu'ils sont définis par l'article L 411-2 du Code monétaire et financier, de 1 250 000 actions nouvelles, représentant au total 25,64% du capital social. L'augmentation de capital a été intégralement souscrite et close le 9 janvier 2007. Puis, conformément au paragraphe 1.4 et au chapitre 3 des Règles d'Euronext Growth, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Euronext Growth des 4 875 000 actions composant le capital de la société VDI Group S.A. L'introduction des actions de la société VDI GROUP sur Euronext Growth a eu lieu le 22/01/2007.

Enfin, le 07 juin 2010, les titres de VDI Group ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth Paris.

Evolution du capital

Au cours de l'exercice le capital a évolué de la façon suivante :

- . Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : 4 875 000
- . Nombre d'actions nouvelles émises pendant l'exercice : 0
- . Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : 4 875 000

NB : il est rappelé que le capital social a été réduit le 29 janvier 2018 d'un montant de 104.920 euros, par annulation de 172.000 actions auto-détenues, de 0,61 euro de valeur nominale chacune, le nombre d'actions composant le capital passant ainsi de 4.875.000 actions à 4.703.000 actions et le capital social passant de 2.973.750 euros à 2.868.830 euros.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017 (article L 233-13 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2017, le capital social est composé de 4 875 000 actions de 0,61 € de nominal chacune, réparties de la façon suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%
Actions au nominatif :				
BDR *	3 617 492	74,20%	7 234 984	87,02%
Christian DUTEL	1	0,00%	2	0,00%
Thierry BOUVAT	1	0,00%	2	0,00%
David BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Damien BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Gérard THOUVENIN	1	0,00%	2	0,00%
Hélène BUFFELARD	2	0,00%	4	0,00%
Roland TCHENIO	1	0,00%	2	0,00%
Divers	3 797	0,08%	7 594	0,09%
Total Actions au nominatif	3 621 297	74,28%	7 242 594	87,11%
Total Actions au porteur	1 071 358	21,98%	1 071 358	12,89%
Actions auto-détenues	182 345	3,74%		
TOTAL GENERAL (hors droits de vote actions auto-détenues)	4 875 000	100,00%	8 313 952	100,00%

*BDR est principalement détenue par HELER – DUPARFI, Holdings des familles BUFFELARD et DUTEL.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre les associés de la société BDR.

Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 8.3 de vos statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2006 ayant institué ce droit, étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2017 sont visées ci-dessus.

Franchissement de seuil

Nous n'avons été avisés d'aucuns autres franchissements de seuils au cours de l'exercice 2017.

XV – ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

Actions auto-détenues

Depuis le 07 juin 2010, les titres de VDI GROUP ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth Paris.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place pour assurer la régularité de cotation du titre, souscrit auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont, VDI GROUP a mis 50 000 € et 13 387 titres à la disposition de ce prestataire de services d'investissement avec l'objectif d'assurer la liquidité des titres.

Dans le cadre du contrat de rachat d'actions également mis en place auprès du même prestataire de services, VDI GROUP lui a fait apport de 866 872 € pour financer ce programme.

A la date du 31/12/2017, le nombre d'actions propres détenues au travers du contrat de rachat d'actions s'élève à 172 487 actions pour un prix de revient total de 837 653 €.

Au total les actions auto-détenues dans le cadre de ces deux contrats s'élèvent à 184.157 et représentent 3,78% du capital pour un prix de revient de 894.066 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

		31/12/2016	Mouvements 2017		31/12/2017
			Achats	Ventes	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	11 670	80 946	82 758	9 858
	Montant	61 158	464 639	469 383	56 413
Contrat de rachat	Nombre de titres	172 487			172 487
	Montant	837 653			837 653
Total	Nombre de titres	184 157	80 946	82 758	184 157
	Montant	898 811	464 639	469 383	894 066

NB : suite à l'opération de réduction de capital par annulation de 172.000 actions auto-détenues, réalisée le 29 janvier 2018, le nombre d'actions propres détenues par VDI Group (hors celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité) s'élève à 487 actions.

Reconduction du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale réunie le 19 mai 2017 a conféré à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la société pour une durée de 18 mois venant à expiration le 19 novembre 2018.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d'ores et déjà d'une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non utilisée.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L 225-209-1 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l'autorisation de conférer à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- assurer la couverture de titres de créance donnant accès au capital,
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, sous réserve que les rachats effectués dans ce cadre n'excédant pas 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, en application de toute résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'assemblée générale et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société. Toutefois, le prix maximum d'acquisition par action ne pourra excéder 7 € hors frais et commissions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 3.219.685 € sur le fondement du capital social au 23 mars 2018 compte tenu des 10.345 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3 292 100 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le prix et le maximum du nombre d'actions de la Société objet du présent programme de rachat d'actions propres pourront être ajustés par le Conseil d'administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale et remplacerait l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 19 mai 2017.

XVI – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L 225 37 du Code de commerce nous vous présentons dans la présente section les informations relatives au gouvernement d'entreprise.

- INFORMATIONS RELATIVES AU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que la Société VDI Group SA a adopté le 19 mai 2009 la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Mme Hélène BUFFELARD, Administrateur ;
- M. Damien BUFFELARD, Administrateur ;
- M. Christian DUTEL, Administrateur ;
- M. Roland TCHENIO, Administrateur.

Les administrateurs ont tous été nommés par l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2015 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 mai 2015, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Ensuite, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de cet exercice, établie sur la base des informations communiquées par chaque intéressé.

Monsieur David BUFFELARD :

- Président du Conseil d'administration et Directeur Général de VDI Group S.A. ;
- Director d'ALL BATTERIES UK Limited ;
- Directeur Général de BDR ;
- Gérant (Sole Director) de VDI CHINA LTD ;
- Co-Gérant de VDI DEUTSCHLAND ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de VDI Espana ;
- Président de l'Association LYON POLE BOURSE ;
- Administrateur de BRD FINANCE ;
- Administrateur de l'Association MIDDLENEXT.

Monsieur Thierry BOUVAT :

- Administrateur et Directeur Général Délégué de VDI Group S.A. ;
- Salarié de VDI Group en qualité de Directeur de la Division Energie Autonome ;
- Directeur Général de BDR S.A.S ;
- Director d'ALL BATTERIES UK Limited ;
- Co-gérant de VDI ESPANA ;
- Co-gérant de VDI Italia ;
- Gérant de VDI Tunisie SARL ;
- Gérant de VDI TUNISIE HSD SARL ;
- Gérant de SIPB TUNISIE SARL ;
- Co-Gérant de VDI DEUTSCHLAND ;
- Administrateur de SCRELEC SA.

Madame Hélène BUFFELARD:

- Administrateur de la société VDI Group S.A.

Monsieur Damien BUFFELARD :

- Administrateur de la société VDI Group S.A. ;
- Director d'ALL BATTERIES UK Limited ;

- Administrateur de HELER SA.

Monsieur Christian DUTEL:

- Administrateur de la société VDI Group S.A ;
- Président de la société BDR S.A.S ;
- Administrateur de la société DUPARFI S.A. ;
- PDG de la société BRD FINANCE S.A. ;
- Gérant de SCI ROND POINT D'ECULLY ;
- Gérant de SCI DECINES 1 ;
- Gérant de SCI CORBAS 2 ;
- Président de l'association LES ECHAPPEES DE SEBASTIEN ;
- Gérant de L'EURL FAGUIDELAN ;
- Gérant de SCI VINGT SE ;
- Administrateur de l'Association RESEAU ENTREPRENDRE RHONE ;
- Président de DUCOFI SAS.

Monsieur Roland TCHENIO:

- Administrateur de la société VDI Group S.A ;
- Administrateur de TOUPARGEL GROUPE ;
- Président de SPSM SAS ;
- Président de Gones et Sports SAS ;
- Administrateur d'ASVEL BASKET ;
- Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;
- Président de la SAS TT Investissements ;
- Président de la SAS RT Investissements ;
- Gérant de SCI MAURYLAND ;
- Gérant de SARL MAURYLAND ;
- Gérant de SCI Boulevard Lannes ;
- Vice-Président et Administrateur de l'association Coup de Pouce.

- REMUNERATION ET OPERATIONS SUR TITRES CONCERNANT LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE VDI GROUP SA

Rémunération des dirigeants

M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, a perçu au cours de l'exercice 2017, la somme de 182.000 € pour l'exercice de son mandat.

Au cours de l'exercice 2017, M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué, a été rémunéré au titre de son mandat social pour 15.450 € et a perçu un traitement brut de 155.550 € au titre de son contrat de travail.

Au cours de l'exercice 2017, MM. Christian DUTEL, Damien BUFFELARD, Roland TCHENIO et Madame Hélène BUFFELARD, Administrateurs, n'ont pas été rémunérés au titre de leur mandat social.

Il n'a pas été attribué de jetons de présence.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Au titre de l'exercice 2017 les opérations sur titres réalisées par les dirigeants sont les suivantes :

Cession par M Thierry BOUVAT de 790 actions le 16 octobre 2017 au cours de 5,423 € l'action.

- **AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL OU DE RACHAT D'ACTIONS**

Nous vous présentons ci-dessous, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations et réductions de capital. Nous incluons également les autorisations conférées en matière de rachat d'actions et de réduction du capital.

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

Autorisations/Délégations	Date Assemblée	Résolutions	Durée
Rachat d'actions de la Société*	19.05.2017	5ème résolution	18 mois
Réduction du capital de la Société **	15.12.2017	2ème résolution	18 mois

*Le détail sur l'utilisation de l'autorisation de procéder à des rachats d'actions figure au point 19 du rapport de gestion sur les comptes 2017.

** En application des décisions de l'assemblée générale mixte et du conseil d'administration du 15 décembre 2017, il a été procédé à une réduction de capital de social de la Société, non motivée par des pertes, d'un montant de 104.920 euros, par annulation de 172.000 actions auto-détenues, de 0,61 euro de valeur nominale chacune, le nombre d'actions composant le capital passant ainsi de 4.875.000 actions à 4.703.000 actions et le capital social passant de 2.973.750 euros à 2.868.830 euros.

- **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Vous prendrez connaissance du rapport des Commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il n'est intervenu, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de VDI Group et, d'autre part, une autre société dont VDI Group possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, aucune convention qui ne serait pas courantes ou conclues à des conditions anormales.

Nous vous remercions de bien vouloir voter en faveur des résolutions que nous vous présentons.

Nous estimons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu'il vous conviendra de nous demander.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE I

TABLEAU DES RESULTATS SOCIAUX DES CINQ DERNIERES ANNEES DE VDI Group S.A.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750
Nombre des actions ordinaires existantes	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	44 689 427	47 268 477	45 902 069	44 658 307	39 956 188
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 858 596	620 276	2 201 718	1 696 395	5 703 423
Impôts sur les bénéfices	595 344	324 530	24 394	455 122	42 224
Participation des salariés due au titre de l'exercice	97 538	0	0	36 445	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 944 557	346 970	1 655 437	913 794	4 720 333
Résultat distribué	1 462 500	1 462 500	1 462 500	1 462 500	
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,44	0,06	0,45	0,25	1,16
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,40	0,07	0,34	0,19	0,97
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,30	0,30	0,30	
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	210	174	169	165	162
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 056 675	5 057 237	5 144 354	4 875 366	4 934 847
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 524 553	2 046 868	2 136 465	2 015 402	1 942 544

ANNEXE II

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES DE VDI Group Consolidé.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750
Nombre des actions ordinaires existantes	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	53 037 489	56 008 849	54 127 759	50 481 672	43 984 155
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 689 176	2 414 578	2 719 644	2 073 764	5 886 252
Impôts sur les bénéfices	1 159 050	1 380 299	649 091	634 253	183 684
Participation des salariés due au titre de l'exercice	97 538	0	0	36 445	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 458 139	383 720	1 497 897	962 345	4 417 193
Résultat distribué	1 462 500	1 462 500	1 462 500	2 973 750	
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,50	0,21	0,42	0,29	1,17
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,30	0,08	0,31	0,19	0,91
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,30	0,30	0,30	
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	336	301	299	296	266
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 681 276	8 249 705	7 500 438	7 100 889	6 655 983
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	3 171 069	2 866 736	2 603 119	2 495 055	2 208 643

ANNEXE III

VDI Group
Société anonyme au capital de 2.868.830 €
Siège social : 11C, rue des Aulnes, 69410 Champagne au Mont d'Or
409 101 706 R.C.S. Lyon

Honoraires des contrôleurs légaux
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)
Les Co-commissaires aux comptes de la Société sont :

- La société Arthaud & Associés
73, Rue François Mermet 69160 Tassin La Demi-Lune

- La société Deloitte & Associés
106 Cours Charlemagne CS40207, 69286 Lyon Cedex 02

	ARTHAUD & ASSOCIES		DELOITTE & ASSOCIES	
Montant H.T. en €	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Audit				
-Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :				
- Emetteur	16 630 €	16 630 €	18 630 €	18 630 €
- Filiales intégrées globalement	687 €	8 250 €	8 922 €	9 302 €
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. :				
- Emetteur	1 320€		280€	
- Filiales intégrées				
Sous-total	18 637 €	24 880 €	27 832 €	27 932 €
Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées:				
- Juridique, fiscal, social				
- Technologie de l'information				
- Audit interne				
- Autres				
Sous-total				
TOTAL	18 637 €	24 880 €	27 832 €	27 932 €

13. Projet de résolutions

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2018

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, lesquels se traduisent par une profit de 4.720.332,75 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 10.006 € et la charge d'impôt estimée d'un montant de 3.335 €.

En conséquence, elle donne quitus aux mandataires sociaux de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font ressortir un résultat d'ensemble consolidé, après intégration des résultats des sociétés mises en équivalence et dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions, de 4.417.193 €.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et dividendes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit un profit de 4.720.332,75 €, euros, au poste « Autres Réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte des sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices :

	Exercice 31/12/2014	Exercice 31/12/2015	Exercice 31/12/2016
Nombre d'actions	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Dividende net unitaire	0,30 €	0,30 €	0,61 €
Dividende total (a)	1.462.500 €	1.462.500 €	2.973.750 €

(a) Montant éligible à la réfaction de 40% prévu à l'article L 158-3-2 du CGI

Quatrième résolution (approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, prend acte des conventions mentionnées au dit rapport qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Cinquième résolution (*Renouvellement du programme de rachat d'actions*).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-208, L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société. Les objectifs d'un tel programme de rachat d'actions seront les suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI),
- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- conserver et remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans le respect de la réglementation applicable et dans la limite de 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique à cet effet.
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et, notamment, par voie de transferts de blocs de titres, par l'exercice de tout instrument financier ou utilisation de produits dérivés.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 7 euros par action (hors frais et commission).

Le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10,00 % du capital social, est de 470.300 actions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 2.219.685 € sur le fondement du capital social au 23 mars 2018, compte tenu des 10.345 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3 292 000 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation, l'assemblée générale déléguant au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en préciser les termes et en arrêter les modalités, passer tous ordres, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois (18) à compter de la présente assemblée et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2017 dans sa cinquième résolution.

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution (*Modification de la dénomination sociale et de l'article 2 des statuts en conséquence*)

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de :

- modifier la dénomination sociale de la Société et de remplacer « VDI Group » par « UPERGY » ;
- en conséquence, l'article 2 des statuts sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 2 – Dénomination**

*La Société est dénommée : « **UPERGY** ».*

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme » ou des initiales « SA », de l'énonciation du montant du capital social, qui peut être arrondi à la valeur entière inférieure et du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. » ;

- conférer tous pouvoirs au Président-Directeur Général de la Société, à l'effet de procéder aux formalités afférentes à cette modification notamment auprès du Registre du commerce et des sociétés.

Septième résolution (*Approbation de la fusion par absorption de BDR SAS par la Société – approbation des termes et conditions du projet de traité de fusion – approbation de l'apport des éléments d'actif et de passif de BDR SAS à la Société, de l'évaluation desdits apports et de leur rémunération*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'administration de la Société ;
- des rapports établis par le Commissaire à la fusion désigné par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 14 mars 2018 ; et
- du projet de traité de fusion conclu le 23 mars 2018 entre la Société et BDR, SAS au capital de 699.060 euros, dont le siège social est situé 11C, rue des Aulnes 69410 Champagne au Mont d'Or, immatriculée au RCS Lyon sous le numéro 438 594 715 (le « **Projet de Traité de Fusion** »),

Approuve, sous la condition suspensive de la réalisation de la condition suspensive stipulée à l'article 14 du Projet de Traité de Fusion autre que celle objet de la présente Assemblée Générale, à savoir :

- ✓ L'approbation de la fusion et de la dissolution sans liquidation de BDR S.A.S. par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société BDR S.A.S ;

(i) sans restriction ni réserve, dans toutes ses stipulations, le Projet de Traité de Fusion ainsi que l'opération de fusion qu'il prévoit entre la Société et BDR S.A.S., aux termes de laquelle BDR S.A.S. fait apport à la Société de l'intégralité de ses éléments d'actif et de passif, l'actif net ainsi apporté à la Société du fait de la fusion s'établissant à 3.669.291,33 euros, l'opération prenant effet sur le plan comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2018 ;

(ii) l'évaluation de la Société et de BDR S.A.S. ainsi que le rapport d'échange retenu dans le Projet de Traité de Fusion, à savoir 484,33 actions de la Société pour 1 action de la société BDR S.A.S., les associés de BDR S.A.S. ayant déclaré faire leur affaire personnelle de tous les rompus,

(iii) en conséquence la rémunération de l'apport-fusion consenti par BDR S.A.S., à savoir l'attribution aux associés de BDR S.A.S. sur la base du rapport d'échange précité de 3.700.281 actions de la Société portant jouissance à compter de l'ouverture de l'exercice en cours, soit le 1^{er} janvier 2018.

Et confère tous pouvoirs au Président-Directeur Général de la Société de constater la réalisation des conditions suspensives stipulées au Projet de Traité de Fusion, étant décidé que si lesdites conditions suspensives n'étaient pas réalisées le 31 décembre 2018 au plus tard la présente approbation deviendrait caduque.

Huitième résolution (*Augmentation de capital d'un montant nominal de 2 257 171,41 euros en rémunération de la fusion envisagée*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, décide, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 14 du Projet de Traité de Fusion et rappelées dans la septième résolution qui précède, suite à l'adoption de la septième résolution ci-dessus,

- Que le capital social de la Société est augmenté d'un montant nominal de 2 257 171,41 euros, le portant ainsi de 2.868.830 euros à 5 126 001,41 euros, par la création et l'émission de 3.700.281 actions nouvelles de 0,61 euro de valeur nominale chacune entièrement assimilées aux actions existantes et portant jouissance au 1^{er} janvier 2018, attribuées aux associés de BDR SAS sur la base du rapport d'échange, soit 484,33 actions de la Société pour 1 action de BDR SAS, et réparties après accord entre eux sur le traitement des rompus comme suit :

Associés	Nombre d'actions BDR SAS détenu	Nombre d'actions de la Société reçues en échange
HELER	5.100	2.470.083
DUPARFI	2.140	1.036.466
T. BOUVAT	400	193.732
TOTAL	7.640	3.700.281

- Et approuve le montant de la prime de fusion s'élevant à 1.412.119,92 euros, résultant de la différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (3.669.291,33 euros) et la valeur nominale des actions créées par la Société au titre de l'augmentation de capital susvisée (2.257.171,41 euros), qui sera portée au poste « prime de fusion » ouvert au passif du bilan de la Société.

Neuvième résolution (*Réduction de capital d'un montant nominal de 2.239.961,48 euros par annulation des 3.672.068 actions de la Société transmises à la Société par BDR SAS dans le cadre de la fusion*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, après avoir constaté que parmi les biens apportés par BDR SAS à la Société dans le cadre de la fusion, figurent 3.672.068 actions de la Société, décide, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 14 du Projet de Traité de Fusion et rappelées dans la septième résolution qui précède, suite à l'adoption de la septième résolution ci-dessus, d'annuler ces actions et de réduire en conséquence le capital de la Société d'une somme de 2.239.961,48 euros correspondant à la valeur nominale de ces actions, pour le ramener (compte tenu de l'augmentation de capital résultant de la fusion approuvée aux termes des résolutions précédentes) de 5.126.001,41 euros à 2.886.039,93 euros, divisé en 4.731.213 actions de 0,61 euro de valeur nominale chacune.

Dixième résolution (*Affectation de la prime de fusion*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 14 du Projet de Traité de Fusion et rappelées dans la septième résolution qui précède, suite à l'adoption de la septième résolution ci-dessus décide s'agissant de la prime de fusion d'un montant de 1.412.119,92 euros visée à la huitième résolution ci-dessus :

- d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à imputer sur le solde de la prime de fusion l'ensemble des frais, honoraires, taxes, impôts et droits occasionnés par la fusion ; et
- d'imputer sur le solde de la prime de fusion diminuée des frais de fusion, une partie de la différence entre la valeur d'apport des actions annulées (3.500.841,95 euros) et leur valeur nominale (2.239.961,48 euros) soit la somme de 1.260.880,47 euros (la « Différence ») ;
- d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à imputer sur le poste « Prime de fusion, d'apport et d'émission » le solde de la Différence qui n'aurait pu être imputé sur la prime de fusion.

Onzième résolution (*Constatation de la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution sans liquidation simultanée de la société BDR SAS*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et en conséquence de l'adoption de la septième résolution ci-dessus, décide, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 14 du Projet de Traité de Fusion et rappelés dans la septième résolution qui précède et suite à l'adoption de la septième résolution ci-dessus:

- Que BDR SAS sera dissoute de plein droit, sans liquidation, du seul fait de la fusion à compter de la date de réalisation de la fusion, étant rappelé que d'un point de vue comptable et fiscal la fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.
- Que les actions créées par la Société seront immédiatement et directement attribuées aux actionnaires de BDR SAS., conformément au rapport d'échange ci-dessus.
- De constater que, du fait que les statuts de la Société prévoient l'attribution d'un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, les actions de la Société qui seront attribuées aux associés de la société BDR SAS dans le cadre de la fusion seront assorties d'un droit de vote double, conformément aux dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce, dans la mesure où ces derniers détiennent ces actions BDR SAS entièrement libérées depuis au moins deux ans,

- De conférer tous pouvoirs au Président de BDR SAS et au Président-directeur général de la Société, avec faculté de subdélégation, à l'effet de constater, ensemble ou séparément, au nom de la Société venant aux droits de BDR SAS par l'effet de la fusion, la réalisation définitive de la fusion et de procéder, avec faculté de subdélégation, à toutes constatations, communications et formalités qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de la fusion et la dissolution subséquente de BDR SAS.

Douzième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, confère :

- les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, notamment à son Président-Directeur Général, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion et, en conséquence, de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine de BDR SAS à la Société, de demander l'admission aux négociations sur le marché d'Euronext Growth des actions créées en rémunération de l'apport-fusion, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, de mettre à jour les statuts de la Société, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour la transmission du patrimoine de BDR SAS et enfin de remplir toutes formalités et de faire toutes déclarations, en particulier d'établir et de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L.236-6 du Code de commerce et
- donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie conforme ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées ou en requérir l'accomplissement et accomplir toutes formalités de publicités.

14. Rapport complémentaire du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 31 Mai 2018 sur les résolutions 6 à 12

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte afin de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

A. ORDRE DU JOUR

A.1 A CARACTERE ORDINAIRE

- Présentation par le Conseil d'administration du rapport de gestion, comprenant le rapport de gestion du Groupe, des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; quitus aux mandataires sociaux de la Société ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Mise en place d'un programme de rachat d'actions ;

A.2 A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

- Modification de la dénomination sociale et de l'article 2 des statuts en conséquence ;
- Approbation de la fusion par absorption de BDR SAS par la Société – approbation des termes et conditions du projet de traité de fusion – approbation de l'apport des éléments d'actif et de passif de BDR SAS à la Société, de l'évaluation desdits apports et de leur rémunération ;
- Augmentation de capital d'un montant nominal de 2 257 171,41 euros en rémunération de la fusion envisagée ;
- Réduction de capital d'un montant nominal de 2.239.961,48 euros par annulation des 3.672.068 actions de la Société transmises à la Société par BDR SAS dans le cadre de la fusion ;
- Affectation de la prime de fusion ;
- Constatation de la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution sans liquidation simultanée de la société BDR SAS ;
- Pouvoirs pour formalités

Le présent rapport a pour objet de compléter le rapport de gestion du Conseil d'administration en vous exposant l'objet et les motifs des résolutions 6 à 12, soumises à votre approbation dans les conditions de quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires.

La sixième résolution est relative au changement de dénomination sociale de la Société. Les résolutions 6 à 12 sont relatives à un projet de fusion à l'envers en vertu duquel VDI Group absorberait la société BDR SAS.

Sixième résolution - Modification de la dénomination sociale et de l'article 2 des statuts en conséquence

Compte tenu de la cession des activités Health & Safety et du recentrage de la société sur les métiers de l'énergie portable, le Conseil d'administration a souhaité adopter une nouvelle dénomination sociale plus en cohérence avec les métiers de la société et porteuse d'image.

Il vous est donc proposé d'adopter la dénomination « UPERGY ».

Si vous deviez voter en faveur de cette résolution, l'article 2 des statuts devra être mis à jour corrélativement.

Résolutions Sept à Douze - Projet de fusion par absorption de la Société BDR – Augmentation de capital – Réduction de capital – Prime de fusion, Pouvoirs

Nous vous avons réunis en Assemblée générale à l'effet de soumettre à votre approbation un projet de fusion dite à l'envers entre BDR SAS et la Société, par absorption de BDR SAS par la Société.

Avant de vous résumer les modalités selon lesquelles ce projet de fusion serait réalisé, nous vous présentons les motifs de cette fusion.

Motifs de la fusion

BDR S.A.S. détient 3 617 492 actions au nominatif et 54.576 actions au porteur, soit un total de 3.672.068 sur les 4.703.000 actions composant le capital social de la société VDI GROUP SA et 7.289.560 droits de vote sur les 8.320.078 droits de vote de la société absorbante, VDI GROUP S.A.

La société absorbante, VDI GROUP S.A ne détient aucune participation dans la société absorbée, BDR S.A.S.

Monsieur David BUFFELARD est Président-Directeur Général de VDI GROUP S.A. et Directeur Général de BDR S.A.S.

Monsieur Thierry BOUVAT est Directeur Général Délégué et administrateur de VDI GROUP S.A. ainsi que Directeur Général de BDR S.A.S.

Monsieur Christian DUTEL est Président de BDR S.A.S et Administrateur de VDI GROUP.

Le projet de fusion des sociétés BDR S.A.S et VDI GROUP S.A s'inscrit dans une démarche de rationalisation et de simplification de la structure de détention de VDI Group.

Ainsi, du fait de la réalisation de la fusion, la société HELER S.A. qui détient 66,75% de BDR SAS, deviendra directement l'actionnaire principal de référence en détenant environ 52,2 % du capital de VDI Group.

De plus, BDR S.A.S. est une société holding et de prestations de services à destination du groupe constituée en 2001, initialement pour animer et porter le financement de VDI Group. A ce jour BDR S.A.S. a pour principal actif sa participation dans VDI Group S.A. et n'a plus d'endettement financier.

Il en résulte que l'existence de BDR en tant qu'entité juridique autonome n'apparaît plus justifiée.

La réalisation de la fusion-absorption de BDR S.A.S. par VDI Group S.A. permettra par conséquent de simplifier et clarifier la structure actionnariale de VDI Group S.A. en supprimant un échelon non-indispensable et d'accroître la visibilité sur le marché de l'actionariat.

Principales conditions et modalités de réalisation de l'opération de fusion

Les conditions et modalités de la Fusion sont énoncées en détails dans le projet de traité de fusion signé entre la Société et BDR S.A.S. le 23 mars 2018 (le « Projet de Traité de Fusion »), objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de Lyon dans les délais légaux.

De plus, le Commissaire à la fusion désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Lyon, établira les rapports prévus à l'article L.236-10 du Code de commerce sur la valeur des apports et la rémunération des apports et qui vous seront présentés lors de l'Assemblée générale.

Conformément aux stipulations du Projet de Traité de Fusion, et en application des dispositions prévues aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, BDR SAS apportera à la Société, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine, tant actif que passif.

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives :

- ✓ le patrimoine de BDR SAS sera transmis à la Société dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à BDR SAS, sans exception ni réserve ;
- ✓ la Société deviendra débitrice des créanciers de BDR SAS au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard ; et
- ✓ BDR SAS sera dissoute de plein droit sans liquidation.

La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2018 sur le plan comptable et fiscal et sera placée sous le régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

Les apports qui seront effectués par BDR SAS à la Société dans le cadre de la fusion ont été, conformément aux dispositions de l'article 743-1 du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables, évalués à leur valeur nette comptable, telle que celle-ci ressort des comptes au 31 décembre 2017 de BDR SAS.

L'actif net apporté par BDR SAS ressort à :

Nature	Montant en euros
Actif apporté	3.811.391,56
Passif pris en charge	142.100,23
ACTIF NET COMPTABLE APORTE	3.669.291,33

S'agissant du rapport d'échange, sur la base de la valorisation de la Société et de BDR SAS détaillée dans le Projet de Traité de Fusion, il est proposé de retenir un rapport d'échange de 484,33 actions nouvelles de la Société pour 1 action BDR SAS, étant précisé que les associés de BDR SAS ont déclaré faire leur affaire personnelle de tous les rompus.

En conséquence, en rémunération de l'apport, la Société procédera à une augmentation de capital d'un montant nominal de 2.257.171,41 euros, pour le porter de 2.868.830 euros à 5 126 001,41 euros, par la création et l'émission de 3.700.281 actions nouvelles, qui seront attribuées directement aux associés de BDR SAS sur la base du rapport d'échange et réparties, après accord entre les associés de BDR SAS sur le traitement des rompus, comme suit :

Associés	Nombre d'actions BDR SAS détenu	Nombre d'actions de la Société reçues en échange
HELER	5.100	2.470.083
DUPARFI	2.140	1.036.466
T. BOUVAT	400	193.732
TOTAL	7.640	3.700.281

Les actions nouvelles de la Société seraient entièrement assimilées aux actions existantes à compter de leur création et porteraient jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours de la Société, soit le 1er janvier 2018 et directement attribuées aux actionnaires de BDR SAS., conformément au rapport d'échange ci-dessus.

Du fait que les statuts de la Société prévoient l'attribution d'un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, les actions de la Société qui seront attribuées aux associés de la société BDR SAS dans le cadre de la fusion seront assorties d'un droit de vote double, conformément aux dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce, dans la mesure où ces derniers détiennent ces actions BDR SAS entièrement libérées depuis au moins deux ans.

Le montant de la prime de fusion s'élevant à 1.412.119,92 euros, résultant de la différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (3.669.291,33 euros) et la valeur nominale des actions créées

par la Société au titre de l'augmentation de capital susvisée (2.257.171,41 euros), serait porté au poste « prime de fusion » ouvert au passif du bilan de la Société.

Parmi les actifs apportés par BDR SAS à la Société figurent 3.672.068 actions de la Société que nous proposons d'annuler conformément à la réglementation applicable. Si vous approuvez cette proposition, il sera procédé à une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 2.239.961,48 euros, correspondant à la valeur nominale desdites actions. Le capital sera ainsi ramené (compte tenu de l'augmentation de capital résultant de la fusion susvisée) de 5.126.001,41 euros à 2.886.039,93 euros, divisé en 4.731.213 actions de 0,61 euro de valeur nominale chacune.

Prime de fusion

Nous vous demandons relativement à la prime de fusion mentionnée ci-avant :

- ✓ d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à imputer sur le solde de la prime de fusion l'ensemble des frais, honoraires, taxes, impôts et droits occasionnés par la fusion ; et
- ✓ d'imputer sur le solde de la prime de fusion diminuée des frais de fusion, une partie de la différence entre la valeur d'apport des actions annulées (3.500.841,95 euros) et leur valeur nominale (2.239.961,48 euros) soit la somme de 1.260.880,47 euros (la « Différence ») ;
- ✓ d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à imputer sur le poste « Prime de fusion, d'apport et d'émission » le solde de la Différence qui n'aurait pu être imputé sur la prime de fusion.

Conditions suspensives

Le présent projet de fusion et la dissolution de la société BDR S.A.S qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour à laquelle la dernière des conditions suspensives suivantes aura été satisfaite et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- ✓ Approbation de la fusion et de la dissolution sans liquidation de BDR S.A.S. par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société BDR S.A.S ;
- ✓ Approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VDI GROUP S.A.

Si l'ensemble des conditions suspensives n'était pas réalisé le 31 décembre 2018 au plus tard, le projet de fusion serait considéré de plein droit comme caduc, sans qu'il y ait lieu à indemnité de part ou d'autre. En cas de réalisation de la fusion la société BDR SAS serait dissoute sans liquidation.

Pouvoirs

Enfin il vous est demandé de conférer pouvoir tant pour constater la réalisation des conditions suspensives que pour mettre à jour les statuts, signer la déclaration de conformité, faire toutes publicités, dépôts, réitérations et actes complémentaires et plus généralement tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de la fusion ou encore pour parfaire la dissolution de la société BDR et assurer la transmission de son patrimoine tant actif que passif à la Société.

Si ces diverses propositions vous agréent, nous vous invitons à bien vouloir les consacrer par un vote en faveur de l'adoption des résolutions dont il vous sera donné lecture.

Le Conseil d'Administration

15. Comptes annuels sociaux BDR relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2017

15.1 Actif

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 306 464		3 306 464	3 306 464
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>	3 306 464		3 306 464	3 306 464
ACTIF IMMOBILISE	3 306 464		3 306 464	3 306 464
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	53		53	258
Clients et comptes rattachés	47 295		47 295	53 156
Autres créances	212 582		212 582	92 853
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	259 930		259 930	146 267
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :	194 378		194 377,68	194 377,68
Disponibilités	50 619		50 619	145 998
Charges constatées d'avance				
<i>Total disponibilités et divers</i>	244 997		244 997	340 376
ACTIF CIRCULANT	504 927		504 927	486 642
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 811 392		3 811 392	3 793 107

15.2 Passif

	31/12/17	31/12/16
<u>Situation nette</u>		
Capital social ou individuel Dont versé : 699 060	699 060	699 060
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	69 906	69 906
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	627 170	44 053
<u>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</u>	2 273 155	1 085 278
<i>Total situation nette</i>	<i>3 669 291</i>	<i>1 898 296</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 669 291	1 898 296
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	400	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	400	
<u>Dettes financières</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102	1 648 240
Emprunts et dettes financières divers		9 308
<i>Total dettes financières</i>	<i>102</i>	<i>1 657 549</i>
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 430	165 924
Dettes fiscales et sociales	19 486	71 338
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>140 916</i>	<i>237 262</i>
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	682	
<i>Total dettes diverses</i>	<i>682</i>	
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance		
	141 701	1 894 810
Ecart de conversion passif		
	3 811 392	3 793 107

15.3 Compte de résultat

	31/12/17			31/12/16
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	944 108		944 108	1 261 377
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	944 108		944 108	1 261 377
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			26150,03	13149,95
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			620	2 073
Autres produits			11	16
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			970 889	1 276 616
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			820 683	762 298
<i>Total charges externes</i>			<i>820 683</i>	<i>762 298</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			1 071	9 154
Charges de personnel				
Salaires et traitements			126 236	402 207
Charges sociales			24 383	81 139
<i>Total charges de personnel</i>			<i>150 619</i>	<i>483 346</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>28</i>	<i>17</i>
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			972 401	1 254 815
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 512	21 800
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations			2 239 961	1 101 620
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			2 239 961	1 101 620
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			28 755	24 554
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			28 755	24 554
RESULTAT FINANCIER			2 211 206	1 077 066
RESULTAT COURANT			2 209 695	1 098 866
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			78 925	1 529
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			78 925	1 529
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				53
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			400	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			400	53
RESULTAT EXCEPTIONNEL			78 525	1 476
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			15 065	15 065
TOTAL DES PRODUITS			3 289 776	2 379 765
TOTAL DES CHARGES			1 016 620	1 294 488
BENEFICE ou PERTE			2 273 155,12	1 085 278

15.4 Annexes aux comptes sociaux

15.4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et au règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

NEANT

B. Immobilisations corporelles

NEANT

C. Participations

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat auquel se rajoute les frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'inventaire est la valeur économique estimée par la direction de la société, qui tient compte notamment des capitaux propres mais aussi de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

D. Stocks

NEANT

E. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe.

F. Provisions réglementées

NEANT

G. Faits caractéristiques de la société

NEANT

H. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

La 3ème Loi de Finances Rectificative pour 2012 a instauré un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises en diminuant le coût du travail de certains salariés. En substance, le CICE correspond à une aide de l'Etat, en contrepartie de laquelle l'entité engagera des dépenses lui permettant d'accroître sa compétitivité. Dans ce cadre, la société a choisi de comptabiliser le CICE en déduction des charges de personnel. Le montant du CICE comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2017 s'élève à 8.457 euros.

Les montants de CICE dont a bénéficié la société ont été utilisés dans des actions de formation et pour recruter de nouveaux collaborateurs notamment autour du développement de l'activité commerciale et de l'activité web.

I. Evènements post-clôture

Un projet de fusion par absorption des sociétés BDR (holding de VDI Group) et VDI Group est en-cours d'étude. Ce projet sera approuvé ou non lors de l'assemblée du 31/05/2018. VDI Group absorberait BDR avec effet rétroactif fiscal et comptable au 01/01/2018.

J. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées au coût d'achat et une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, pour tenir compte de leur valeur actuelle.

K. Identité de la société consolidante

BDR établit les comptes consolidés du groupe.

15.5 Informations relatives au bilan

15.5.1 Immobilisations

	Valeur brute début 2017 /S2	AUGMENTATIONS	
		Réévaluations courant 2017 /S2	Acquisitions courant 2017 /S2
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements des constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Installations générales, agencements, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et mobilier informatique Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	3 306 464		
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 306 464		
TOTAL GENERAL	3 306 464		

	DIMINUTIONS		Valeur brute fin 2017 /S2	Valeur d'origine
	Virements courant 2017 /S2	Cessions courant 2017 /S2		
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			3 306 464	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			3 306 464	
TOTAL GENERAL			3 306 464	

15.5.2 Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début 2017	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2017
Frais d'établissement, de recherche et de dév. Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements des constr. Installations techniques, matériel et outillage indust. Installations générales, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL				

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement, de recherche et de dév. Autres postes d'immobilisations incorporelles							
TOTAL DES IMMO. INCORPORELLES							
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Inst gén., agencements des constructions Inst tech, matériel et outillages industriels Inst gén, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballages récupérables et divers							
TOTAL DES IMMO. CORPORELLES							
Frais d'acquisition des titres de participations							
TOTAL GENERAL							

TOTAL GENERAL non ventilé				
----------------------------------	--	--	--	--

15.5.3 Provisions

Nature des provisions	Montant au début 2017 /S2	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2017 /S2
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
<u>Provisions réglementées</u>						
Provisions pour reconst. des gisements (mines, pétrole)						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL DES PROVISIONS REGLEMENTEES						
<u>Provisions pour risques et charges</u>						
Provisions pour litiges		400				400
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des Immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL DES PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		400				400
<u>Provisions pour dépréciation</u>						
Sur Immobilisations incorporelles						
Sur Immobilisations corporelles						
Sur Immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur Immobilisation de titres de participation						
Sur autres Immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
TOTAL GENERAL		400				400
Dont dotations et reprises d'exploitation						
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles		400				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

15.5.4 Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Total actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	47 295	47 295	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	323	323	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 330	1 330	
Impôts sur les bénéfices	59 913	59 913	
Taxe sur la valeur ajoutée	70 525	70 525	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 822	2 822	
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	77 669	77 669	
Total actif circulant	259 877	259 877	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	259 877	259 877	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	102	102		
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	121 430	121 430		
Personnel et comptes rattachés	3 598	3 598		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 443	1 443		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	7 883	7 883		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 562	6 562		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	682	682		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	141 700	141 700		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 648 240		
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

15.5.5 Charges à payer

Nature des charges	2017 /S2	2016 /S2
<u>Dettes financières</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102	125
Emprunts et dettes financières divers		9 308
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>	102	9 434
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 375	89 307
Dettes fiscales et sociales	6 778	18 494
<i>Total dettes d'exploitation</i>	49 153	107 801
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
<u>Autres</u>		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	49 255	117 235

15.5.6 Produits à recevoir

Produits à recevoir	2017 /S2	2016 /S2
<u>Immobilisations financières</u>		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
<u>Créances</u>		
Créances clients et comptes rattachés	43 722	
Autres créances	78 925	667
<i>Total créances</i>	122 647	667
<u>Disponibilités et divers</u>		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
<u>Autres</u>		
<i>Total autres</i>		
TOTAL	122 647	667

15.5.7 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	5 500			5 500	91,50
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire	2 140			2 140	91,50
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	7 640			7 640	

15.5.8 Engagements financiers

ENGAGEMENTS FINANCIERS	
Etabli en euros	31/12/2017
<i>Engagements donnés</i>	<i>Montant</i>
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
<i>Engagements en matière de pension :</i>	
Engagements retraite	0
<i>Autres engagements donnés :</i>	
TOTAL	0
<i>Dont concernant :</i>	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Commentaires :

Le montant des engagements retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la Convention Collective des Commerces de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces droits ont été évalués à partir du salaire, de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié et en prenant en considération les coefficients de rotation par tranche d'âge de l'ensemble du personnel.

Depuis 2017, un taux de turnover nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11)

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation = 1.30%

- Taux de rotation du personnel :

	CADRES	NON CADRES
18 à 30 ans =	11.1%	22.1%
31 à 40 ans =	11.2%	13.6%
41 à 50 ans =	9.7%	10.9%
51 à 63 ans =	9.3%	15.0%
64 à 67 ans =	0.0%	0.0%

- Age conventionnel de départ = 67 ans

- Droits acquis :

- cadres :

- 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence

- 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence

- 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.

- non cadres : 1/10 de mois par année de présence, sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois, pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

- Taux d'augmentation des salaires = 3.02% pour les cadres (3.05% en 2016) ; 2.79% pour les non cadres (2.09% en 2016)

15.5.9 Tableau des filiales et des participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avalés donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
SA VDI GROUP	2 973 750	12 936 007	74	3 306 454	3 306 454			39 956 188	4 720 333	332 024

15.5.10 Tableau des variations des capitaux propres

	01/01/2017	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2017
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	699 060						699 060
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	69 906						69 906
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	44 053					583 118	627 170
Résultat de l'exercice	1 085 278			(1 085 278)		2 273 155	2 273 155
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	1 898 296			(1 085 278)		2 856 273	3 669 291

15.5.11 Tableau d'affectation du résultat de l'exercice soumis à l'Assemblée Générale

ORIGINES	Montant
Report à nouveau de l'exercice	627 170
Résultat de l'exercice	2 273 155
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL	2 900 325

AFFECTATIONS	Montant
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	2 900 325
TOTAL	2 900 325

16. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels BDR

Aux Associés de la société BDR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **BDR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 3 306 464 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note C du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaires, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisations des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune des activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercices professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 13 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Olivier ARTHAUD

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

17. Rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le président du tribunal de commerce de Lyon en date du 14 mars 2018, concernant la fusion par voie d'absorption de la société BDR SAS par la société VDI GROUP SA, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L. 225-147 du code de commerce.

La société VDI GROUP SA ayant émis des titres admis à la négociation sur un marché réglementé, l'Autorité des Marchés Financiers, nous a demandé de nous prononcer sur la rémunération de cet apport, suivant ainsi sa doctrine constante. En conséquence, nous rendons compte dans un rapport distinct de notre avis sur la rémunération de cet apport.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 23 mars 2018. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime de fusion.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. PRESENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Contexte de l'opération

Cette fusion s'inscrit dans le cadre d'une démarche de rationalisation et de simplification de la société VDI GROUP formalisée dans un protocole d'accord préalable à cette opération.

La société BDR SAS a pour principal actif une participation dans la société VDI GROUP SA.

À l'issue de la fusion envisagée, les actionnaires historiques de BDR SAS détiendront 78,21% du capital de VDI GROUP SA.

1.2. Présentation des sociétés

1.2.1. Société absorbante : VDI GROUP SA

La société VDI GROUP SA est une société anonyme au capital de 2 868 830 euros divisé en 4 703 000 actions de 0,61 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Les actions revêtant la forme nominative détenues plus de deux ans confèrent un droit de vote double.

Son siège social est situé 11C, rue des Aulnes 69410 Champagne au Mont d'Or. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 409 101 706.

1.2.2. Société absorbée : BDR SAS

La société BDR SAS, société absorbée, est une société par actions simplifiées au capital de 699 060 euros, divisé en 7 640 actions d'une valeur nominale de 91,50 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

Son siège social est situé 11C, rue des Aulnes 69410 Champagne au Mont d'Or. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 438 594 715.

L'activité de cette société est limitée à la détention d'une participation majoritaire de 78,08% dans le capital de VDI GROUP.

1.2.3. Lien entre les sociétés concernées

La société BDR SAS, détient 3 617 492 actions au nominatif et 54.576 actions au porteur, soit un total de 3.672.068 sur les 4.703.000 actions composant le capital social de la société VDI GROUP SA et 7.289.560 droits de vote sur les 8.320.078 droits de vote de la société absorbante, VDI GROUP SA.

La société absorbante, VDI GROUP SA ne détient aucune participation dans la société absorbée, BDR SAS.

1.3. Description de l'opération

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

Dans le cadre de l'opération de fusion projetée, la société BDR SAS apporte l'ensemble de ses éléments d'actif et de passif à la société VDI GROUP SA dans le cadre d'une transmission de l'universalité de son patrimoine. Ainsi, si la fusion est réalisée :

- le patrimoine de la société absorbée sera dévolu à la société absorbante dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation de la fusion ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la société absorbée à cette date, sans exception ;
- la société absorbante deviendra débitrice des créanciers de la société absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

La société absorbante sera propriétaire des biens et droits apportés par la société absorbée à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives précisées ci-après.

Sur le plan comptable et fiscal, les parties conviennent que la fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2018. Les opérations, tant actives que passives, engagées par la société absorbée depuis cette date jusqu'à la date de réalisation de la fusion seront ainsi réputées avoir été accomplies pour le compte de la société absorbante, d'un point de vue comptable et fiscal. En conséquence, le montant de l'actif net apporté par la société BDR SAS a été déterminé à partir des comptes sociaux au 31 décembre 2017.

L'opération est soumise au régime de droit commun des fusions, tel que défini aux articles L. 236-1 et suivants du code de commerce. Au plan fiscal, l'opération est placée sous le régime de faveur de l'article 210 A du Code Général des Impôts pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés, et des articles 816 du même code en matière de droits d'enregistrement qui prévoient un droit fixe de 500 euros.

1.3.2. Conditions suspensives

Le projet de fusion et la dissolution de la société BDR SAS qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour à laquelle la dernière des conditions suspensives suivantes aura été satisfaite et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion et de la dissolution sans liquidation de BDR SAS par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société BDR SAS ;
- Approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VDI GROUP SA.

Si l'ensemble des conditions n'était pas réalisé le 31 décembre 2018 au plus tard, le présent traité de fusion serait considéré de plein droit comme caduc, sans qu'il y ait lieu à indemnité de part ou d'autre.

La constatation matérielle de la réalisation des conditions suspensives et de la réalisation définitive de la fusion pourra être établie, vis-à-vis de quiconque, par tous moyens appropriés.

1.3.3. Rémunération des apports

Pour déterminer la rémunération de l'opération, les parties ont retenu les valeurs réelles de VDI GROUP SA et de BDR SAS.

En rémunération de l'apport, il sera émis 3 700 281 actions de VDI GROUP, de 0,61 euros de valeur nominale chacune.

La différence entre l'actif net apporté, soit 3 669 291 euros, et le montant de l'augmentation de capital de VDI GROUP, constituera une prime de fusion d'un montant de 1 412 120 euros.

Par suite de l'absorption de BDR SAS, VDI GROUP SA se trouvera recevoir 3 672 068 de ses propres actions qu'elle ne souhaite pas conserver.

En conséquence, VDI GROUP SA procédera à l'annulation de ses propres actions reçues de BDR SAS d'une valeur nominale de 0,61 euros, ce qui entraînera une réduction de capital de 2 239 961 euros.

La différence, d'un montant de 1 260 881 euros, entre, d'une part la valeur nominale des actions de la société absorbante ainsi annulées, d'autre part, la valeur desdites actions dans les comptes de BDR SAS, soit 3 500 842 euros, sera imputée sur la prime de fusion créée par l'opération qui sera, dès lors, ramenée à 151 239 euros.

1.4. Présentation des apports

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

En application du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, s'agissant d'une fusion inversée entre sociétés sous contrôle commun réalisée au sein d'un groupe, les éléments d'actif et de passif sont apportés pour leur valeur nette comptable.

Celle-ci a été estimée au 31 décembre 2017.

1.4.2. Description des apports

La société BDR SAS fait apport à titre de fusion, dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, et sous réserve des conditions suspensives précisées ci-avant, à la société VDI GROUP SA, qui accepte, de tous biens et droits sans exception ni réserve dont se compose son actif net estimé au 31 décembre 2017, tel que détaillé ci-dessous :

Immobilisations financières	3 306 464
Créances	259 930
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	244 997
Actif apporté (1)	3 811 391
Passif pris en charge (2)	142 100
Actif net apporté (1)-(2)	3 669 291

1.4.3. Période de rétroactivité éventuelle

L'actif net apporté a été déterminé sur la base des actifs et passifs figurant au bilan de BDR SAS estimé au 31/12/17.

En outre, comme il est indiqué ci-dessus, il est convenu que toute variation positive de l'actif net apporté définitif par rapport à l'actif net apporté estimé donnera lieu à un ajustement du montant de la prime d'apport, et qu'en cas de variation négative, les actionnaires de BDR SAS devront, pour procéder à la réalisation de la fusion, consentir à cette dernière un apport de trésorerie couvrant la totalité de cet écart.

En conséquence, aucune perte au titre de la période de rétroactivité n'a lieu d'être intégrée dans les apports estimés au 31/12/17.

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire à la fusion

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de la société VDI GROUP SA sur l'absence de surévaluation de l'apport effectué par la société absorbée. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable aux opérations.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de « *due diligences* » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date des assemblées appelées à se prononcer sur l'opération de fusion.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Dans ce cadre, nous avons notamment :

- pris connaissance du contexte et des objectifs de la présente fusion ;
- eu des entretiens avec les responsables de l'opération et leurs conseils, tant pour appréhender son contexte que pour en comprendre les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales dans lesquelles elle se situe ;
- examiné le projet de traité de fusion et ses annexes ;
- vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports et notamment du règlement CRC n° 2004-01 ;
- contrôlé la réalité des apports et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- vérifié que les commissaires aux comptes allaient certifier sans réserve les comptes au 31 décembre 2017 des sociétés concernées par l'opération ;
- analysé les rapports émis ou les travaux réalisés par les banques conseils.

Afin d'apprécier la valeur des apports, nous nous sommes appuyés sur l'ensemble des travaux que nous avons réalisés dans le cadre de notre appréciation de la pertinence des valeurs relatives servant à déterminer le rapport d'échange proposé. À ce titre, nous avons notamment :

- pris connaissance du plan d'affaires du groupe couvrant la période 2018-2023, et établi par la direction du groupe le 15 mars 2018. Nous nous sommes entretenus avec les responsables concernés afin d'apprécier la pertinence des hypothèses structurantes retenues ;
- apprécié les critères d'évaluation de VDI GROUP SA au moyen notamment d'une approche intrinsèque par l'actualisation de ses flux prévisionnels de trésorerie et analysé la sensibilité de la valeur à différents paramètres en se fondant sur les indications recueillies auprès de nos interlocuteurs ;
- à titre de recoupement, mis en œuvre une évaluation de VDI GROUP SA par des méthodes analogiques à partir des multiples de résultats opérationnels observés sur des groupes cotés exerçant une activité comparable, d'une part, et des transactions comparables intervenues dans le secteur, d'autre part ;

– analysé la valeur de BDR SAS par transparence sur la base de celle retenue pour VDI GROUP SA, étant rappelé que l'actif de BDR SAS est essentiellement constitué de sa participation au capital de VDI GROUP SA.

Nous avons obtenu une lettre d'affirmation des dirigeants de BDR SAS et de VDI GROUP SA, qui nous ont confirmé les éléments significatifs utilisés dans le cadre de notre mission et plus particulièrement l'absence de cession des titres apportés depuis l'émission de l'attestation du porteur des titres communiquée au cours de nos travaux.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

En application du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, et compte tenu du caractère rétroactif de l'opération au 1er janvier 2018, les parties ont retenu comme valeur d'apport, la valeur nette comptable des éléments constitutifs de l'actif net transmis telle qu'elle ressort des comptes estimés de la société absorbée au 31/12/17.

S'agissant d'une opération de fusion inversée entre sociétés sous contrôle commun, le principe de valorisation ainsi retenu par les dirigeants des sociétés concernées n'appelle pas de remarque de notre part.

2.3. Réalité des apports

Nous avons contrôlé que les actifs étaient libres de tout nantissement et que l'apporteuse en avait la libre propriété et nous nous sommes fait confirmer l'absence de toute restriction de propriété par lettre d'affirmation.

Nous nous sommes assurés de la libre propriété par BDR SAS des actions VDI GROUP qui représentent l'actif essentiel de la société absorbée.

2.4. Valeur individuelle des apports

Nous avons pris connaissance des comptes définitifs au 31 décembre 2017 de la société BDR SAS qui ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 mars 2018.

L'actif net comptable ressortant des comptes définitifs de BDR SAS en date du 31/12/17 s'élève à 3 811 392 euros qui est donc égal au montant de 3 811 392 euros inscrit dans les comptes estimés retenus dans le projet de traité de fusion.

Nous n'avons ainsi pas relevé d'écart entre la valeur nette comptable des actifs et des passifs estimés d'une part et celle figurant dans les comptes définitifs d'autre part.

Méthodes écartées

Les approches d'évaluation suivantes ont été écartées car jugées inadaptées au groupe VDI GROUP.

Mise en œuvre des comparables boursiers

Cette méthode donne des résultats assez incohérents, avec des écarts extrêmement significatifs entre les valeurs obtenues par les ratios de VE/CA et celles obtenues par les ratios de VE/ EBITDA ou VE/EBIT.

En effet, dans la mesure où l'horizon est très court, cette méthode ne permet pas de prendre en compte un retour à des marges opérationnelles normatives.

Méthodes retenues

Eu égard aux caractéristiques du groupe VDI GROUP SA, trois approches de valorisation ont été examinées :

a) Méthode retenue à titre principal

Évaluation par l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie

Selon cette méthode, la valeur d'une entreprise est égale à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que son exploitation est susceptible de générer, déduction faite des investissements nécessaires à son activité et de son endettement net à la date d'évaluation. Les flux sont actualisés à un taux qui reflète l'exigence de rentabilité du marché vis-à-vis de l'entreprise, en tenant compte d'une valeur terminale à l'horizon des prévisions. Cette valeur terminale est obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévisions et tenant compte d'un taux de croissance arrêté en fonction des prévisions d'inflation.

Nous avons examiné les travaux de valorisation du groupe VDI GROUP SA effectués selon cette méthode. Dans ce cadre, nous avons analysé le plan prévisionnel, établi par la direction du groupe VDI GROUP SA pour la période de 2018 à 2023.

L'évaluation du groupe, par actualisation des flux prévisionnels de trésorerie, conforte la valeur d'apport pour autant que l'essentiel des évolutions prévues dans le plan prévisionnel établi par la direction, telles que décrites ci-avant, se concrétisent.

b) Méthodes utilisées à titre de recoupement

Évaluation à partir de transactions comparables

L'approche de valorisation par les transactions comparables a consisté, sur la base des dernières données de marché disponibles, à valoriser le groupe VDI GROUP SA par référence à des multiples observés sur un échantillon de transactions intervenues sur des sociétés du secteur, en privilégiant les multiples prenant en compte la rentabilité (EBITDA et EBIT).

Les multiples observés sur des transactions récentes ne sont pas de nature à remettre en cause la valeur nette comptable des titres de la société VDI GROUP SA détenus par BDR SAS.

Référence au cours de bourse

Il convient de préciser que cette méthode à ses limites, et la capitalisation boursière ne reflète pas toujours la valeur intrinsèque de l'entreprise pour deux raisons principales

1/ toute information essentielle n'est pas obligatoirement connue des investisseurs ce qui explique les ajustements de cours lors des publications

2/ pour être véritablement efficient, le marché doit traiter des volumes de titres conséquents ce qui est rarement le cas des valeurs moyennes. L'approche par cette méthode ne peut donc être qu'un indicateur.

À l'issue de nos travaux, nous n'avons pas identifié d'élément susceptible de remettre en cause les valeurs individuelles des éléments constitutifs de l'apport.

2.5. Appréciation de la valeur globale des apports

Afin d'apprécier la valeur globale de l'apport, nous nous sommes assurés que cette valeur était inférieure ou égale à la valeur réelle de la société absorbée BDR SAS.

Nous nous sommes appuyés sur :

- les diligences réalisées sur la valeur individuelle des apports (§ 2.4) ;
- l'ensemble des travaux que nous avons menés dans le cadre de notre appréciation de la rémunération des apports en nous référant à la valorisation retenue pour déterminer le rapport d'échange.

Sur la base de nos travaux concernant la valorisation du groupe VDI GROUP SA, présentés ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause la valeur globale des apports.

3. SYNTHÈSE – POINTS CLÉS

3.1. Diligences mises en œuvre

Afin d'apprécier la valeur des titres VDI GROUP SA apportés, nous avons examiné la valeur du groupe à partir d'une approche de valorisation multicritère et retenu à titre principal la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie établis sur la base du plan d'affaires couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2023, élaboré par la direction du groupe.

3.2. Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur

L'actif net apporté par la société BDR SAS est essentiellement constitué de sa participation dans la société VDI GROUP SA. Dès lors, l'appréciation de la valeur des apports dépend de la valeur des titres VDI GROUP SA constitutifs des apports.

Les prévisions ont été établies dans le contexte actuel du marché avec une croissance organique constante.

Ainsi, nous notons que l'une des hypothèses structurantes du plan prévisionnel du groupe VDI GROUP SA est notamment la réussite des différentes mesures de croissance et de développement qui devront être mises en œuvre pour augmenter globalement la rentabilité du groupe.

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 3 669 291 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, majorée de la prime de fusion.

Fait à Saint-Etienne, le 28 mars 2018

Pour AXENS AUDIT

Commissaire à la fusion

Benoît PERIN

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

18. Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports

Aux actionnaires,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le président du tribunal de commerce de Lyon en date du 18 mars 2018 concernant la fusion par voie d'absorption de la société BDR SAS par la société VDI GROUP SA, nous avons établi le présent rapport sur la rémunération des apports prévu par l'article L. 236-10 du code de commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange, qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 23 mars 2018. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable de ce rapport d'échange. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1. Contexte de l'opération

La présente opération consiste en la fusion-absorption de la société BDR SAS par la société VDI GROUP SA. Elle s'inscrit dans le cadre d'une démarche de rationalisation et de simplification de la société VDI GROUP.

La société BDR SAS a pour principal actif une participation dans la société VDI GROUP SA.

À l'issue de la fusion envisagée les actionnaires historiques de BDR SAS détiendront 78,21% du capital de VDI GROUP SA.

1.2. Présentation des sociétés

1.2.1. Société absorbante : VDI GROUP SA

La société VDI GROUP SA est une société anonyme au capital de 2 868 830 euros divisé en 4 703 000 actions de 0,61 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Les actions revêtant la forme nominative détenues plus de deux ans confèrent un droit de vote double.

Son siège social est situé 11C, rue des Aulnes 69410 Champagne au Mont d'Or. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 409 101 706.

1.2.2. Société absorbée : BDR SAS

La société BDR SAS, société absorbée, est une société par actions simplifiées au capital de 699 060 euros, divisé en 7 640 actions d'une valeur nominale de 91,50 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

Son siège social est situé 11C, rue des Aulnes 69410 Champagne au Mont d'Or. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 438 594 715.

L'activité de cette société est limitée à la détention d'une participation majoritaire de 78,08% dans le capital de VDI GROUP.

1.2.3. Lien entre les sociétés concernées

La société BDR SAS, détient 3 617 492 actions au nominatif et 54.576 actions au porteur, soit un total de 3.672.068 sur les 4.703.000 actions composant le capital social de la société VDI GROUP SA et 7.289.560 droits de vote sur les 8.320.078 droits de vote de la société absorbante, VDI GROUP SA.

La société absorbante, VDI GROUP SA ne détient aucune participation dans la société absorbée, BDR SAS.

1.3. Description de l'opération

1.3.1 Nature et objectifs de l'opération

Le projet de fusion des sociétés BDR SAS et VDI GROUP SA s'inscrit dans une démarche de rationalisation et de simplification de la structure de détention de VDI Group.

Ainsi, du fait de la réalisation de la fusion, la société HELER SA qui détient 66,75% de BDR SAS, deviendra directement l'actionnaire principal de référence en détenant environ 52,21 % du capital de VDI Group.

De plus, BDR SAS est une société holding et de prestations de services à destination du groupe constituée en 2001, initialement pour animer et porter le financement de VDI Group. A ce jour BDR SAS a pour principal actif sa participation dans VDI Group SA et n'a plus d'endettement financier.

Il en résulte que l'existence de BDR en tant qu'entité juridique autonome n'apparaît plus justifiée. La réalisation de la fusion-absorption de BDR SAS par VDI Group SA permettra par conséquent de simplifier et clarifier la structure actionnariale de VDI Group SA en supprimant un échelon non indispensable et d'accroître la visibilité sur le marché de l'actionariat.

1.3.2. Caractéristiques essentielles des apports

Les modalités de réalisation de l'opération, qui sont présentées de façon détaillée dans le projet de traité de fusion-absorption, peuvent se résumer comme suit.

1.3.2.1. Régime fiscal applicable à l'opération

Le régime fiscal applicable à la présente opération est présenté dans le projet de traité de fusion en son article 15 :

- en matière d'impôt sur les sociétés, la fusion est réalisée sous le régime de faveur prévu par l'article 210 A du CGI ;
- conformément aux termes de l'article 816 du Code Général des Impôts, les droits d'enregistrement de l'opération seront d'un droit fixe de 500 €.

1.3.2.2. Date d'effet de la fusion

Sur les plans comptable et fiscal, l'opération prendra effet rétroactivement au 1^{er} Janvier 2018.

Ainsi, le résultat de toutes les opérations réalisées par la société absorbée à compter de cette date jusqu'à la date de réalisation de la fusion seront exclusivement à la charge ou au profit de la société absorbante.

1.3.2.3. Date de réalisation de l'apport

La propriété de l'ensemble des actifs de la société absorbée sera transmise à la société absorbante à la date de réalisation de la fusion. La date de réalisation est la date à laquelle sera levée la dernière des conditions suspensives stipulées à l'article 14 du projet de traité de fusion, résumées ci-après § 1.3.3.

1.3.3. Conditions suspensives

La fusion est soumise aux conditions suspensives résumées ci-après :

- - Approbation de la fusion et de la dissolution sans liquidation de BDR SAS par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société BDR SAS ;
- Approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VDI GROUP SA.

Si l'ensemble des conditions n'était pas réalisé le 31 décembre 2018 au plus tard, le présent traité de fusion serait considéré de plein droit comme caduc, sans qu'il y ait lieu à indemnité de part ou d'autre.

La constatation matérielle de la réalisation des conditions suspensives et de la réalisation définitive de la fusion pourra être établie, vis-à-vis de quiconque, par tous moyens appropriés.

1.3.4. Description des apports

L'actif net apporté par la société absorbée BDR SAS à la société absorbante VDI GROUP SAS s'élève à 3 669 291 €.

En application du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, s'agissant d'une fusion inversée entre sociétés sous contrôle commun réalisée au sein d'un groupe, les éléments d'actif et de passif sont apportés pour leur valeur nette comptable estimée au 31 décembre 2017.

Toute variation positive de l'actif net définitif, déterminé lors de l'arrêté des comptes de BDR SAS, par rapport à l'actif net estimé, mentionné ci-avant, donnera lieu à un ajustement du montant de la prime d'apport.

En cas de variation négative, les actionnaires de BDR SAS consentiront à cette dernière un apport de trésorerie couvrant la totalité de cet écart.

1.3.5. Rémunération des apports

Pour déterminer la rémunération des apports, les parties ont retenu les valeurs réelles de BDR SAS et de VDI GROUP SA.

En rémunération, il sera émis 3 700 281 actions de VDI GROUP SA, de 0,61 € de valeur nominale chacune.

La différence entre l'actif net apporté, soit 3 669 291 €, et le montant de l'augmentation de capital de VDI GROUP SA, constituera une prime de fusion d'un montant de 1 412 120 €.

Par suite de l'absorption de BDR SAS, VDI GROUP SA se trouvera recevoir 3 672 068 de ses propres actions qu'elle ne souhaite pas conserver.

En conséquence, VDI GROUP SA procédera à l'annulation de ses propres actions reçues de BDR SAS d'une valeur nominale de 0,61 €, ce qui entraînera une réduction de capital de 2 239 961 €.

La différence, d'un montant de 1 260 880 €, entre, d'une part la valeur nominale des actions de la société absorbante ainsi annulées, et d'autre part, la valeur des dites actions dans les livres de BDR SAS, soit 3 500 842 €, sera imputée sur la prime de fusion qui sera ramenée à 151 239 €.

2. VÉRIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUÉES AUX ACTIONS DES SOCIÉTÉS PARTICIPANT À L'OPÉRATION

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire à la fusion

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de BDR SAS et de VDI GROUP SA sur les valeurs relatives retenues afin de déterminer le rapport d'échange et d'apprécier le caractère équitable de ce dernier.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » menée pour un prêteur ou un acquéreur et, ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut être utilisé dans ce contexte. Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Dans ce cadre, nous avons notamment :

- pris connaissance du contexte et des objectifs de l'opération ;
- eu des entretiens avec les responsables, du groupe VDI GROUP SA chargés de l'opération et leurs conseils, tant pour appréhender son contexte, que pour comprendre les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales dans lesquelles elle se situe ;
- vérifié la propriété et la libre disposition des titres VDI GROUP SA détenus par BDR SAS ;
- examiné le projet de traité de fusion et ses annexes ;
- vérifié que les comptes des sociétés BDR SAS et de VDI GROUP SA, arrêtés au 31 décembre 2017, allaient être certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes ;
- analysé les rapports émis et les travaux réalisés par les banques conseils ;
- examiné le plan d'affaires du groupe VDI GROUP SA couvrant la période du 01/01/18 au 31/12/2023, qui nous a été communiqué et, qui a été discuté avec les responsables concernés notamment sur la pertinence des hypothèses retenues ;
- apprécié les critères d'évaluation de VDI GROUP SA au moyen notamment d'une approche intrinsèque par l'actualisation de ses flux prévisionnels de trésorerie avec une analyse de sensibilité de la valeur à différents paramètres, se fondant sur les indications recueillies auprès de nos interlocuteurs ;
- à titre de vérification, mis en œuvre une évaluation de VDI GROUP SA par comparaison avec des multiples de résultats observés sur des groupes cotés exerçant une activité comparable d'une part et, des transactions intervenues dans le secteur d'autre part ;
- analysé la valeur de BDR SAS par transparence et la sensibilité du rapport d'échange à l'ensemble des fourchettes de valeurs de VDI GROUP SA ressortant des travaux de valorisation ;
- obtenu une lettre d'affirmation des dirigeants de BDR SAS et de VDI GROUP SA, qui nous ont confirmé les éléments significatifs utilisés dans le cadre de notre mission et plus particulièrement l'absence de cession des titres apportés depuis l'émission de l'attestation du porteur des titres communiquée au cours de nos travaux.

2.2. Méthode d'évaluation et valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés parties au projet de traité de fusion

Eu égard aux caractéristiques du groupe VDI GROUP SA, trois approches de valorisation ont été examinées.

2.2.1. Évaluation par l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie

Selon cette méthode, la valeur d'une entreprise est égale à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que son exploitation est susceptible de générer, déduction faite des investissements nécessaires à son activité, et de son endettement net à la date de l'évaluation. Les flux sont actualisés à un taux qui reflète l'exigence de rentabilité du marché vis-à-vis de l'entreprise, en tenant compte d'une valeur de sortie à l'horizon des prévisions.

Dans le cadre de nos travaux nous avons analysé le plan prévisionnel, établi par la direction financière du groupe VDI GROUP SA couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2023. Les prévisions utilisées ont été établies dans le contexte actuel du marché et en considérant le renouvellement systématique à leur échéance des contrats clients actuellement exploités.

Les taux utilisés pour actualiser les flux prévisionnels de trésorerie correspondent au coût moyen pondéré du capital. Ils sont calculés à partir des données du marché les plus récentes en matière de taux d'intérêt, de prime de risque du marché et du secteur, et des particularités de la structure financière du groupe VDI GROUP SA.

Par ailleurs, la valorisation inclut une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévisions et tenant compte d'un taux de croissance arrêté en fonction des prévisions d'inflation.

2.2.2. Évaluation à partir de transactions comparables

L'approche de valorisation par les transactions comparables a consisté, sur la base des dernières données de marché disponibles, à valoriser le groupe VDI GROUP SA par référence à des multiples observés sur un échantillon de transactions intervenues sur des sociétés du secteur, en privilégiant les multiples portant sur la rentabilité (EBITDA et EBIT).

2.2.3 Référence au cours de bourse

Il convient de préciser que cette méthode à ses limites, et la capitalisation boursière ne reflète pas toujours la valeur intrinsèque de l'entreprise pour deux raisons principales :

1/ toute information essentielle n'est pas obligatoirement connue des investisseurs ce qui explique les ajustements de cours lors des publications

2/ pour être véritablement efficient, le marché doit traiter des volumes de titres conséquents ce qui est rarement le cas des valeurs moyennes. L'approche par cette méthode ne peut donc être qu'un indicateur

2.3. Critères d'évaluation écartés

L'approche d'évaluation suivante a été jugée inadaptée :

Mise en œuvre des comparables boursiers : cette méthode donne des résultats assez incohérents, avec des écarts extrêmement significatifs entre les valeurs obtenues par les ratios de VE/CA et celles obtenues par les ratios de VE/ EBITDA ou VE/EBIT. En effet, dans la mesure où l'horizon est très court, cette méthode ne permet pas de prendre en compte un retour à des marges opérationnelles normatives.

2.4. Appréciation des valeurs relatives

Le patrimoine de BDR SAS est essentiellement constitué de sa participation dans VDI GROUP SA. Dès lors, les valeurs relatives retenues pour déterminer la parité de fusion sont liées pour les deux sociétés à la valeur attribuée aux actions VDI GROUP SA.

Du fait de l'activité de holding de BDR SAS, dont l'actif est presque exclusivement constitué de sa participation dans VDI GROUP SA, nous avons apprécié la valeur relative de BDR SAS par transparence en nous assurant du caractère homogène de la valeur attribuée aux actions VDI GROUP SA pour déterminer le rapport d'échange.

3. APPRÉCIATION DU CARACTÈRE ÉQUITABLE DU RAPPORT D'ÉCHANGE

3.1. Rapport d'échange proposé par les parties

À la date de réalisation de la fusion, la société BDR SAS aura pour seul actif significatif 3 672 068 actions de VDI GROUP SA.

Dans ce contexte, le rapport d'échange a été fixé en évaluant BDR SAS par transparence, en fonction du nombre d'actions VDI GROUP SA détenues par BDR SAS corrigé des autres actifs et passifs de BDR SAS estimés au 31/12/17 et tenant compte des opérations de réduction de capital présentées ci-avant. La valeur par action de VDI GROUP SA a ensuite été rapportée à la valeur par action de BDR SAS.

	ABSORBEE	ABSORBANTE
	BDR SAS	VDI GROUP SA
Nombre de titres	7 640	4 703 000
Valorisation de la société retenue	22 200 857 €	28 218 000 €
Valeur réelle d'un titre	2 906,00 €	6,00 €

Parité d'échange (BDR/VDI)	484,33
-----------------------------------	---------------

3.2. Diligences mises en œuvre par le commissaire à la fusion

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission pour apprécier le caractère équitable du rapport d'échange proposé.

En particulier, nous nous sommes appuyés sur les travaux précédemment décrits que nous avons mis en œuvre à l'effet de vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées à chacune des sociétés participant à l'opération.

Nous avons apprécié le caractère équitable du rapport d'échange proposé par référence aux valeurs relatives ainsi déterminées.

3.3. Appréciation et positionnement du caractère équitable du rapport d'échange

Afin d'apprécier la sensibilité de la parité à la valeur attribuée à VDI GROUP SA et par transparence à BDR SAS, nous avons analysé la sensibilité de la parité à une large fourchette de valeurs attribuées à l'action VDI GROUP SA. Ces différentes approches conduisent systématiquement à une parité égale ou très proche de celle retenue par les parties quelles que soient les analyses de sensibilité menées ce qui s'explique par l'absence d'actif ou passif significatif détenu par BDR SAS autre que sa participation dans VDI GROUP SA.

Aussi, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause les valeurs retenues dans le projet de traité de fusion, qui ont été déterminées selon des critères de valorisation homogènes.

4. SYNTHÈSE – POINTS CLÉS

4.1. Diligences mises en œuvre

Afin d'apprécier la valeur des titres VDI GROUP SA apportés, nous avons examiné la valeur du groupe à partir d'une approche de valorisation multicritère et retenu à titre principal la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie établis sur la base du plan d'affaires couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2023, élaboré par la direction du groupe.

4.2. Éléments essentiels ayant une incidence sur les valeurs et le rapport d'échange

L'actif net apporté par la société BDR SAS est essentiellement constitué de sa participation dans la société VDI GROUP SA. Dès lors, l'appréciation de la valeur des apports dépend de la valeur des titres VDI GROUP SA constitutifs des apports.

Les prévisions ont été établies dans le contexte actuel du marché avec une croissance organique constante.

Ainsi, nous notons que l'une des hypothèses structurantes du plan prévisionnel du groupe VDI GROUP SA est notamment la réussite des différentes mesures de croissance et de développement qui devront être mises en œuvre pour augmenter globalement la rentabilité du groupe.

5. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 484,33 actions VDI GROUP SA (société absorbante) pour 1 action BDR SAS (société absorbée) arrêté par les parties présente un caractère équitable.

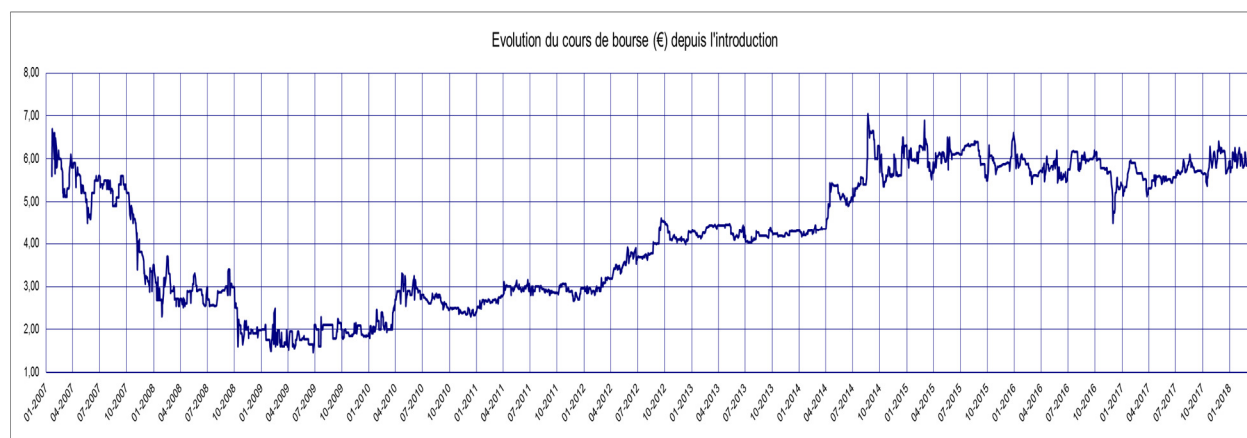
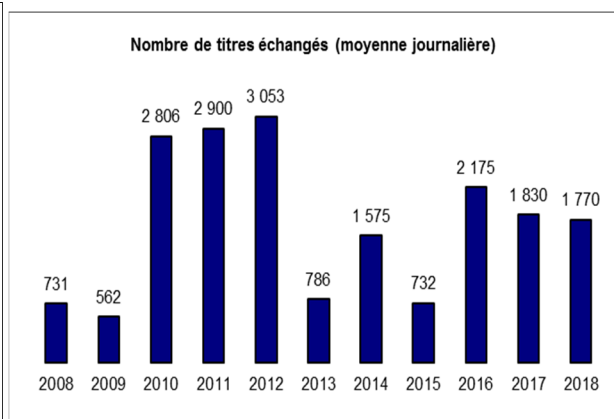
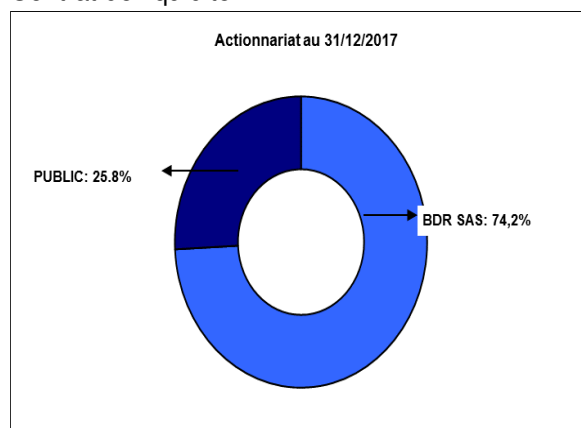
Fait à Saint-Etienne, le 28/03/2018

Pour AXENS AUDIT
Commissaire à la fusion

Benoît PERIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

19. Informations boursières

Date d'introduction	22/01/2007
Prix d'introduction	5,60 €
Cours au 31/12/2017	5,94 €
Cours le plus haut sur 2017	6,40 €
Cours le plus bas sur 2017	5,11 €
Capitalisation boursière au 31/12/2017	28 957 500 €
Nombre de titres	4 875 000
Nombre de titres au flottant	1 081 216
Flottant au 31/12/2017	22,2%
Capital au 31/12/2017	2 973 750 €
Nominal	0,61 €
Code ISIN	FR0010337865
Code Reuters	ALVDIPA
Marché	Euronext Growth
Type de cotation	Continue
Listing sponsor	Crédit du Nord
Contrat de liquidité	Gilbert Dupont



Rendement l'action	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (p)
Dividende par action	0,04	0,14	0,29	0,36	0,32	0,30	0,30	0,30	0,61	0,00
Cours de l'action au 31 décembre	1,99	1,9	2,39	2,96	4,28	4,31	6,62	6,52	5,4	5,94
Rendement de l'action	2,0%	7,4%	12,1%	12,2%	7,5%	7,0%	4,5%	4,6%	11,3%	N/A

(p) proposé à l'Assemblée Générale du 31 mai 2018

20. Responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Champagne au Mont d'Or, le 25 avril 2018

David BUFFELARD
Président Directeur Général



INFORMATION FINANCIERE

Responsables de l'information financière :

Monsieur David BUFFELARD, Président Directeur Général
Madame Corinne ESCOT-PIONIN Directeur Administratif et Financier

Tel : 04 72 52 20 00

Email : finances@vdi-group.com

Site internet : www.vdi-group.com

VDI Group est coté sur Euronext Growth by Euronext Paris – code ISIN : FR0010337865